

Avant-projet

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020

*Elaboré sous la coordination du ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie*

Version du 20/03/14

Avant-projet

Sommaire

Introduction	5
Les 9 axes transversaux de la SNTEDD 2014 - 2020	10
AXE 1 : Développer des territoires durables et résilients.....	11
Priorité 1 Préserver la capacité des territoires à bénéficier des services écosystémiques.....	13
Priorité 2 Assurer la résilience des territoires	15
Priorité 3 Développer des modèles urbains durables	16
Priorité 4 Co-construire des projets territoriaux de développement durable.....	18
AXE 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone.....	20
Priorité 5 Réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation	22
Priorité 6 Rendre notre économie moins dépendante des ressources non renouvelables	24
Priorité 7 Mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation	26
Priorité 8 Mobiliser les territoires et favoriser les initiatives locales	28
AXE 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales.....	29
Priorité 9 Réduire et prévenir la vulnérabilité énergétique.....	30
Priorité 10 Prévenir et s'adapter aux impacts du changement climatique sur les populations	32
Priorité 11 Prévenir et lutter contre les inégalités en santé environnement.....	34
AXE 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers.....	37
Priorité 12 Élaborer un nouveau cadre de la « norme d'investissement » pour attirer les financements vers des projets liés à la transition écologique.....	39
Priorité 13 Modifier les comportements des acteurs individuels en changeant les modèles d'incitation et de rémunération de leur performance économique.....	41
Priorité 14 Associer les acteurs à l'adaptation des modèles économiques	43
AXE 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques.....	45
Priorité 15 Anticiper les mutations économiques liées à la transition écologique et leurs effets sociaux.....	47
Priorité 16 Accompagner les transitions professionnelles	49
Priorité 17 Informer, inciter et conseiller tous les acteurs économiques afin de faire comprendre et partager les enjeux des mutations sociales et professionnelles	51
Priorité 18 Faire des mutations sociales et professionnelles de la transition écologique un enjeu de responsabilité sociale/sociétale des entreprises et organisations	52

AXE 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique.....53

Priorité 19 Impliquer les parties prenantes dans l'orientation de la recherche.....55

Priorité 20 Faciliter les démarches d'innovation avec tous les acteurs.....57

Priorité 21 Associer les parties prenantes à une production efficace de données et de connaissances.....59

Priorité 22 Faciliter et favoriser l'accès aux données et aux résultats scientifiques.60

AXE 7 : Eduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique.....61

Priorité 23 Généraliser l'éducation au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur63

Priorité 24 Promouvoir le développement d'initiatives, expérimentations et innovations citoyennes favorisant la compréhension et la mise en pratique de la transition écologique.....65

Priorité 25 Favoriser la diffusion et le partage de l'information, notamment environnementale, et faire progresser les capacités d'expertise collective.....67

Priorité 26 Aider à la modification des choix et comportements de la société69

AXE 8: Mobiliser les acteurs à toutes les échelles.....70

Priorité 27 Encourager l'exercice de sa responsabilité par chaque acteur72

Priorité 28 Développer les alliances, les synergies et les stratégies « gagnant gagnant », notamment par le renforcement de la participation publique75

AXE 9 : Promouvoir le développement au niveaux européens et international.....77

Priorité 29 Renforcer la gouvernance internationale de l'environnement et du développement durable.....78

Priorité 30 Intensifier les négociations sur le climat.....79

Priorité 31 Renforcer la protection et la valorisation des écosystèmes et milieux naturels.....80

Priorité 32 Promouvoir la transition écologique de l'économie.....81

Priorité 33 Intégrer le développement durable dans les politiques sectorielles de l'Union européenne82

Priorité 34 Adapter la politique d'aide au développement83

Modalités de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020.....84

Introduction

La transition écologique, un impératif pour l'économie et la société

La crise écologique, qui se mêle et s'entrecroise à la crise économique et sociale touchant la France comme de nombreux autres pays depuis plusieurs années, vient nous rappeler non seulement que notre mode de consommation et de développement n'est pas durable pour les générations futures, mais qu'il est également de plus en plus problématique et inéquitable pour les générations actuelles.

Du Sommet de Rio en 1992 à celui de Rio+20 en 2012, la communauté internationale a pris conscience de cette nécessité d'un développement durable et de l'urgence à répondre aux grands enjeux écologiques du XXI^e siècle. Le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources ou encore la multiplication des risques sanitaires environnementaux affectent l'ensemble des territoires et menacent notre cohésion sociale et la vitalité de nos économies.

Dans ce contexte, les moyens mis en œuvre pour développer, à confort égal ou supérieur, de nouveaux modes de vie plus respectueux des ressources naturelles et des citoyens constituent un relais de développement durable.

Si l'objectif d'un développement durable est ainsi de plus en plus partagé aujourd'hui, la question du chemin à prendre pour y parvenir reste ouverte. En effet, les politiques initiées ces dernières années, si elles ont permis des premières inflexions, demeurent insuffisantes face aux enjeux écologiques qui restent plus que jamais d'actualité voire s'amplifient et affectent l'ensemble des territoires. Le rapport sur l'état de l'environnement que la France remettra à la Commission européenne en septembre 2014 viendra étayer ce constat par un panorama détaillé de la situation et des pressions qui s'exercent sur l'environnement.

Quatre enjeux écologiques majeurs

Le changement climatique

Les émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) connaissent une croissance quasiment ininterrompue depuis le début de l'ère industrielle, ce rythme s'étant fortement accéléré depuis la deuxième moitié du XX^e siècle avec le recours massif aux énergies fossiles. Les multiples impacts du changement climatique sont d'ores et déjà visibles et devraient s'accroître au fil du temps, comme en attestent les conclusions du 5^{ème} rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de septembre 2013 : multiplication des événements extrêmes, élévation du niveau des mers, extinctions d'espèces, pénuries d'eau... Les territoires devront s'adapter face aux conséquences socio-économiques de ces dérèglements sur les populations et les activités économiques, comme des déplacements des populations installées en zone littorale, une extension des risques sanitaires ou encore des impacts sur la productivité des activités agricoles et forestières.

Or les engagements pris par de nombreux pays restent encore largement insuffisants pour espérer limiter le réchauffement en dessous de 2°C, objectif que s'est fixé la communauté internationale. Pour y parvenir, il faudrait une réduction des émissions mondiales de GES de 50% en 2050 par rapport à 1990. La Conférence des Nations Unies sur le climat que la France accueillera en 2015 (COP21) sera à cet égard cruciale pour aboutir à un accord universel à la hauteur des enjeux.

En France comme dans l'Union européenne, la tendance est à la baisse des émissions, mais l'atteinte des objectifs fixés à moyen et long terme (comme le facteur 4 en France qui consiste à diviser par quatre les émissions entre 1990 et 2050) nécessitera une profonde et rapide évolution de l'ensemble des secteurs de l'économie.

La perte accélérée de biodiversité

Sur la période 2000-2050, la valeur annuelle des pertes de biodiversité et de dégradation des écosystèmes à l'échelle mondiale est estimée à environ 2 000 à 4 500 milliards de dollars soit environ 3,3 % à 7,5 % du PIB mondial, selon l'étude « The Economics of Ecosystems and Biodiversity » de 2010. La France, pays doté d'une biodiversité très riche, notamment en outre-mer, est concernée au premier plan par ces enjeux d'érosion de la biodiversité.

Malgré une prise de conscience croissante et la mise en œuvre de multiples actions (diffusion de pratiques favorables à la biodiversité, délimitation d'aires protégées, plans d'action pour les espèces menacées, stratégies de lutte contre les espèces envahissantes, sensibilisation, etc.), les menaces et pressions anthropiques sur la biodiversité, notamment sur les espaces marins et côtiers et les zones humides, particulièrement fragiles, sont pour la plupart en augmentation.

L'artificialisation des milieux naturels se poursuit à un rythme important en France, menaçant les habitats comme les espèces. Les pollutions d'origine anthropique restent également une préoccupation majeure, en particulier les nitrates et les pesticides. La surexploitation des ressources halieutiques entraîne quant à elle non seulement une diminution et un déséquilibre de la diversité de la faune et de la flore marines mais également à terme le déclin économique des pêcheries concernées.

La raréfaction des ressources

La croissance économique et l'évolution démographique mondiale se sont accompagnées d'une forte augmentation de la demande de ressources naturelles. Leur exploitation mal maîtrisée et leur utilisation accrue génèrent des émissions de substances polluantes, de déchets et d'effets collatéraux (changement climatique, pollution des nappes d'eau, des sols, perte de biodiversité...), au risque de compromettre les grands équilibres écosystémiques et d'augmenter de la vulnérabilité du système d'approvisionnement en certaines ressources. Les phénomènes liés au gaspillage et à la mauvaise gestion des ressources amplifient leur raréfaction.

Malgré cette forte consommation de ressources, une part importante de la population mondiale reste actuellement privée de services de base comme l'accès à une nourriture suffisante, à l'eau et à l'énergie. Dans les vingt prochaines années, l'accroissement de près de trois milliards du nombre de « consommateurs de classe moyenne » va se traduire par une pression accrue sur la demande en énergie, en nourriture, en eau et en minéraux, sans commune mesure avec ce que l'économie mondiale a connu par le passé. Les ressources naturelles sont donc susceptibles de faire l'objet d'une forte compétition sur les marchés, se caractérisant non seulement par une augmentation importante des prix mais aussi par une plus grande volatilité. Les économies fortement dépendantes de leurs importations de ressources naturelles risquent d'être particulièrement vulnérables. A ces tensions économiques pourraient s'ajouter des tensions politiques et sociales liées aux inégalités de répartition des ressources.

La multiplication des risques sanitaires environnementaux

La qualité de l'environnement est un déterminant majeur de l'état de santé des populations. Plusieurs études estiment ainsi qu'entre 5 et 10% des cas de cancers seraient dus aux dégradations de l'environnement. La prise en compte de la problématique santé-environnement est d'ailleurs reconnue comme une priorité par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis plusieurs années. La pollution atmosphérique par les particules fines en France serait par exemple à l'origine chaque année d'environ 40 000 décès prématurés.

Malgré des actions importantes menées par la France ces dix dernières années, l'augmentation de certaines pathologies (asthme, cancers, diabète) se poursuit, en France comme dans l'ensemble des pays développés. Chaque individu réagit différemment en fonction de son âge, de son état de santé ou de son patrimoine génétique et de son environnement. L'exposition varie également en fonction du lieu et du mode de vie. Les populations urbaines à bas revenus sont ainsi davantage exposées car elles vivent dans des territoires cumulant les risques et nuisances, qualifiés de « points noirs environnementaux ». Ces inégalités environnementales sont insuffisamment prises en compte aujourd'hui dans les politiques publiques.

De nouveaux risques apparaissent également en lien avec des changements profonds en matière d'innovation technique et de modes de vie. Ces risques dits « émergents » (radiations non ionisantes, nanomatériaux, perturbateurs endocriniens, agents biologiques...) sont sources d'incertitudes, voire de controverses, devant les difficultés objectives à repérer et mesurer leurs effets sur la santé. Il est pourtant urgent d'agir afin de limiter l'exposition de la population, et en particulier celle des populations sensibles, à ces risques.

Il est à présent indispensable d'engager, au-delà d'une correction à la marge des trajectoires actuelles, une transformation d'ampleur de l'économie et de la société pour répondre à ces enjeux et aux impacts économiques et sociaux qu'ils engendrent. Une telle transformation de notre modèle vers un développement durable ne peut être instantanée. Elle demande d'opérer progressivement une « transition écologique » de la France, permettant de changer d'échelle en dépassant le stade de la prise de conscience, des initiatives pionnières, des bonnes pratiques et des premières mesures sectorielles, pour aller vers une mise en mouvement coordonnée de l'ensemble des acteurs de la société et secteurs de l'économie.

La transition écologique n'est pas un simple verdissement de notre modèle de société actuel. Engager la transition écologique c'est adopter un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble. Cette transition repose sur deux volets essentiels :

- L'innovation technologique et la recherche et développement en matière de procédés industriels : il est nécessaire de travailler sur tous les procédés permettant d'économiser les ressources naturelles, les techniques de production des prochaines décennies se décidant aujourd'hui. C'est en particulier le cas pour des secteurs caractérisés par un faible rythme de renouvellement des infrastructures et des équipements (production d'énergies, bâtiment, transports, etc.), pour lesquels les choix des prochaines années seront déterminants pour infléchir la trajectoire de long terme.
- L'innovation sociale, avec une rénovation profonde de nos modes de pensée et de notre socle culturel : la transition écologique suppose de faire émerger de nouvelles manières d'agir, de produire, de nouvelles pratiques de consommation plus sobres et qui soient partagées par l'ensemble des acteurs pour constituer progressivement de nouvelles références collectives.

C'est uniquement en couplant cette innovation sociale avec l'innovation technologique qu'il sera possible de mettre le progrès au service d'un nouveau modèle de société reposant sur le « mieux consommer » et le « mieux vivre ensemble » et permettant de sortir d'un choix binaire entre modèle de croissance et modèle de décroissance pour s'intéresser plutôt au

contenu qualitatif de la croissance. Une gouvernance renforcée est nécessaire pour favoriser cette dynamique et accompagner les acteurs dans ces évolutions.

L'orientation des financements publics et privés sera cruciale pour mener à bien une telle transformation, car la transition écologique nécessitera d'importants investissements dans les années à venir. L'enjeu ne sera pas tant de dégager des financements supplémentaires pour couvrir le surcoût lié à la transition écologique, que d'envoyer les bons signaux pour un redéploiement massif des investissements existants. Les subventions publiques aux énergies fossiles ont par exemple atteint 409 milliards de dollars en 2010 dans le monde¹.

La résistance face au changement ou l'aversion au risque restent de véritables freins à la mise en place de ces orientations. Ceci se traduit par une tendance à privilégier des solutions uniquement technologiques et par conséquent insuffisantes pour répondre aux enjeux. La réduction importante de la consommation de carburant des véhicules ces dernières années n'a par exemple pas permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc automobile en raison d'une forte hausse de la circulation routière liée à une mobilité accrue.

Ces réticences à l'évolution des comportements et des pratiques s'expriment d'autant plus dans le contexte de crise économique que nous connaissons depuis plusieurs années, faisant courir le risque de retarder de manière conséquente la nécessaire transformation de notre économie et de notre société. Le coût de l'inaction serait alors particulièrement élevé pour les générations futures. La transition écologique, au contraire, constitue l'un des éléments de solution face à la crise, en étant un levier pour une croissance économique respectueuse de l'environnement, porteuse d'emplois, d'une amélioration du pouvoir d'achat des ménages et d'un avantage compétitif pour les entreprises. La transition écologique est également un vecteur de progrès social en contribuant à réduire les inégalités et à renforcer la justice sociale.

Dégager de telles opportunités est un enjeu fondamental pour réussir la politique de transition écologique, permettre qu'elle suscite l'adhésion collective et progresser vers un développement durable équilibré dans ses dimensions environnementales, économiques et sociales.

¹ Fossil fuel subsidies and government support in 24 OECD countries, AIE/OCDE, mai 2012

Mal pensée, une politique environnementale peut se traduire par des pertes de compétitivité ou un creusement des inégalités sociales, en accentuant par exemple les problématiques de précarité énergétique.

Il s'agit donc de prendre le « bon chemin », celui d'une transition écologique qui ne laisse personne en dehors de ce mouvement collectif. La transition écologique sera une transition

socialement juste. Qu'il s'agisse de faire des économies ou d'améliorer son cadre de vie, chacun aura intérêt à s'engager dans cette dynamique vertueuse en fonction de ses propres motivations et objectifs. Cela suppose de mettre en place des politiques d'accompagnement adéquates pour lever les nombreux obstacles et faire en sorte que la transition écologique soit source d'opportunités pour tous, y compris à court terme.

La SNTEDD 2014-2020, neuf axes pour faire de la transition écologique une réalité

Tracer ce chemin d'une transition écologique qui suscite l'adhésion collective et qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'économie et la société, telle est l'ambition de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020. S'inscrivant dans la dynamique de mobilisation des acteurs amorcée avec la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, à laquelle elle succède, la SNTEDD 2014-2020 fixe un nouveau cap pour la France en matière de développement durable en insufflant une vision transversale et de long terme pour répondre aux enjeux interdépendants de la transition écologique.

La SNTEDD, en portant sur la période 2014-2020, a vocation à réconcilier temps long et temps court et à favoriser l'appropriation progressive et dans la durée de la transition écologique par les multiples acteurs. Temps long, car il s'agit de déterminer aujourd'hui des orientations prioritaires permettant d'enclencher une dynamique dont les résultats ne seront parfois pleinement visibles que dans plusieurs décennies, du fait du temps nécessaire à l'évolution des modes de vie et au renouvellement des infrastructures. Temps court, car la transition écologique ne saurait être vue comme un sacrifice du présent pour assurer un futur meilleur. Par exemple, 75% des logements qui seront habités en 2050 sont déjà construits. Ce sont ainsi 25 millions de résidences principales sur lesquelles il est possible d'agir dès à présent et de récolter les fruits des réhabilitations engagées. De nombreuses solutions doivent être mises en œuvre dès maintenant pour avoir un impact bénéfique dans les prochaines années.

De multiples stratégies thématiques ou sectorielles existent déjà (stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, plan national d'adaptation au changement climatique 2011-2015, stratégie nationale de gestion du risque inondation, etc.) ou sont en cours d'élaboration

(troisième plan national santé-environnement, stratégie bas carbone, etc.) en matière de transition écologique. La SNTEDD 2014-2020 viendra compléter ces stratégies en leur apportant une cohérence d'ensemble, avec un horizon temporel de 2020 qui coïncide avec de nombreux objectifs et échéances fixés aux niveaux aussi bien national, européen qu'international. Afin de répondre de manière globale aux multiples enjeux environnementaux, la SNTEDD s'intéresse aux politiques à définir et aux leviers à actionner pour enclencher la nécessaire transformation en profondeur de la France, et pour gérer et accompagner cette transition sur les prochaines années. L'ensemble des politiques publiques concourant à la transition écologique, la SNTEDD doit également être lue en complémentarité avec les différentes stratégies en matière industrielle, de recherche, d'éducation, de santé, etc.

C'est à travers 9 axes transversaux, eux-mêmes déclinés en 34 priorités, que la SNTEDD 2014-2020 identifie les voies que doivent inventer et mettre en œuvre l'ensemble des acteurs privés et publics afin de concrétiser cette ambition :

- développer des territoires durables et résilients (axe 1), capables d'anticiper et de s'adapter aux évolutions en cours et de prendre pleinement part à la transition écologique ;
- s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone (axe 2) pour optimiser l'utilisation des ressources et réduire les impacts de nos modes de production et de consommation ;
- prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales (axe 3), pour répondre à une exigence de cohésion sociale ;

- inventer de nouveaux modèles économiques et financiers (axe 4) permettant de mobiliser l'épargne et d'orienter les décisions et les investissements vers la transition écologique ;
- accompagner la mutation écologique des activités économiques (axe 5) face à l'évolution des modèles d'organisation, de production et de consommation, et pour accompagner le développement de filières à fort potentiel ;
- orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique (axe 6), afin d'aider à la prise de décision et développer des savoir-faire et activités nouveaux ;
- éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique (axe 7) pour faciliter la compréhension et la prise de conscience et permettre à chaque individu d'être en capacité d'agir ;
- mobiliser les acteurs à toutes les échelles (axe 8), pour franchir un cap supplémentaire mettant l'ensemble de la société en mouvement de manière coordonnée ;
- promouvoir le développement durable au niveau européen et international (axe 9) pour répondre à des enjeux mondiaux.

Ces 9 axes constituent autant de facettes indissociables de la mutation à engager, et qui se renforcent mutuellement. La transition écologique ne peut se résumer à un outil miracle ou à une technologie de rupture. C'est uniquement en agissant de concert sur l'ensemble des leviers à disposition qu'il sera possible de faire de la transition écologique une réalité, en combinant à la fois des outils contraignants et incitatifs et des démarches volontaires, et en jouant aussi bien sur les politiques de court que de moyen ou de long terme.

La SNTEDD 2014-2020, une stratégie au service d'une transition écologique qui doit être l'affaire de tous

La SNTEDD 2014-2020 doit faire de la transition écologique l'objectif partagé et structurant des stratégies et actions des acteurs publics et privés, en proposant un pacte de responsabilité écologique.

Responsabilité pour l'État, qui doit infléchir ses politiques publiques en mobilisant le gouvernement dans son ensemble. Dès 2012, le Président de la République a ainsi décidé de l'organisation d'une conférence environnementale annuelle, réunissant les acteurs de la société et se traduisant par l'adoption d'une feuille de route gouvernementale fixant des engagements concrets en faveur de la transition écologique sur plusieurs grands thèmes. Ces engagements sont ensuite déclinés dans des lettres de cadrage que le Premier ministre adresse à chacun des ministres.

Ce cycle annuel de la transition écologique, qui traduit une mobilisation continue du gouvernement, est aujourd'hui complété par la SNTEDD 2014-2020 à travers les orientations structurantes qu'elle propose. Année après année, les conférences environnementales et

leurs déclinaisons, en permettant de faire le point sur l'avancement des chantiers engagés, d'ajuster les moyens aux objectifs et de définir un nouveau programme de travail pour l'année suivante, contribuent à la mise en œuvre effective de la transition écologique dans la durée.

Responsabilité pour tous les acteurs de la société, collectivités locales, associations, entreprises ou citoyens, qui par leurs initiatives dessineront progressivement un autre modèle de développement. La SNTEDD facilitera l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux de la transition écologique et des solutions à apporter, autour d'axes et de priorités partagés.

A travers une liste d'indicateurs permettant de mesurer l'ambition et l'impact des politiques et actions en matière de transition écologique, et un dispositif de suivi, de mise en œuvre et de déclinaison par les différents acteurs, la SNTEDD 2014-2020 constituera un outil pour nourrir ce pacte de responsabilité écologique sur la durée.

Les 9 axes transversaux de la SNTEDD 2014 - 2020

AXE 1 Développer des territoires durables et résilients

AXE 2 S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone

AXE 3 Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

AXE 4 Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers

AXE 5 Accompagner la mutation écologique des activités économiques

AXE 6 Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

AXE 7 Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique

AXE 8 Mobiliser les acteurs à toutes les échelles

AXE 9 Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

Développer des territoires durables et résilients

Le territoire est le lieu où se créent et s'expriment les nombreuses interactions et interdépendances entre les écosystèmes et également entre ces écosystèmes et l'ensemble des habitants des territoires et de leurs activités humaines. Ces interactions sont multiples, complexes, parfois contradictoires, mais elles partagent un objectif commun : conduire à un équilibre dynamique permettant de maintenir la capacité d'adaptation et d'anticipation indispensable du territoire dans le contexte de changement global, climatique notamment, et de crises écologique, sociale et économique systémiques que nous connaissons.

De nombreuses activités humaines dépendent de façon directe ou indirecte des écosystèmes et des services qu'ils rendent. Les ressources naturelles renouvelables constituent un capital écologique que nous devons maintenir : l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont des activités directement utilisatrices de la nature et des services écosystémiques qu'elle peut rendre. La biodiversité est une source d'innovation (bio-mimétisme, substances actives,...) et représente dès lors une valeur potentielle importante. Mais d'autres activités dépendent également de ce capital écologique comme la recherche et l'économie verte.

Les écosystèmes peuvent aussi servir de régulateur face à des événements naturels ou des pollutions : régulation des pluies ou des inondations, auto-épuration du sol, de l'eau ou des déchets, stockage du carbone... Un territoire durable et résilient permet de bénéficier pleinement de ces services de régulation afin de s'adapter en permanence aux changements, qu'ils soient globaux ou locaux. La préservation de la biodiversité doit donc s'envisager non seulement pour elle-même (dimension éthique, liée à une valeur intrinsèque accordée à la nature) mais aussi pour les services qu'elle rend.

Inversement, les activités humaines, qui par nature s'exercent dans les territoires, ont un impact sur les écosystèmes et leur fonctionnement. Cet impact est parfois positif : en France métropolitaine par exemple, tous les écosystèmes ont peu ou prou été façonnés par

l'homme. Les activités agricoles et sylvicoles qui occupent plus des $\frac{3}{4}$ du territoire jouent donc un rôle essentiel. C'est tout l'enjeu de l'évolution de notre agriculture vers l'agro-écologie et du maintien d'une foresterie durable, ainsi que de la bonne association de l'ensemble des usagers de la nature à une gestion équilibrée des différents espaces et en particulier de la « nature ordinaire ».

En raison des transformations des modes de production survenues au XX^{ème} siècle, accompagnés d'une urbanisation importante, d'un développement des métropoles au détriment des zones rurales et de l'évolution des besoins de déplacements, les activités humaines exercent globalement une pression de plus en plus grande sur les ressources et les milieux : artificialisation/fragmentation des habitats, pollutions, surexploitation des ressources naturelles et des espèces, changement climatique... Ces interactions s'expriment de manière différente et avec une intensité variable selon les territoires et leurs spécificités. La France, qui accueille une biodiversité très riche, en particulier en outre-mer, et une grande diversité de territoires, urbains, ruraux ou intermédiaires, est concernée au premier plan par ces enjeux. La dynamique enclenchée par les Conférences environnementales de 2012 et 2013, qui ont consacré des tables rondes à la biodiversité et à la politique de l'eau, doit à cet égard être poursuivie.

Le développement de territoires durables et résilients doit viser la restauration du bon fonctionnement des écosystèmes, en limitant les pressions à la source par une modification des pratiques et des activités sur les territoires, notamment en veillant à un emploi équilibré des modes de transports.

La mise en œuvre de stratégies de résilience face aux mutations auxquelles les territoires sont confrontés doit également être une priorité pour les politiques d'aménagement du territoire, en particulier pour les territoires les plus fragiles. Les villes constituent des écosystèmes à part entière où les frictions entre activités humaines, préservation des milieux et risques naturels s'expriment avec une intensité accrue.

Accélérer le mouvement vers des villes durables intégrant la promotion d'une mobilité urbaine plus vertueuse est donc indispensable pour mettre en œuvre la transition écologique des territoires. Celle-ci intègre également le développement de relations mutuellement bénéfiques entre villes et campagnes, pour pallier l'éloignement des populations rurales tout en préservant l'environnement.

Assurer des interactions positives entre l'homme et son environnement au niveau d'un territoire nécessite de construire des projets territoriaux de développement durable fédérant les acteurs, identifiant et valorisant les atouts du territoire, notamment toutes ses forces vives dans une dynamique de progrès, et de mise en réseau, tout en s'intégrant pleinement dans son environnement.

Rappel de quelques objectifs :

- *Freiner l'artificialisation nette des espaces agricoles et naturels*
- *Poursuivre l'objectif du tiers sauvage en maintenant le rythme d'acquisition du conservatoire du littoral et en plaçant le tiers des mangroves des outre-mer français sous protection du Conservatoire du littoral*
- *Lutter contre les pollutions diffuses agricoles notamment en doublant les surfaces agricoles utiles en agriculture biologique d'ici 2017 et en développant des systèmes de culture agro-écologiques*
- *Supprimer les produits phytosanitaires en ville*
- *Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés aux inondations, augmenter la sécurité des personnes et réduire le délai de retour à la normale des territoires inondés*

Panorama des travaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre :

- *Mise en œuvre de la Stratégie nationale Biodiversité 2011-2020*
- *Projet de stratégie nationale de gestion du risque inondation*
- *Mise en œuvre du Plan national d'adaptation au changement climatique 2011-2015*
- *Mise en œuvre du Plan d'investissement pour le logement*
- *Elaboration des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021*
- *projet agro-écologique pour la France et plan ambition bio 2017*
- *Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine*
- *Projet de loi relatif à la biodiversité*
- *Projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové*
- *Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt*
- *Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,*
- *Projet de loi sur l'usage des phytosanitaires en ville*

Préserver la capacité des territoires à bénéficier des services écosystémiques

Chaque territoire a ses propres richesses, son propre potentiel de services rendus par la nature, qui diffère d'un territoire à l'autre. Il s'agit donc de l'identifier, de le préserver, et aussi de le partager avec les autres territoires. Certains territoires sont davantage consommateurs de ressources (territoires urbains), d'autres producteurs de ressources (territoires ruraux). La relation entre ces territoires doit être renouvelée au regard des besoins et des enjeux de la transition écologique, en renforçant le principe de solidarité écologique : ce sera l'objet du projet de loi relatif à la biodiversité que d'ancrer ce principe dans la réalité des territoires. Il permet de prendre en compte ces interdépendances en appréhendant différemment la façon de gérer l'espace pour lutter contre la fragmentation de l'espace naturel et des espaces urbanisés.

La mise en place d'un régime **de protection des espaces naturels** remarquables ou ordinaires sera désormais considérée à la fois comme une opportunité pour éviter la destruction de valeur écologique et une opportunité sociale et économique. Par ailleurs, afin de disposer d'une véritable infrastructure écologique cohérente et continue pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer..., il s'agira d'accélérer la mise en place des trames vertes et bleues et des schémas régionaux de cohérence écologique, en lien avec les autres schémas régionaux pour un impact amplifié. La lutte contre la fragmentation implique également de mettre l'accent sur la préservation des zones humides et le développement des infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, prairies, mares...).

Une gestion locale rationnelle des ressources passera par une **nouvelle réflexion sur le développement de la ville ou des espaces urbanisés** pour limiter l'artificialisation des sols et la consommation des terres agricoles. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové définit le cadre juridique d'une ville plus dense et moins consommatrice d'espace, en encourageant la densification et en donnant un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols. Le développement des technologies de l'information et de la communication contribue à éviter des déplacements physiques, corrélé au renchérissement du coût des énergies fossiles

et donc de la voiture. Cette évolution permet d'imaginer des territoires de proximité où l'extension tentaculaire et anarchique des nouveaux faubourgs de la ville (zones d'activités, extensions pavillonnaires ...) ne serait plus la référence.

Le phénomène d'artificialisation des sols s'accélère : de 1992 à 2003 le rythme d'artificialisation des sols était de 610 km² par an. De 2006 à 2010, ce rythme est passé à 790 km² par an.

Maintenir la capacité de résilience des territoires et des écosystèmes associés doit s'accompagner de mesures pour limiter les pressions environnementales sur les territoires (air, eau, sol).

L'accent doit être mis en priorité sur les actions préventives, permettant de limiter et réduire les pollutions à la source, plutôt que sur les actions curatives, intervenant une fois les pollutions constatées, qui sont généralement coûteuses ou techniquement difficiles à mettre en œuvre. Au niveau des territoires, la transition énergétique et le développement de l'écologie industrielle territoriale doivent être encouragés, afin de favoriser **un processus vertueux d'optimisation des ressources locales**. L'Etat soutiendra et accompagnera l'élaboration de projets territoriaux d'écologie industrielle: réutilisation et réemploi, retraitement et recyclage (eaux, effluents d'élevage, substances, déchets...), mutualisation des ressources, coproduction ou production jointe sur un même site, production décentralisée d'énergie, projets de cogénération capables d'optimiser la ressource locale, de fournir des énergies renouvelables et d'assurer une activité industrielle rurale, développement de circuits courts alimentaires et non alimentaires pour l'organisation de filières économiques locales lorsque le bilan environnemental est positif... Ce processus doit **s'appuyer sur le tissu économique local**, notamment les entreprises implantées localement, et sur les initiatives volontaires des entreprises. Des partenariats public-privé, à l'instar des démarches communautaires « LEADER » peuvent y contribuer.

De part ses interactions et interdépendances avec l'environnement, une attention particulière

sera portée à l'évolution du modèle agricole. Les pratiques agro-écologiques, la préservation de la diversité des territoires et la lutte contre l'artificialisation des sols sont à développer dans cette perspective. La loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt permettra de donner de nouveaux outils pour développer des démarches collectives volontaires émanant des territoires, afin de modifier les systèmes de productions vers plus de performance économique et environnementale. La nouvelle politique agricole commune offre des opportunités pour accompagner l'évolution de l'agriculture française vers l'agro-écologie et la promotion de systèmes agricoles intégrant le fonctionnement des écosystèmes dans les systèmes de production. Elle devra s'articuler avec la politique de l'eau pour favoriser l'atteinte du bon état des masses d'eau. Les nouveaux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 qui la déclinent feront de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles une de leurs priorités, et veilleront à l'implantation territoriale des actions au niveau des bassins hydrographiques. La valorisation du riche patrimoine forestier français nécessitera la mise en gestion durable d'une surface bien plus élevée des forêts privées et la mobilisation du bois dans ce cadre.

L'agro-écologie est un projet pour l'agriculture partagé entre tous les acteurs du secteur : Etat, filières, agriculteurs... Son ambition est de conjuguer les dimensions environnementale et sanitaire, économique, humaine et sociale, en traçant des perspectives mobilisatrices et créatrices de richesses. Ces dimensions doivent être abordées globalement et de manière articulée, en intégrant le caractère systémique de l'exploitation et ses interactions avec son environnement. Cela passe en particulier par la gestion économe des intrants et de l'énergie, par la diversification des successions des cultures, par le renforcement de l'autonomie des productions animales ou encore par le développement de l'action collective...et implique aussi bien la production que la formation, la sensibilisation ou l'accompagnement des acteurs.

Assurer la résilience des territoires

Les territoires sont de plus en plus vulnérables face à des risques d'ordre naturel, technologique ou sanitaire, dans un contexte de très forte mutation économique et sociale. La résilience territoriale s'impose comme le moyen de dépasser les situations de crise et d'engager les territoires dans une vision à plus long terme qui intègre le risque et s'appuie sur les forces et les potentialités locales, ainsi que sur le développement des liens et partenariats établis entre villes et campagnes.

Cette résilience combine robustesse (résistance face aux chocs ou aux mutations) et adaptation (capacité à accepter le changement). Elle peut s'initier dans le cadre d'un choc attendu (risque environnemental ou naturel) ou subi (déprise économique), mais également d'une transformation progressive comme les effets du changement climatique.

Renforcer la résilience est une démarche dynamique, qui **doit s'enraciner dans le tissu territorial et s'appuyer sur les capacités du territoire**, celles-ci relevant de ses facultés de réactivité et de rebond. L'identification et la valorisation des potentialités du territoire (patrimoine, paysage) et des forces locales sur lesquelles s'appuyer devront constituer un préalable à la mise en œuvre de toute stratégie de résilience territoriale. La délimitation du territoire concerné s'appuiera sur la recherche des liens de causalité, de synergie et de solidarité qui préexistent entre les acteurs locaux, dans toutes leurs dimensions et le nouveau territoire de résilience sera fondé sur ces dépendances fonctionnelles.

L'instauration d'une gouvernance partagée entre tous les acteurs (élus et techniciens locaux, acteurs économiques et sociaux, habitants) est indispensable tant dans la période de gestion de crise qu'en période de reconstruction ou de retour à la normale pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies intégrées autour de projets fédérateurs. Elle s'appuiera sur une plus grande **responsabilité du citoyen**, conscient du risque, informé et prévenu. Une responsabilisation accrue des acteurs doit également être recherchée dans la réforme envisagée du dispositif national assurantiel des catastrophes naturelles, sans remettre en cause son principe premier de solidarité nationale.

La gestion des risques doit combiner des actions en matière d'occupation des sols, de gestion des ressources, de prévention des risques, de prévisions et d'alerte, de construction, de développement économique local, de culture du risque et d'accessibilité sociale. Certains territoires, en particulier les zones littorales et les outre-mers qui conjuguent différents types de vulnérabilités (risques de submersion, érosion du trait de côte, risques industriels, pollutions maritimes massives) ou les zones de montagne soumises à des risques multiples (crues ou laves torrentielles, glissements de terrains, avalanches, risque glaciaire...), devront être pris en compte de manière spécifique.

La **résilience territoriale**, s'inscrivant dans le long terme, **devra bénéficier de travaux de prospective territoriale visant à éclairer et anticiper les évolutions futures** : effets du changement climatique, consommation d'espaces naturels et agricoles, cohésion sociale, aléas économiques, pression démographique et artificialisation des sols sur le littoral, tourisme en montagne, mitage de l'espace en Outre Mer.

Développer des modèles urbains durables

Les villes concentrent une part prépondérante de l'activité humaine et économique. Ce sont aussi des lieux de créativité sur le plan culturel, d'invention de nouvelles pratiques et de nouveaux usages qui concourent à la transition écologique. En contrepartie, les villes sont le lieu de la majorité des émissions de GES et de la consommation d'énergie, elles contribuent à accroître la pression sur l'utilisation des ressources et apparaissent particulièrement vulnérables aux risques. Au croisement de l'innovation et des pressions sur les ressources, les villes cristallisent ainsi les enjeux de la transition écologique, et amènent à repenser leur modèle de développement.

La transition vers des modèles urbains durables ne saurait se faire sans **définir au préalable une vision partagée par le plus grand nombre de l'avenir de la ville** prenant en compte le territoire urbain dans ses différentes dimensions économique, sociale, culturelle, environnementale, sportive, en associant tous les acteurs concernés : Etat, collectivités locales, acteurs économiques et sociaux, citoyens. C'est l'objectif de la future loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine que de proposer une nouvelle méthode de co-construction de la politique de la ville, avec les habitants.

Développer des modèles urbains durables implique une plus **grande sobriété dans l'utilisation des ressources à toutes les échelles** (agglomération, quartier, bâtiment). Une attention particulière doit être portée sur l'aménagement des territoires urbains afin de maîtriser les phénomènes d'étalement urbain qui ont un impact économique, social et environnemental sur l'organisation et le fonctionnement des villes et des campagnes environnantes : augmentation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, pollution sonore et lumineuse, impacts directs sur l'environnement (perte de biodiversité, augmentation du ruissellement et des inondations urbaines, dégradation des paysages...), disparition des zones agricoles de proximité, aggravation des inégalités sociales avec phénomènes de ségrégation spatiale... Il est donc nécessaire de favoriser la compacité urbaine, mais une compacité vivable, où les espaces de biodiversité et de respiration trouvent leur place, et de renforcer les interrelations entre centre-ville et périphérie, en particulier par les circuits courts de produits alimentaires. La

régénération du foncier délaissé constitue une opportunité pour développer de nouveaux modèles urbains et relancer l'attractivité des villes. Une gestion plus efficace des ressources doit être mise en place, favorisant le recyclage des ressources, le recours aux énergies renouvelables et les économies d'énergie en particulier dans le bâtiment (approche décarbonée du bâtiment sur tout son cycle de vie). Des exigences fortes en matière de développement durable seront fixées au programme de renouvellement urbain. Les enjeux de reconstruction de la ville sur la ville seront développés.

La qualité de vie ainsi que la qualité architecturale du bâti, qui contribuent à rendre la ville désirable, constituent une autre composante du développement urbain durable et plus intégré. Des projets visant à **valoriser l'eau ou à restaurer la nature en ville** améliorent le cadre de vie et contribuent à adapter la ville au changement climatique, à réduire la pollution, à préserver la biodiversité et à économiser l'énergie. De même **la poursuite des actions en faveur d'une mobilité plus durable** contribue au bien-être et à l'attractivité urbaine.

Le déploiement de nouveaux modèles de développement urbain plus durable ne doit pas se faire au détriment des populations, que ce soit dans la ville ou dans la zone périurbaine mais en co-construction avec elles. Il est important de **s'assurer de l'accès aux biens et aux services essentiels pour tous** et de prévenir toutes formes de précarité ou d'exclusion causées par l'alourdissement des charges liées à la mobilité ou au logement, le développement de biens ou services payants et une technicisation accrue liée au développement des technologies de l'information et de la communication.

Enfin, une gestion urbaine plus performante doit permettre de produire de meilleurs services au moindre coût (économique, social et environnemental). Il s'agit de **favoriser les synergies entre mobilité, urbanisme, énergie, eau, logement** et débouchant sur une amélioration de la performance globale de la ville. Le développement des technologies de l'information et de la communication peut favoriser ces synergies et participer à rendre la ville plus performante à travers la régulation du fonctionnement des réseaux, l'optimisation des déplacements, par la rationalisation de la

logistique, le report modal vers des modes de transport plus durables (auto partage, mobilité active)...

Une **ville intelligente** est une ville qui améliore ses performances en terme de gestion des ressources, de réduction des émissions de GES, de qualité des services rendus aux usagers et de gouvernance en s'appuyant notamment sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Au-delà des approches sectorielles sur le transport, l'énergie, la gestion des déchets, l'éclairage public, le bâtiment... elle met l'accent sur les interactions entre ces différents secteurs qui sont rendues possible par le développement des technologies de l'information et de la communication. L'utilisateur est au centre des dispositifs en devenant lui même producteur d'informations.

La France compte des entreprises particulièrement en pointe dans les secteurs de l'eau, de l'air, des déchets, des transports, de l'efficacité énergétique, et sur l'ensemble des métiers, de l'architecture à l'industrie, en passant par l'ingénierie, les services... Ces atouts, importants pour une accélération de ces évolutions en France, doivent aussi être valorisés à l'international. C'est le sens de la création de la marque Vivapolis et des démarches « ville durable » à l'export dont la coordination doit être renforcée.

Avant-projet

Co-construire des projets territoriaux de développement durable

Le développement de territoires durables et résilients ne pourra être opérationnel qu'en recourant à des projets de territoires globaux et cohérents, qui font intervenir en synergie les acteurs, les outils et les politiques sectorielles à mobiliser. Les territoires sont pertinents pour construire ces projets, comme base d'une stratégie visant à mettre en cohérence les politiques publiques sectorielles et intégrant les enjeux locaux, en articulation avec les enjeux internationaux, européens et nationaux, d'où le besoin d'assurer la bonne coordination des leviers d'action.

La construction d'un projet de territoire repose sur l'élaboration d'une vision partagée, d'un projet de « vivre ensemble », d'une volonté commune de faire évoluer le territoire pour le rendre plus résilient, plus attractif, avec une meilleure qualité de vie... La construction de ce projet ne peut se concevoir que dans la mobilisation, à côté des acteurs de l'aménagement, de l'ensemble des forces vives qui composent le territoire, avec une attention particulière sur l'association des citoyens. La multiplication des Agendas 21 locaux sera à ce titre un indicateur clé de la transition écologique des territoires vers le développement durable.

A ce titre, l'élaboration d'un diagnostic initial partagé, précis et spatialisé, exploitant les documents existants, est indispensable pour initier le dialogue multi-acteurs et pour identifier les évolutions à mettre en œuvre. Ce diagnostic peut reposer sur des outils multiples (profils environnementaux, documents d'urbanisme, rapports de développement durable, inventaire des ressources locales et des inégalités, chartes forestières de territoire, vulnérabilité aux risques naturels et notamment cartes des zones inondables, politiques de santé, d'habitat, politique de la ville, culture ...), pour disposer d'une vision éclairée de la situation et tendances d'évolution, atouts, faiblesses, opportunités, risques.

Un projet de territoire ne peut qu'être adapté aux spécificités du territoire identifiées dans le diagnostic initial sur des paramètres très fortement dépendants du contexte local pour une réponse adaptée au territoire, tout en restant cohérent avec les priorités d'action globales au niveau national (emploi, accès au logement, insertion des jeunes, économie des ressources et des sols, accès aux biens et

services essentiels, lutte contre les inégalités), européen et international (climat...).

Il n'existe ainsi pas de périmètre territorial idéal unique pour une application optimale de la transition écologique. La bonne échelle est celle qui favorise la construction du projet. Elle est en concordance avec les paramètres physiques, géomorphologiques, économiques (bassins d'emplois) et sociaux (bassins de vie). Elle peut donc, dans un premier temps, s'affranchir des limites administratives, comme en témoigne l'échelle du bassin hydrographique pour la déclinaison de la politique de l'eau, même si, dans un deuxième temps, pour la mise en œuvre des projets, l'échelon régional s'affirme de plus en plus comme l'échelon d'intervention privilégié pour les missions de planification et la mise en cohérence des politiques entre elles, en étroite relation avec les territoires infra et supra régionaux (conseils généraux, métropoles, intercommunalités, communes, bassins hydrographiques).

Les collectivités locales ont un rôle particulier dans le processus d'élaboration de projets, notamment pour innover et fédérer l'ensemble des initiatives locales. Pour élaborer, mettre en œuvre et suivre ces projets, **les collectivités locales seront incitées à se doter d'une stratégie d'ensemble de leur territoire, et d'une gouvernance locale multi-acteurs ambitieuse**, visant à un partage de l'information, une appropriation collective des enjeux locaux et planétaires et une vision commune et partagée de la transformation du territoire, ainsi qu'à un portage de l'animation qu'impliquent de tels projets de territoire.

Les pouvoirs publics doivent les inciter et les accompagner dans cette voie : l'Etat doit assurer **l'animation régulière de réseaux de projets de territoire**, afin de favoriser leurs interconnexions, d'échanger les meilleures pratiques, de monter en capacité collective et d'encourager leur amélioration progressive. C'est dans ce but qu'ont été élaborés le cadre de référence et le référentiel pour l'évaluation stratégique des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux, et qu'a été instauré un dispositif de reconnaissance de ces projets, qui ont permis ces dernières années une accélération du nombre d'Agendas 21 engagés par les

collectivités locales. **Une nouvelle étape du développement des Agendas 21 doit à présent être engagée** afin de favoriser leur extension, s'appuyant sur les expériences et

La prospective territoriale

L'identification des enjeux d'un territoire et la détermination d'objectifs, conduisant à une stratégie, constituent les fondamentaux d'un agenda 21 et d'un projet territorial de développement durable. La prospective territoriale est un moyen de les aborder en réfléchissant collectivement au futur souhaité du territoire. Elle facilite l'orientation des politiques publiques à mettre en œuvre en les adossant à ce futur désirable.

innovations déjà menées et intégrant l'émergence de nouveaux enjeux (résilience territoriale, transition énergétique des territoires, écologie industrielle territoriale...). **Il convient par ailleurs d'assurer la cohérence des projets territoriaux entre eux, soit parce qu'ils interviennent sur des territoires qui s'emboîtent, soit parce que les territoires sont interconnectés.**

Il est enfin nécessaire de **se doter de mesures de suivi partagées de la mise en œuvre des projets**, afin de mesurer l'évolution du territoire sur la période, dans une logique d'amélioration progressive : développement d'indicateurs régionaux, en appui sur les observatoires nationaux et régionaux, réseaux régionaux, encouragement des pratiques d'évaluation des projets...

Avant-projet

S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone

Le schéma linéaire « produire, consommer, jeter » du système économique traditionnel atteint ses limites : d'ici une trentaine d'années, la population mondiale aura augmenté de 2 milliards d'individus, et d'ici une quinzaine d'années les classes moyennes compteront 3 milliards de personnes de plus. Poursuivre notre consommation de ressources au rythme actuel pour satisfaire nos besoins n'est pas tenable sur le long terme et les émissions de gaz à effet de serre associées causeraient un changement climatique majeur et irréversible. Il est temps de changer de paradigme en accélérant la transition vers un système économique plus circulaire, et plus généralement vers une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources et sobre en carbone. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) estime qu'il faudra d'ici 2050 multiplier la productivité des ressources par un facteur compris entre 4 et 10 pour tenir compte de la limite des ressources de la planète².

Ce nouveau modèle d'économie circulaire et sobre en carbone peut se définir comme un système économique de production, d'échange et de consommation conçu et organisé pour minimiser les prélèvements nets de ressources (énergies fossiles, matières premières, eau, foncier, milieux) et les émissions polluantes, sources d'impacts environnementaux et sanitaires négatifs, tant locaux que globaux.

La poursuite d'une croissance économique durable et la préservation de notre qualité de vie ne seront ainsi possibles que si l'on arrive à **découpler la richesse d'une part et la consommation de ressources et les impacts environnementaux associés d'autre part**. Cela nécessite de promouvoir en premier lieu une culture de la sobriété et du mieux consommer. Ce découplage nécessite également de mettre l'augmentation de la productivité des ressources et la réduction des impacts environnementaux au cœur des préoccupations des acteurs économiques, qui sont amenés à anticiper dès maintenant des changements de grande ampleur. Dans un monde de plus en plus interdépendant et global, ces engagements devront être portés par tous les pays pour lutter

contre les transferts internationaux d'impacts et ne pas créer de distorsions de concurrence.

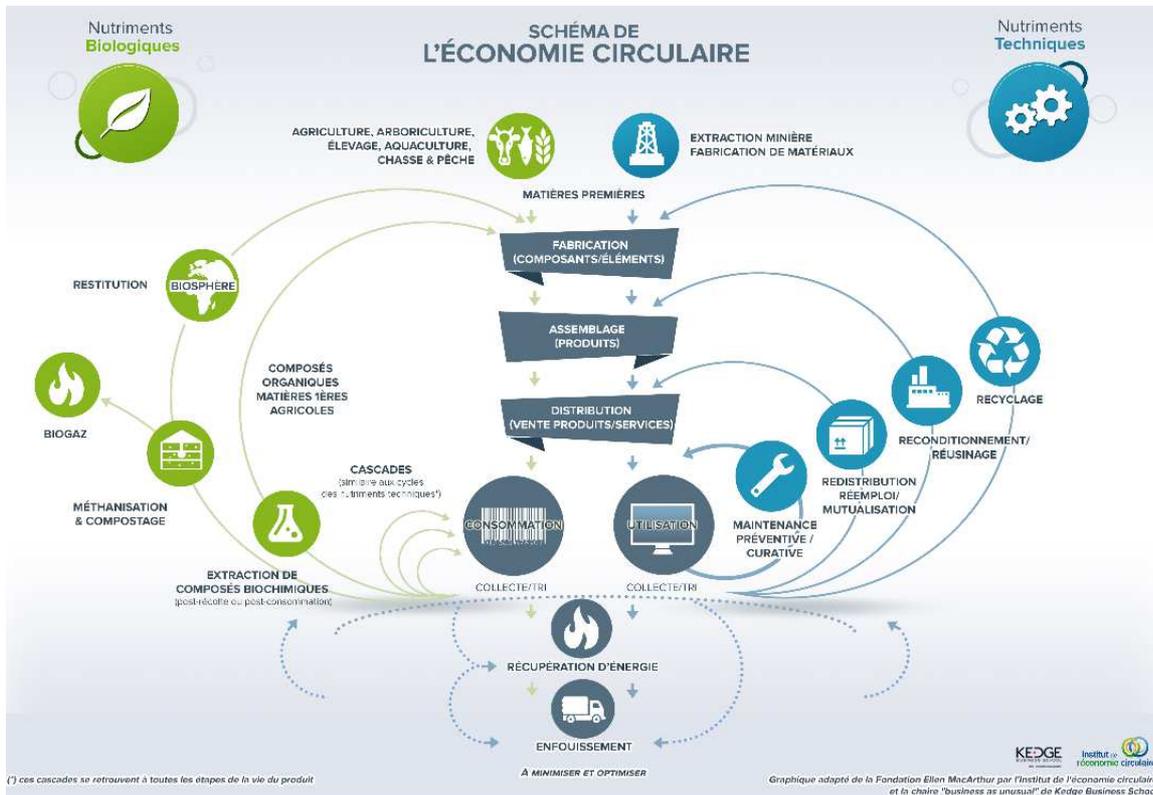
Au-delà de la réponse qu'elle peut apporter aux enjeux environnementaux, cette approche est porteuse de bénéfices en termes de compétitivité des entreprises, de sécurisation de l'accès aux matières premières, de réduction de la dépendance des ménages vis-à-vis des ressources et de la fluctuation de leur prix ou encore de création d'activités et d'emplois dont une part est non délocalisable. Ces enjeux sont particulièrement prégnants dans les outre-mer en raison de leur insularité, qui pourraient ainsi constituer des démonstrateurs de l'économie circulaire et sobre en carbone.

Le changement qui s'annonce nécessite la mise en place d'un cadre stratégique :

- promouvant de nouveaux modes de production et de consommation ;
- offrant des opportunités économiques et permettant une meilleure sécurité d'approvisionnement grâce à la reconception de produits, à la promotion de la réutilisation, du recyclage et de la substitution de matériaux, aux économies de ressources et au développement des énergies renouvelables ;
- récompensant l'innovation et l'utilisation efficace des ressources ;
- et mobilisant les territoires pour développer les initiatives locales.

Ces inflexions permettront de poursuivre la dynamique enclenchée par la Conférence environnementale de septembre 2013 qui a consacré une table ronde à l'économie circulaire, ainsi que par la loi de programmation de la transition énergétique. Elles favorisent ainsi le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre en énergie et faiblement carbonée.

² Vision 2050, The new agenda for business, WBCSD, 2010



Rappel de quelques objectifs :

- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75% à 50 % en 2025
- Réduire de 50 % notre consommation d'énergie finale à l'horizon 2050
- Réhabiliter sur le plan énergétique 500 000 logements par an d'ici 2017
- Diminuer de 30% la consommation des énergies fossiles en 2030
- Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990 (objectif européen)
- Porter à 23 % en 2020 France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale et 10% dans les transports
- Réduire de 50% la mise en décharge des déchets non dangereux non inertes en 2020 par rapport à 2010
- Atteindre 50% de réutilisation et recyclage des déchets municipaux en 2020
- Atteindre 70% de réutilisation et recyclage des déchets du BTP en 2020

Panorama des travaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre:

- Plan de rénovation énergétique de l'habitat
- Loi relative à la consommation
- Projet de loi de programmation de la transition énergétique
- Projet de loi sur l'économie sociale et solidaire
- Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Elaboration du plan déchets 2020
- Elaboration du plan national de prévention des déchets 2014-2020
- Stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières
- Projet de réforme du code minier

Réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation

Se nourrir, se loger, se vêtir, se déplacer et se divertir sont des besoins et activités qui mobilisent des ressources et génèrent des impacts environnementaux. Les pays riches consomment en moyenne quatre fois plus de ressources que les pays pauvres. Il faut donc inventer de nouveaux modèles garantissant l'accès au développement du plus grand nombre dans les limites de la planète. Pour cela, une approche plus globale est requise. Elle se décline :

- au niveau des biens et services en optimisant l'utilisation des ressources sur l'ensemble de leur cycle de vie, et les services de transports associés (optimisation des flux, logistique inversée³, cycles courts...) à travers les actions des entreprises et les comportements des consommateurs ;
- au niveau des politiques publiques qu'il faut décloisonner afin de dépasser les approches purement sectorielles ;
- au niveau géographique, car nos importations génèrent des impacts environnementaux à l'étranger : il existe des moyens, comme la certification de la durabilité, pour agir à l'extérieur de nos frontières.

La coopération entre les différents acteurs est essentielle. Un producteur de bien, en l'absence d'incitation ou d'obligation, ne se préoccupe que rarement de savoir si les ressources qu'il utilise sont durables ou si son produit est facilement recyclable. **Favoriser une telle coopération, notamment via des accords volontaires**, permettrait de réduire significativement les impacts environnementaux.

La composition des biens, leur durée de vie, la facilité de leur réparation ou de leur recyclage et leur performance énergétique, sont déterminées au moment de leur conception. **La généralisation de l'éco-conception ainsi que le développement du recours aux énergies renouvelables et la responsabilisation accrue des producteurs et distributeurs** via

le dispositif des filières à responsabilité élargie sont déterminants pour optimiser l'utilisation des ressources et réduire les impacts environnementaux.

La lutte contre l'obsolescence programmée sera un levier de mobilisation des consommateurs et des industriels afin de favoriser un nouveau modèle de production et de consommation. La loi relative à la consommation renforcera l'information et les droits du consommateur sur ces questions de durabilité des produits.

La prise de conscience par les entreprises de l'intérêt économique de cette démarche doit être renforcée et s'accompagner d'une information du consommateur (affichage environnemental des produits notamment). **Le potentiel de la directive européenne sur l'éco-conception** (extension du périmètre des produits, intégration d'autres enjeux que l'énergie et d'autres étapes que l'utilisation) doit également être davantage exploité. De même, **la commande publique**, à travers ses critères d'achats, peut inciter les entreprises à orienter leurs activités en ce sens.

Il est également primordial de **mobiliser les consommateurs et d'inscrire la sobriété et l'efficacité, notamment énergétique, au cœur de nos modes de consommation**. C'est cette ambition que la loi de programmation de la transition énergétique portera. Réduire de moitié la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050 nécessitera de repenser notre rapport à l'énergie, en consommant moins mais mieux.

De nombreux produits restent sous-utilisés : **mutualiser l'usage de ces biens** à travers des systèmes marchands (location) ou non marchands (ludothèque...) crée de nouvelles activités et permet aux consommateurs d'accéder à un large panel de biens, de meilleure qualité, tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Trop de produits endommagés ou tout simplement usagés qui deviennent des déchets pourraient pourtant être réutilisés au moyen de structures adéquates (réparation, refabrication, ressourceries...). Dans ce contexte, **l'émergence de nouveaux modèles**

³ La logistique inversée désigne la gestion des flux provenant du consommateur en direction du producteur

économiques et de nouveaux comportements des consommateurs, comme l'économie de fonctionnalité reposant sur la vente de l'usage au lieu de la vente d'un bien (auto-partage ou service de location/entretien d'articles de textile par exemple), est à promouvoir, en s'appuyant notamment sur la révolution numérique qui facilite la mise en relation des consommateurs dans une démarche d'économie collaborative.

Toutes ces activités seraient favorisées si le prix des ressources reflétait davantage les impacts environnementaux liés à leur utilisation et leur rareté, incitant ainsi les acteurs économiques à les économiser. Par ailleurs, le

développement de nouveaux modèles basés sur la performance est à étudier comme cela est déjà fait par exemple en matière de services d'eau potable, avec le développement de contrats de délégation de service public pour lesquels la rémunération du délégataire est en partie fonction de la performance du service.

L'usage d'une fiscalité écologique incitative tant au niveau national que local est à renforcer, notamment par la facturation proportionnée (taxes sur les émissions, tarification incitative pour les déchets) et la suppression des subventions dommageables, tout en étant compatible avec l'application de tarifs sociaux.

Avant-projet

Rendre notre économie moins dépendante des ressources non renouvelables

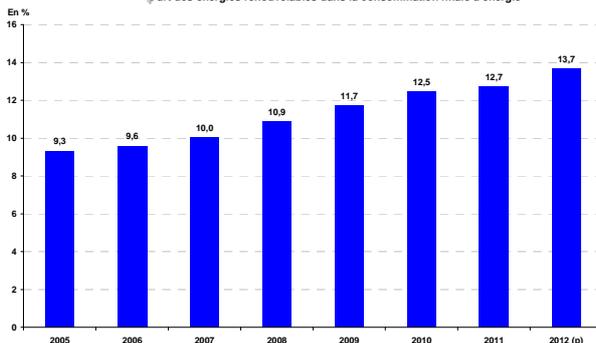
Réduire l'utilisation des ressources non renouvelables (combustibles fossiles, métaux, granulats...) doit devenir une orientation stratégique forte des politiques publiques notamment via le recours accru aux matières premières de recyclage, le développement massif des énergies renouvelables et l'utilisation accrue et optimisée de la biomasse. Cette évolution doit se faire tout en veillant à ne pas transférer les pressions et notre dépendance d'une ressource sur une autre.

La substitution de ressources non renouvelables par des ressources renouvelables durables

L'émergence d'une économie sobre en carbone implique une restructuration du système énergétique, devant également contribuer à renforcer la sécurité énergétique, redresser la balance commerciale, préserver la compétitivité des entreprises et lutter contre la précarité énergétique.

Reposant sur ces grands principes fixés dans la loi de programmation, cette transition énergétique doit jouer simultanément sur la **réduction de la demande** (sobriété et efficacité énergétique) et sur l'offre, en **rééquilibrant le mix énergétique** à travers notamment le développement d'alternatives aux combustibles fossiles (et plus particulièrement un recours accru aux énergies renouvelables) pour la production de chaleur, d'électricité et de substituts au pétrole et au gaz, afin d'atteindre l'objectif de réduction de 30% de la consommation d'énergies fossiles en 2030. Le projet de loi de programmation de la transition énergétique prévoira notamment l'élaboration d'une stratégie bas carbone pour répondre à ces enjeux.

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie



Note : Consommation finale brute d'énergie : consommation des utilisateurs finals (y compris pertes des réseaux).
Toutes les données ont été comptabilisées selon le mode de calcul défini par la Directive de 2009. Données 2012 provisoires.
Source : SOeS, bilan de l'énergie, juillet 2013, France entière.

Ces nouveaux modes de production d'énergie, qui induisent une demande croissante de certaines ressources (acier, béton, bois, métaux, sols agricoles), doivent s'accompagner d'une optimisation de l'utilisation de celles-ci. **La bio-économie, la chimie verte, ainsi que la gestion active de la forêt** dans une perspective de développement durable doivent être développées.

Les prélèvements en matières premières associés à ces nouvelles filières rendent nécessaire une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sociaux de nos importations, à travers **l'instauration de critères environnementaux et/ou sociaux aux niveaux international et européen**, à l'image de ce que l'Union européenne met en place pour les biocarburants.

La substitution de ressources vierges par des ressources secondaires

L'utilisation des matières premières de recyclage permet de réduire substantiellement les pressions environnementales liées à l'extraction des matières premières vierges et de réduire la dépendance de l'industrie française vis-à-vis des importations. Ce **recours accru aux matières premières de recyclage**, notamment celles à haute valeur ajoutée, passe par la suppression des substances toxiques ou à risque et par l'anticipation et l'organisation des usages en cascade. Cela suppose une diminution soutenue des flux allant en décharge.

L'orientation des déchets vers les filières de recyclage les plus efficaces constitue également un levier pour réduire les pertes de matières, ce qui passe par **la lutte contre les trafics et installations illicites et par l'appui au développement d'infrastructures de recyclage** aussi bien en France qu'à l'étranger, notamment dans les pays en voie de développement.

La réutilisation des eaux usées traitées doit également être promue, en particulier dans l'agriculture. Les initiatives déjà existantes (comme pour les eaux de lavage des véhicules) doivent être soutenues. **La fertilisation issue d'effluents animaux** en substitution à l'azote minéral doit également être promue dans la

limite de l'équilibre de la fertilisation des sols et de la réglementation en matière de nitrates.

Pour mobiliser les différentes composantes de notre mine urbaine (masse de déchets dont on peut extraire les matières premières qu'ils contiennent) **la connaissance des flux et gisements sera renforcée**, en particulier concernant les déchets d'activité économiques, et sur les matières offrant un fort potentiel de création de valeur ajoutée.

Une attention particulière est à porter à certains métaux critiques (dont les terres rares) indispensables à la transition énergétique.

L'ensemble des activités présentées dans cette section peut de plus constituer des opportunités pour les entreprises françaises de développer des savoir-faire spécifiques.

Avant-projet

Mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation

Des innovations ont permis d'améliorer les performances environnementales des procédés, mais ces progrès sont insuffisants et nécessitent des technologies de rupture et des innovations partagées entre les différents acteurs de la chaîne de valeur autour de projets collaboratifs, axe majeur de la politique de soutien à l'innovation et de renforcement de la compétitivité des entreprises. Ces innovations pourront notamment s'inspirer du fonctionnement du vivant, le bio-mimétisme permettant de produire des biens et services plus durables. L'ensemble des activités industrielles et agricoles sont concernées. Des dispositifs de soutien à ces innovations seront mis en place pour financer les opérations de la recherche de base jusqu'à la mise en place opérationnelle.

S'agissant des procédés industriels, les électro-intensifs (ciment, acier, chimie) ont déjà réalisés d'importants progrès qu'il s'agit d'étendre aux secteurs non soumis au marché carbone européen et au tissu des PME, notamment par un **meilleur déploiement des technologies disponibles les plus performantes**. Hors énergie, l'apparition de nouvelles technologies de simulation et de production par impression 3D devrait permettre des économies de matières.

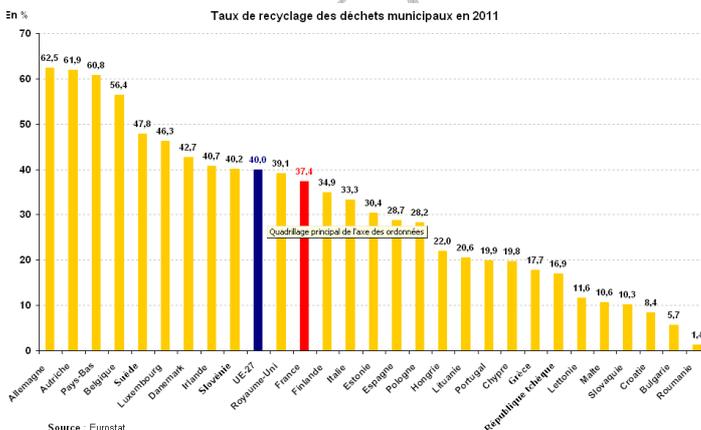
l'accès à la matière peut être complexe, même après une démarche d'éco-conception, et nécessite **le développement de nouvelles technologies** faisant appel à la mécanique, la robotique, l'optique et la métrologie. Enfin, l'incorporation croissante de matières premières de recyclage dans la fabrication nécessite **d'accroître la traçabilité des flux et la caractérisation des matières**.

Concernant l'agriculture, les efforts doivent être renforcés en matière d'efficacité d'utilisation des intrants chimiques, énergétiques et de l'eau, de préservation de la biodiversité, des capacités de stockage de carbone des écosystèmes et de la fonctionnalité des sols. Ces évolutions constitutives de l'agro-écologie, conciliant performance économique et environnementale, doivent s'accompagner du **développement de systèmes d'alimentation durable**, contribuant à une offre alimentaire sûre, diversifiée et issue de modes de production respectueux de l'environnement.

Dans le secteur de la construction et de la rénovation des bâtis existants, les politiques en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables doivent être intégrées à une conception globale du bâti, et être renforcées et complétées par une **utilisation plus efficace des ressources tout au long du cycle de vie des bâtiments et des infrastructures**. Le recours aux bio-matériaux, un recyclage accru des déchets du BTP et une meilleure conception reposant sur des approches architecturales adaptées aux différents contextes permettraient de donner des relais de croissance à ce secteur.

Les systèmes de transports répondent aux besoins de mobilité mais sont consommateurs d'énergie et engendrent des effets négatifs sur l'environnement. Trois grands axes d'innovation pour améliorer leur performance (consommation, émissions) doivent être poursuivis :

- **les véhicules du futur** routier, ferroviaire, maritime et fluvial ;



Dans le secteur des déchets, des gains de productivité (adaptation des fréquences, optimisation des tournées) et des innovations de rupture (réseaux de collecte enterrés, logistique inversée) sont attendus en matière de collecte. A l'étape du tri et de la valorisation,

- **la route de 5ème génération** à contribution environnementale positive et faisant appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- **la logistique et gestion de flux**, notamment urbaine, s'appuyant sur des véhicules propres ou décarbonés et sur le report modal.

Concernant le report modal, la priorité sera mise sur un meilleur raccordement des grands ports et de leur arrière-pays et sur l'amélioration du réseau structurant. Le schéma national de mobilité durable, issu des travaux « Mobilité 21 » contribuera à cet objectif.

Les réseaux de transport et de distribution d'électricité connaissent une augmentation de la consommation et une connexion croissante de sources de production d'électricité décentralisées et intermittentes. Deux axes d'évolution permettent de répondre à ces défis, en s'appuyant sur l'expérience des zones non interconnectées telles que les outre-mer et la Corse :

- **le développement des réseaux intelligents** qui permettent l'échange d'informations entre consommateurs, producteurs et gestionnaires de réseaux (compteurs communicants) ;
- **l'augmentation des capacités de stockage de l'électricité**, que ce soit par des solutions éprouvées (stations de transfert d'eau par pompage) ou émergentes (hydrogène et piles à combustible notamment).

Le fonctionnement à très basse température de réseaux de chaleur permettrait de multiplier les sources de chaleur dispersées sur le territoire urbain et de faciliter le stockage de chaleur, en particulier dans le sous-sol. Leur déploiement suppose le développement de réseaux intelligents, qui favorisent la circulation d'information en temps réel du consommateur vers le producteur et inversement, semblable au déploiement des compteurs intelligents Linky pour le réseau électrique.

Les conflits sur les usages de l'eau dans un contexte de changement climatique poussent à traiter à la fois sa disponibilité et sa qualité. **L'amélioration de la qualité de l'eau dans les milieux** permettra de réduire le coût du traitement de l'eau potable. **L'instrumentation des réseaux et le suivi des données** collectées en temps réel favoriseront la détection précoce des fuites. **Les stations d'épuration peuvent devenir neutres en carbone** (récupération de chaleur dans les réseaux d'eaux usées, valorisation énergétique des boues) et les **boues peuvent fournir des ingrédients d'intérêt**, notamment le phosphore, par des procédés à industrialiser.

Les industries extractives et de première transformation ont déjà réalisé d'importants progrès pour réduire les impacts environnementaux liés à leurs activités. Néanmoins, des progrès sont encore possibles, par exemple via **la symbiose industrielle et l'éco-conception**. Ces efforts participeront à une meilleure acceptabilité sociale de cette filière, indispensable à une réindustrialisation française, et qui pourra également être renforcée par une prise de conscience générale des impacts environnementaux et sanitaires associés aux biens produits par ces industries à l'étranger et que nous importons.

La **symbiose industrielle** peut être définie comme la recherche entre acteurs économiques de synergies de substitution (utilisation dans un procédé de production de ressources disponibles chez d'autres acteurs (déchets, co-produits, flux d'eau, d'énergie fatale) ou de ressources renouvelables) ou de mutualisation (d'achats de matières premières, de production d'utilités (chaleur, vapeur, air comprimé...), de logistique de livraison ou de collecte de déchets...)⁴.

⁴ Source : Cyril Adoue, Expert et consultant en écologie industrielle et territoriale

Mobiliser les territoires et favoriser les initiatives locales

Les territoires sont à la croisée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Les projets d'écologie industrielle territoriale sont une voie pour relever ces défis et garantir l'attractivité et la résilience des territoires.

Il s'agit de repenser les activités économiques dans leur ensemble à l'échelle du territoire comme un écosystème spécifique. L'écologie industrielle territoriale se concrétise par la mise en œuvre sur un territoire ou sur une zone d'activités de synergies de plusieurs types : l'échange et la valorisation de ressources (chaleur, eaux industrielles, déchets...), le partage d'équipements (parc de stationnement, lieu de réunion, réseau de chaleur...), la mutualisation de services (restauration interentreprises, gestion collective des déchets,...) et la création d'activités et le développement de filières locales de valorisation de ressources (recyclage des déchets ou énergie décentralisée par exemple).

Il s'agit également de **faciliter le développement de filières et de sites de proximité exemplaires**, de renforcer la pédagogie sur la valeur ajoutée issue du recyclage de proximité et les emplois créés, y compris s'agissant de l'énergie issue de certains flux de déchets (méthanisation en exploitations agricoles, cogénérations en scieries...), de **favoriser les circuits courts de commercialisation**. Au niveau national voire européen, il s'agira de clarifier les possibilités d'action en faveur du recyclage de proximité et des marges de manœuvre juridiques tout en restant dans le cadre de la concurrence internationale. Des évolutions sont attendues concernant le code des marchés publics et plus généralement de la commande publique. Une forte attente concerne le secteur du BTP : la rénovation urbaine et la densification autour des transports en commun vont être la source de nombreuses opportunités de réutilisation de déblais et de gravats.

Il est en outre essentiel de **promouvoir et de pérenniser les activités liées au réemploi, à la réutilisation et au recyclage**, car elles génèrent de nombreux emplois non

délocalisables, notamment au sein de l'économie sociale et solidaire.

En France, plusieurs initiatives ont été lancées en faveur de l'écologie industrielle territoriale, avec **la mobilisation de multiples acteurs** (industriels, services, politiques, académiques), et rencontrent un soutien public croissant.

Les collectivités territoriales sont au cœur de la démarche, en particulier les régions car elles sont en charge du développement économique sur leur territoire.

Le **CATEI** (comité d'animation territoires durables et écologie industrielle), placé sous l'égide du Commissariat général au développement durable (CGDD), sera impliqué dans la construction d'une stratégie nationale d'écologie industrielle et territoriale pour la période 2015-2020. Cette stratégie, élaborée en concertation avec les acteurs de terrain, s'appuiera notamment sur plusieurs outils parmi lesquels un guide pratique destiné à accompagner les collectivités et les entreprises porteuses de projets d'écologie industrielle territoriale.

Les collectivités territoriales disposent de leviers importants : la commande publique (par exemple l'utilisation de la variante « environnement » pour des projets industriels ou d'aménagement de zone d'activités), la formation professionnelle (par exemple la formation d'animateur de projets d'écologie territoriale), la planification locale (généralisation de la prise en compte de l'utilisation efficace des ressources dans les différents plans et schémas locaux) et le financement (par exemple les fonds européens).

L'État a également un rôle clé à jouer en **créant un cadre national favorable au déploiement de telles démarches** (intégration dans les orientations stratégiques, financement des projets d'écologie industrielle territoriale, formation et éducation, R&D, concertation multi-acteurs, encouragement de démarches volontaires, réglementation...).

Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

La fragilité de nos sociétés s'est particulièrement accrue au cours des dernières décennies, en raison de l'augmentation des prix de l'énergie qui accentue fortement le phénomène de précarité énergétique, de la hausse de la fréquence et de l'intensité des risques naturels, notamment liés au changement climatique, mais aussi de la présence de plus en plus forte de risques sanitaires environnementaux. Ces facteurs de fragilité touchent plus fortement les populations déjà vulnérables. La protection contre les impacts des différents enjeux environnementaux sera un objectif constant des politiques publiques, dans une exigence de cohésion sociale et de justice environnementale.

L'exigence de cohésion sociale, définie comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de l'ensemble de ses membres, inclut un accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité,

l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable. Elle doit être plus impérative encore dans le contexte de la transition écologique, car cette transition ne pourra advenir que si elle contribue à réduire les inégalités, et non à les aggraver : de nombreuses analyses, internationales et nationales lient réduction des inégalités sociales, notamment de revenu, et transition écologique.

L'exigence de justice environnementale a été renforcée en 2005 par la Charte de l'environnement, qui place au premier rang l'égalité, avec l'affirmation du droit de chacun à « vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » dès son article premier. Faire de la justice environnementale un axe majeur des politiques publiques en matière de logement, agriculture, eau, énergie, travail sera une préoccupation permanente.

Rappel de quelques objectifs :

- Rénover 200 000 logements sociaux par an
- Protéger 1000 captages d'eau potable d'ici 2015
- Réhabiliter sur le plan énergétique 500 000 logements par an d'ici 2017
- Plan de rénovation énergétique de l'habitat : 500 000 logements par an d'ici 2017
- Réduction des l'usage des pesticides de 50 % d'ici 2018 (plan Ecophyto 2018)
- Extension des tarifs sociaux de l'énergie à 4 millions de foyers
- Elaborer d'ici 2016 les stratégies locales de gestion du risque inondation sur les 122 territoires à risques importants

Panorama des travaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre:

- Projet de loi de programmation sur la transition énergétique
- Plan national d'adaptation au changement climatique
- Plan de rénovation énergétique de l'habitat
- Schémas régionaux du climat de l'air et de l'énergie
- Plans climats énergie territoriaux
- Elaboration du Plan National Santé Environnement 3
- Plan National Sport Santé Bien-être
- Programme national nutrition santé 3 (PNNS3)
- Plan d'urgence pour la qualité de l'air extérieur
- Plan Cancer 2014-2019
- Plan Ecophyto 2018 et plan ambition bio 2017
- Stratégie nationale de gestion du risque inondation
- Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021
- Future stratégie nationale de santé
- Futur plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques avant juin 2015
- Future stratégie nationale de recherche sur les perturbateurs endocriniens

Réduire et prévenir la vulnérabilité énergétique

Huit millions de ménages en France en 2012 sont touchés par la précarité énergétique. L'ampleur du phénomène aujourd'hui, qui mobilise en France comme dans la plupart des pays développés les acteurs du social, de l'habitat et de l'énergie, rend nécessaire, pour mieux agir, une approche par la vulnérabilité énergétique globale des ménages. En effet, la hausse inévitable des prix de l'énergie affectera à la fois les dépenses de chauffage (ou de rafraîchissement pour les outre-mer) et de déplacements professionnels ou de loisirs.

Aux termes de la loi du 12 juillet 2010, « est en **situation de précarité énergétique** une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat. »

La vulnérabilité énergétique traverse les classes sociales et les ménages actifs des classes modestes et moyennes habitant le secteur périurbain lointain, non ou mal desservis par les transports publics, sont identifiés comme spécifiquement vulnérables⁵. L'étalement périurbain accroît leur dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail, requérant souvent un équipement multiple et allongeant les kilomètres parcourus. L'alourdissement des charges contraintes liées à la mobilité se conjugue à celles du logement et au coût des travaux de rénovation. Ces coûts peuvent freiner la recherche d'emploi⁶, créant un cercle vicieux. La définition d'usage de la précarité énergétique, c'est à dire consacrer plus de 10% de ses revenus à des dépenses énergétiques dans le logement, est donc partielle. Les dépenses énergétiques contraintes peuvent faire basculer sous le seuil de pauvreté des ménages qui en sont proches, mais tous les ménages «pauvres» ne sont pas forcément précaires du point de vue énergétique. Les situations de précarité énergétique sont également très présentes en milieu rural isolé, faute, le plus souvent, de système de transport individuel alternatif à l'automobile.

Faisant suite au Débat national sur la transition énergétique de 2013, la loi de programmation sur la transition énergétique contribuera à accroître les efforts de notre pays pour lutter contre la vulnérabilité énergétique.

Les signaux-prix de l'énergie jouent un rôle stratégique dans la distribution des facteurs de vulnérabilité à moyen et long terme, ils orientent l'innovation et les choix de localisation et de consommation, en favorisant ou non l'étalement urbain. Il faut à la fois **renforcer des signaux-prix de l'énergie par une fiscalité adaptée et la rendre compatible avec des objectifs d'équité**, en l'accompagnant de dispositifs ciblés pour les personnes vulnérables.

Pour mieux connaître et mesurer la vulnérabilité énergétique, des indicateurs de vulnérabilité seront développés avec l'observatoire de la précarité énergétique. Ils cibleront les publics concernés et les circonstances déclenchantes, en éclairant les multiples dimensions et prenant en compte les inégalités sociales et territoriales. La France fera également **progresser une approche harmonisée et coopérative de la précarité énergétique au plan européen**.

La détection de la précarité énergétique sera organisée au plus près des populations et des territoires.

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat répond à l'engagement du chef de l'Etat de rénover sur le plan énergétique 500 000 logements par an d'ici à 2017, et ainsi de diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020. Dans ce cadre, le dispositif "J'éco-rénove, j'économise" a été lancé en septembre 2013.

Les actions engagées à destination du parc social seront poursuivies en renforçant la rénovation du parc privé à un rythme de 120 000 logements par an. Avec l'accélération de la rénovation du bâti ancien, il conviendra d'être attentif à ce que les normes ou les aides financières n'orientent pas vers un seul type de solution et permettent une utilisation plus efficace des ressources dans le respect de la qualité architecturale des bâtiments tout au long de leur cycle de vie.

⁵ Observatoire de la précarité énergétique, mai 2013

⁶ Cf. Credoc 2011 « La mobilité professionnelle bridée par les problèmes de logement »

Un critère de qualité énergétique pourra faire partie des critères de décence et de salubrité des logements.

Un bouclier énergétique global en substitution ou en complément des tarifs sociaux pour aider l'ensemble des ménages précaires, y compris ceux qui sont aujourd'hui exclus des tarifs sociaux, et éviter les situations de privation, est d'ores et déjà à l'étude

L'efficacité de la lutte contre la précarité énergétique dans le logement passe par la coordination des aides et l'amélioration de l'accès aux droits.

Les aides à l'énergie du Fonds de solidarité concernaient en 2008 306 000 familles, **le Fonds national d'aide à la rénovation thermique** des logements privés gérés par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) vise 300 000 logements de propriétaires occupants modestes et très modestes d'ici à 2017, et **l'éco-prêt logement social a pour** objet la rénovation énergétique du parc de logements sociaux les plus consommateurs en énergie, soit 800 000 « logements énergivores ».

Il faut conjuguer accès équitable à la mobilité et transition écologique, en mobilisant tous les acteurs. La prise de conscience du budget consacré à la mobilité sera favorisée pour inciter aux changements de pratiques, en mettant en évidence les coûts complets de la propriété et du déplacement en automobile, souvent sous-estimés. **La période 2014-2020 sera celle de la mobilité dans le périurbain et dans les zones non interconnectées tels que les territoires ruraux** : offre de mobilité intégrant les nouveaux modes de déplacement, intermodalité et coopération entre les autorités organisatrices de transports seront favorisées.

L'accès de tous aux équipements électroniques efficaces sera amélioré. Ils sont souvent plus chers à l'achat mais rentabilisés à l'usage. Les compteurs intelligents, la lutte contre les pertes à la source, l'éco-conception, et l'éducation des ménages sont des pistes prometteuses.

Enfin, il est essentiel que chacun ait la capacité d'être acteur de la transition énergétique. **Nos concitoyens seront informés de manière toujours plus transparente sur leurs factures, avec une meilleure lisibilité des composantes de la part fixe des abonnements** à l'électricité et au gaz. Les dispositifs de prévention, de subvention et d'accompagnement par les associations et les collectivités seront renforcés. **L'auto-réhabilitation** accompagnée des logements sera favorisée grâce au développement d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage intégrant une approche globale du projet, la prévention et l'usage maîtrisé de l'énergie, en même temps que l'adaptation au climat actuel et futur, tant pour la rigueur hivernale que pour la canicule estivale. En France, les projets citoyens ou locaux restent minoritaires, bien qu'en augmentation : **des mécanismes de financement participatif des projets de transition énergétique seront encouragés** dans l'esprit de la conférence bancaire et financière de 2014, à travers notamment l'assouplissement du statut des coopératives.

Prévenir et s'adapter aux impacts du changement climatique sur les populations

Le diagnostic des impacts environnementaux du changement climatique souligne **la diversité des territoires face aux risques** (inondations, incendies, etc.) et ses conséquences pour les populations. Le changement climatique peut ainsi avoir un impact sur la santé des personnes, avec notamment des vagues de froid ou de chaleur provoquant des morts prématurées. Il peut entraîner la prolifération de certains vecteurs de maladie.

Ce diagnostic met en évidence la **nécessité d'anticiper les risques pour apporter des réponses socialement justes, innovantes et adaptées** pour l'ensemble des populations concernées, résidents permanents et occasionnels, professionnels, salariés.

Accroître la connaissance des impacts du changement climatique sur la population, sur les structures et moyens de production et sur le patrimoine

Les **coûts et bénéfices** des impacts économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires du changement climatique doivent être mieux connus. L'apprentissage du risque doit être lié au **risque local** et il faut donc commencer par son analyse.

L'analyse des risques par les régions, les départements et les communes et leurs groupements sera développée. Le changement climatique sera pris en compte dans la politique de prévention des risques naturels et de planification urbaine, par l'intermédiaire des plans locaux d'urbanisme et des plans de prévention des risques naturels, y compris via la requalification de zones en fonction de l'évolution de l'environnement immédiat (érosion côtière, risques de crues, ruissellement). Les stratégies locales de gestion du risque inondation y contribueront.

La sensibilisation et l'information des citoyens sont essentielles. L'**apprentissage du risque** doit avoir lieu à l'école, en entreprise, sur les lieux de loisir. Il doit associer les autorités municipales, compétentes en matière de risque naturel, et être adapté à la spécificité territoriale. Il recouvre l'apprentissage d'une culture du risque intégrant notamment la

prévention et la gestion du risque, la mise en place et l'usage des signaux d'alerte.

Des outils seront par ailleurs développés pour **évaluer l'efficacité des mesures prises en matière d'adaptation**. Il conviendra également de valoriser et diffuser les mesures d'adaptation mises en œuvre.

Le site www.drias-climat.fr, très fréquenté depuis son lancement en juillet 2012, met à disposition des bureaux d'études, des collectivités et de nos concitoyens, des **projections climatiques régionalisées**, réalisées dans les laboratoires français de modélisation du climat. Les informations climatiques sont délivrées sous différentes formes graphiques ou numériques, avec une démarche d'appropriation en trois étapes : Espace Découverte, Espace Données et Produits.

Favoriser l'adaptation des activités économiques au changement climatique

L'adaptation au changement climatique deviendra un sujet du dialogue social sur l'anticipation des mutations économiques et des besoins de reconversion. Il s'agit d'**étudier avec les professionnels des secteurs les plus concernés** (construction, assurance, tourisme, agriculture, forêt) **les scénarii d'adaptation** des activités économiques : changements des modes d'agriculture, d'élevage, création de nouvelles filières agricoles, choix des essences forestières de reboisement, modification des filières d'exploitation de la forêt, privilégiant les circuits courts et le bois de construction, modification du tourisme et des trames vertes et bleues, adaptation de l'offre de loisirs due à l'augmentation des températures moyennes.

Protéger les populations en renforçant les capacités d'intervention face aux crises climatiques, dans un souci de cohésion sociale et territoriale

Les moyens de protection contre les crues devront à terme être adaptés en fonction de l'impact du changement climatique sur les phénomènes naturels extrêmes (précipitations, tempêtes...). L'évaluation de cet impact est une

priorité. Il est d'ores et déjà nécessaire de développer des méthodes d'adaptation des ouvrages de protection sur le littoral pour lequel la surélévation du niveau de la mer est un facteur qui doit être pris en compte sans attendre. La nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations confiée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) permettra de mieux répondre à ces enjeux.

Ce sont les populations vulnérables qu'il faudra protéger en priorité, notamment les personnes âgées, du risque de canicule, grâce à la sensibilisation et l'information, l'amélioration du système d'alerte précoce, la promotion d'une solidarité intergénérationnelle, l'identification et le traitement des îlots de chaleur urbains.

Tous les lieux recevant du public, sur tous les territoires seront incités à **adopter et mettre en œuvre des plans d'adaptation immédiate aux alertes climatiques**, organisant de façon préventive le recours au télétravail et aux horaires décalés.

Prévoir le financement des impacts économiques et sociaux des risques liés au changement climatique

Le changement climatique entraîne des risques sanitaires, économiques et sociaux : risque de perte d'emploi ou de l'outil de production, de pertes matérielles, de contrainte économique de court terme liées aux émissions faibles en carbone, de mortalité accrue. Il faudra **intégrer les coûts sociaux potentiels** dans les études de sensibilité au risque climat présent et de vulnérabilité au climat futur des projets et investissements. La création de produits innovants en matière d'assurance, tels que des primes à la relocalisation, bonus/malus, prêts à taux zéro pour les habitations moins énergivores et plus résilientes au changement climatique, l'auto-réhabilitation accompagnée, l'incitation par les pouvoirs publics à la prise en compte de ce risque dans l'investissement socialement responsable et des systèmes de mutualisation des risques devront être envisagés.

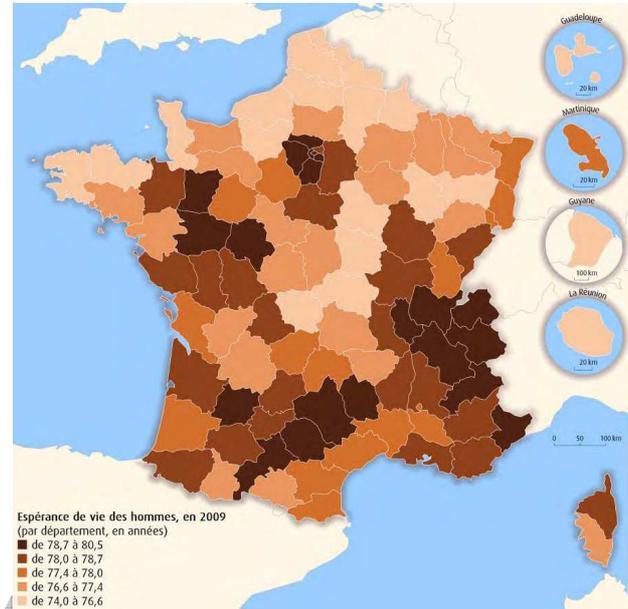
Avant-projet

Prévenir et lutter contre les inégalités en santé environnement

Le lien entre environnement, mode de vie et santé nécessite d'avancer sur plusieurs fronts pour lutter contre les inégalités environnementales, sociales et territoriales de santé.

Les inégalités en santé environnement face aux nuisances engendrées par l'expansion urbaine, les risques industriels et naturels, se creusent de façon diverse au sein des territoires. Face à des pathologies en augmentation, certaines populations sont plus touchées que d'autres, en raison du cumul avec des inégalités sociales, de revenu, d'emploi, d'accès aux soins. En outre, les conditions de vie, de travail et la qualité de l'environnement ont un impact important sur la fréquence des comportements à risque.

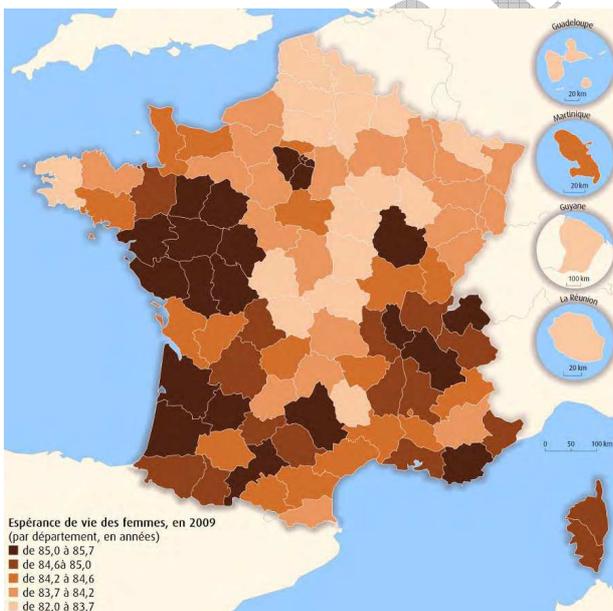
La situation sanitaire de la France est donc marquée par un paradoxe, souligné par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées d'Europe, mais des inégalités de santé parmi les plus importantes.



Faire de la problématique des inégalités environnementales, sociales et territoriales de santé un des axes structurant du troisième plan Santé Environnement

Malgré les travaux lancés par le plan précédent (PNSE 2), les inégalités environnementales demeurent peu évaluées et donc peu traitées en tant que telles par les pouvoirs publics. En effet, il n'existe pas à ce jour de données spatialisées pour l'ensemble des risques ni de méthodologie opérationnelle pour les additionner. Aussi, l'évaluation des risques encourus par les citoyens, particulièrement exposés aux pressions environnementales (pollution, bruit, ondes), n'est pas envisagée de la même manière par les différents acteurs, faute de cadre d'analyse commun.

Le gouvernement a d'ores et déjà fixé comme priorité transversale pour l'élaboration du PNSE 3 la lutte contre les inégalités territoriales environnementales de santé. Le PNSE 3, chantier de 2014, poursuivra l'identification et le traitement des points noirs d'expositions à des nuisances environnementales, avec des actions ciblées. Il proposera des actions pour améliorer le recueil des données environnementales et de santé, leur centralisation, leur disponibilité, leur traitement, en poursuivant l'objectif d'établir des liens entre les expositions et leurs effets sur la santé.



Savoir pour pouvoir agir : faire progresser la connaissance et les outils de diagnostic sur les inégalités en santé environnement

L'effet cumulatif entre inégalités écologiques et sociales, qui accentuent la ségrégation spatiale, doit être mis en évidence. A cette fin, le décloisonnement des sciences environnementales et des sciences sociales est indispensable. La recherche relative au développement d'outils spatialisés visant à mieux caractériser les inégalités doit être encouragée. Les méthodes et outils d'analyse et de diagnostic doivent prendre en compte les dimensions environnementale, comportementale, démographique, sociétale, et géographique pour mieux définir les impacts sanitaires sur les territoires. Le recueil de données environnementales, sociales et de santé à l'échelle de l'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) doit être amélioré. L'observation doit inclure spécifiquement les situations en outre mer.

Agir avant de tout savoir : prévenir et agir sur ce que l'on sait.

Faire le choix de la prévention c'est vouloir agir tôt sur tout ce qui a une influence sur la santé, c'est prendre en compte les déterminants de santé et nous interroger sur les conséquences de la dégradation de notre environnement sur l'augmentation d'un certain nombre de pathologies chroniques. Dans le cadre des plans nationaux santé environnement (PNSE), des actions importantes ont été menées en vue de réduire les émissions de polluants dans l'air et dans l'eau. Ces actions nécessitent pourtant d'être renforcées dans le PNSE 3.

Bien des situations relèvent de la prévention. La lutte contre les logements insalubres est une priorité nationale. Les outils de la politique de la ville en outre mer doivent prendre en compte les besoins de résorption de l'habitat insalubre et l'exposition à certains risques naturels (comme le plan Radon). **La formation à la santé environnementale doit être encouragée.** La diffusion et l'appropriation des outils spatialisés les plus récents au niveau local, tels que les « Outil Plaine » et « Equit'ea », la construction de nouvelles solidarités entre services et territoires et la synergie entre acteurs sont des enjeux de la lutte pour la réduction des inégalités environnementales de santé.

Les faibles doses et leurs effets

Des risques chroniques et diffus sont liés à des expositions à de faibles doses sur de longues périodes. Ceci remet en question la base actuelle de l'évaluation des risques associés aux produits chimiques, à savoir que: « *C'est la dose qui fait le poison.* ». Bien souvent les études de danger sont réalisées dans des contextes d'exposition importante. Les études épidémiologiques sont effectuées à la suite d'une exposition accidentelle ou au sein de certains groupes qui ont subi une forte exposition, professionnelle par exemple. Pour connaître les risques à faible dose, il est nécessaire d'extrapoler les risques obtenus pour des doses plus élevées et étudier la relation entre la dose et l'effet. L'étude de ces relations permet d'établir les valeurs toxicologiques de référence. Les effets peuvent être différés dans le temps et se cumuler. L'hypothèse des effets à faible dose ne s'applique pas à toutes les substances chimiques. Il est important de noter que les substances qui présentent des effets à faible dose sont principalement les «substances actives sur le système endocrinien».

Poursuivre la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé dans tous les milieux de vie en ciblant les populations vulnérables

La trajectoire fixée en 2007 en matière d'agriculture biologique et de réduction de l'usage de pesticides est loin d'être atteinte. L'indicateur de suivi du plan Ecophyto 2018, adopté en vue de réduire de 50% l'usage des pesticides au niveau national d'ici 2018 par rapport à 2008, n'a pas diminué sur la période 2008-2012. Dans le même temps, les ventes de substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques ont en revanche connu une forte baisse. Les feuilles de route pour la transition écologique pour 2012 et pour 2013 ont fixé de nouveaux objectifs, comme par exemple le développement du biocontrôle.

On constate depuis plusieurs années l'augmentation de certaines pathologies, telles que l'asthme, les cancers, le diabète et l'obésité. Les femmes enceintes, les enfants et d'autres populations fragiles en raison de leur âge, de leur situation sociale, professionnelle ou géographique sont touchés en priorité

Le PNSE 3 programme des travaux sur les polluants impliqués plus spécifiquement dans certaines pathologies pour proposer des actions de réduction des expositions ainsi que des hypothèses étayant les associations entre polluants et pathologies et l'existence de

populations particulièrement vulnérables. Les relations entre habitat et santé, et pollution urbaine et santé seront également abordées. La pratique régulière d'une activité sportive ainsi que l'amélioration des habitudes alimentaires constituent par ailleurs des facteurs déterminants de prévention des maladies chroniques.

La part des cancers d'origine professionnelle est estimée entre 4 à 8,5 %, ce qui représente en France entre 14 000 et 30 000 nouveaux cas par an (sur les 355 000 nouveaux cas de cancers estimés en 2012),, une large part étant due à l'amiante. 82 substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques ont été identifiées entre 2006 et 2008 comme prioritaires pour la substitution. La transformation de l'organisation du travail nécessite une veille accrue des responsabilités des entreprises dans la chaîne de sous-traitance.

L'articulation entre les dispositifs de veille, de prévention et de réparation des risques et les maladies professionnelles doit être améliorée. Il convient pour cela de **faire évoluer les approches de la santé au travail pour qu'elles soient plus transversales et établir des liens et une coordination plus étroits avec les politiques de santé publique et de santé environnementale.**

Afin de mieux prendre en compte les problématiques liées aux risques émergents, il faut en priorité **établir pour les nanotechnologies et les perturbateurs endocriniens des définitions réglementaires et harmonisées au niveau européen et promouvoir la thématique des perturbateurs endocriniens au niveau européen**, en s'appuyant sur les orientations définies par le 7ème programme d'action pour l'environnement (PAE) et sur l'axe Environnement du nouveau Programme Cadre de Recherche et Développement pour la période 2014-2020.

Il est nécessaire de **développer les lieux ressources pour les patients** destinés à prendre en compte les liens entre pathologies et expositions environnementales, sur le modèle des centres de pathologies professionnelles pour une meilleure prise en charge des patients.

Les mesures en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air doivent aller vers plus d'efficacité, de durabilité et de justice sociale.

Compte tenu de l'impact sanitaire important de la **pollution atmosphérique** (maladies cardio-respiratoires, cérébrales, cancers), et du

contexte réglementaire (procédure contentieuse européenne en cours), des mesures en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air ambitieuses et efficaces doivent être mises en œuvre pour **réduire significativement, d'ici 2020**, le taux de population exposée à des dépassements des valeurs réglementaires fixées pour les **particules fines** (PM10) et aux **oxydes d'azote** (Nox). Cela suppose de réduire significativement les émissions de polluants atmosphériques dans tous les secteurs d'activité contributeurs (transport, agriculture, industrie, domestique et tertiaire) dans le cadre d'une politique intégrée "climat-air-énergie" et en s'appuyant sur des politiques durables de déplacements, d'urbanisme et de logement au niveau national et au niveau local. Un plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques sera publié avant juin 2015 pour définir la stratégie du gouvernement en la matière. Les coûts pour le système de soin engendrés par la pollution de l'air sont par ailleurs élevés⁷.

⁷ CGDD, *Le point sur n°176*, Octobre 2013.

Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers

Les crises économique, environnementale et sociale ont marqué en profondeur notre pays depuis 2008. Elles ont notamment révélé les limites et les défaillances des modèles économiques et financiers développés et utilisés depuis la seconde moitié du XXe siècle.

Tout modèle repose sur des hypothèses et des règles de décision, pour certaines extrêmement complexes au point de les rendre opaques. Ces hypothèses et règles de décision déterminent le comportement des acteurs pris individuellement dans leurs choix de consommation, d'investissement, d'épargne ou dans leurs modèles d'affaires. Cependant, elles intègrent une représentation simplifiée de la réalité et de son fonctionnement, voire erronée⁸, avec des impacts majeurs sur la croissance et l'emploi. Ainsi, les impacts sur l'environnement, considéré au sens large (enjeux écologiques, sociaux et sociétaux) sont peu ou pas pris en compte dans les modèles économiques, financiers et d'affaires, même si les initiatives en ce sens se multiplient depuis plusieurs années. Et pour cause, les représentations théoriques (efficience des marchés, modèle d'équilibre des actifs financiers, modèles d'évaluation d'entreprise...) ne prennent pas en compte les enjeux climato-énergétiques, les services rendus par les écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles... sans parler de la diversité des logiques d'acteurs.

Au plan macro-économique, l'indicateur phare de mesure de la croissance d'un pays, le produit intérieur brut, présente le même type de limites pour rendre compte de l'évolution du bien-être. Comme l'a recommandé la commission Sen-Stiglitz-Fitoussi, différents indicateurs le complétant sont désormais publiés sans qu'ils fassent encore partie des indicateurs clés des performances économiques et du progrès social.

⁸ En mai 2008, l'agence de notation Standard & Poor's admet une erreur dans son modèle informatique d'évaluation de ses produits de dette à effet de levier, qui aurait conduit à leur surévaluation.

En janvier 2013, le FMI reconnaît que la modélisation mathématique utilisée pour ses prévisions de croissance en fonction des coupes budgétaires est erronée... et l'impact auto-aggravant des politiques d'austérité préconisées.

Investir dans la transition écologique revient à anticiper les bouleversements environnementaux et leurs conséquences économiques et sociales. Pour engager la transition énergétique de notre pays, par exemple, les besoins de financement dépendront fortement de l'évolution du coût des technologies et des conditions de marché. Les investissements ont été estimés lors du débat national de la transition énergétique à 37 milliards d'euros annuels, et ils devraient croître de 50 % à l'horizon 2050. Dès lors l'enjeu est le fléchage vers les bons investissements, ceux qui correspondent à la fois à la rationalité économique et aux orientations souhaitées par la société. C'est l'objectif de la conférence bancaire et financière pour la transition énergétique que de répondre à cet enjeu.

Eclairer et orienter les décisions de l'ensemble des acteurs publics et privés (d'achat/ de vente d'un produit, d'un service, d'une entreprise ; d'investissement dans un projet ou une entreprise ; d'allocation d'actifs d'un portefeuille d'investissement ; de mise en place d'une réglementation...), vers des choix compatibles avec la transition écologique de nos économies est nécessaire. A cette fin, de nouveaux modèles économiques, financiers et d'affaires doivent être inventés, qui mobiliseront l'épargne, ou orienteront les capitaux disponibles vers les investissements nécessaires à la transition écologique. Cela suppose de reconsidérer les pratiques d'investissement et de transformer les mécanismes d'incitation individuels, tout en veillant au maintien de conditions de concurrence internationale équitables. Et comme tout changement de modèle, cela induit des ruptures qu'il s'agit d'accompagner avec soin, notamment pour les populations les plus exposées.

« Le coût global de la transition écologique est celui d'une anticipation collective »⁹

Plusieurs études se sont focalisées sur le **coût de l'inaction**, que ce soit vis-à-vis du changement climatique ou de l'érosion de la biodiversité. Nicholas Stern a ainsi estimé en 2006 que **l'action contre le changement climatique coûterait** 1% du Produit intérieur brut (PiB) mondial chaque année, alors que les conséquences en cas d'inaction abaisseront d'environ 5% ce PiB. En 2009, il a réévalué ces chiffres respectivement à **2% du PIB et de 5 à 20% du PIB**¹⁰. Quant à **l'érosion de la biodiversité, elle est susceptible de faire diminuer de 7% le PIB mondial à l'horizon 2050**¹¹. Le coût de la transition écologique peut alors apparaître comme une prime d'assurance. Par exemple, le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques peut constituer une prime d'assurance contre l'évolution des prix des énergies fossiles¹².

Rappel de quelques objectifs :

- Orienter une majorité des flux d'investissement et de financement au bénéfice de la transition énergétique et écologique
- Favoriser la pluralité des modèles d'affaires et de financement au bénéfice d'une croissance innovante, soutenable et socialement juste
- Faire converger la fiscalité écologique française vers la moyenne de l'Union européenne (4,16 % des prélèvements obligatoires en France, contre 6,19 % en moyenne européenne, chiffres Eurostat 2013)

Panorama des travaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre:

- Conférence bancaire et financière pour la transition énergétique
- Développement d'un label ISR de place
- Travaux du comité de fiscalité écologique
- Livre blanc sur le financement de la transition écologique

⁹ AVIS du CESE sur le financement de la transition écologique et énergétique, 10 septembre 2013

¹⁰ A blue print for a safer planet, Nicholas Stern, London Vintage books, 2009.

¹¹ The Cost of Policy Inaction : The case of not meeting the 2010 biodiversity target – Alterra & iEEP, Braat, ten Brink et al. étude européenne

¹² Evaluation socio-économique du programme de production d'électricité éolienne et photovoltaïque - Coûts et bénéfices du «Grenelle de l'environnement» pour les énergies renouvelables - Koleda G., didier M. - COE-REXECOde - N.12, octobre 2009

Élaborer un nouveau cadre de la « norme d'investissement » pour attirer les financements vers des projets liés à la transition écologique

Les freins au financement de la plupart des projets liés à la transition écologique relèvent autant de ceux du financement de long terme que des particularités liées à une orientation résolument écologique de l'outil de production car ils sont caractérisés par un niveau de risque élevé (incertitudes quant au délai du retour sur investissement, aux stratégies technologiques innovantes gagnantes...). Aussi pour lever ces freins, faut-il transformer la norme d'investissement. Il s'agit de mettre en place des instruments économiques innovants et de renforcer les mécanismes existants pour avoir une action sur l'offre de capitaux publics et privés gérée par les investisseurs.

Introduire les enjeux de la transition écologique et du long terme dans les choix de financement et d'investissement de l'ensemble des acteurs

Dès l'élaboration des politiques, des mesures législatives et réglementaires et des projets d'investissements, les autorités politiques et publiques doivent pleinement s'inscrire dans une trajectoire de long terme en intégrant davantage les effets environnementaux (changement climatique, perte de biodiversité, rareté des ressources...) et sociaux (risques sanitaires environnementaux...) dans leurs critères de choix. Les choix ainsi faits rendront **lisibles et crédibles les mesures engagées par les pouvoirs publics en faveur de la transition écologique** et permettront, pour les entreprises de faire les choix technologiques nécessaires à la mutation écologique de notre pays et pour les ménages et collectivités de réaliser les investissements contribuant à la limitation des pressions notamment environnementales.

Marquer la préférence pour le futur dans les choix d'investissements publics (cela implique notamment de repenser les taux d'actualisation utilisés), dans une programmation pluriannuelle de la mise en œuvre des politiques publiques, notamment celles concourant à la transition écologique, est également essentiel pour intégrer, au-delà des préoccupations environnementales, le bien-être des générations futures.

Le secteur (para-)public au regard de son poids dans les marchés financiers (à travers les participations de l'État dans les entreprises) et dans le financement de l'économie en général et des territoires, **doit rechercher l'émulation chez les autres investisseurs/acteurs en s'appliquant des règles de financement intégrant pleinement les enjeux portés par la transition écologique.**

Par analogie à la responsabilité sociale et environnementale exigée pour les entreprises, **une responsabilité sociétale institutionnelle**, soit une responsabilité fiduciaire élargie aux enjeux portés par la transition écologique, **devra être mise en place pour les investisseurs et financeurs publics...**

En requérant des gérants de fonds d'investissement collectifs et des sociétés de gestion d'informer sur la manière dont leurs politiques d'investissement et de vote **prennent en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)**, l'article 224 de la loi du 12 juillet 2010 a franchi une première étape décisive. Il manque pourtant un maillon essentiel, celui du donneur d'ordre (c'est-à-dire l'investisseur) qui, au travers de mandats de gestion, délègue tout ou partie de la gestion de ses actifs sans avoir l'obligation de spécifier ses attentes en matière de prise en compte de critères ESG ou de transition écologique. **L'extension de ce dispositif aux investisseurs** permettrait également de couvrir leur gestion pour compte propre.

Mettre en place la traçabilité et la transparence des investissements pour encourager l'épargne longue

Une labellisation de la contribution des investissements au financement de la transition écologique doit être privilégiée, dans la mesure où elle autoriserait l'instauration d'une éco-conditionnalité des avantages fiscaux attachés aux produits d'épargne longue (tels que l'épargne salariale, l'assurance-vie, les plans épargne-retraite, les placements en valeurs mobilières en général), permettant d'infléchir les décisions des épargnants. Tout en prenant garde de ne pas créer un label

supplémentaire, **une des voies à explorer consiste à enrichir les démarches de labellisation ISR (investissement socialement responsable) existantes**, comme cela peut exister pour la finance solidaire avec le label Finansol, en les faisant converger autour d'un référentiel constitué de quatre piliers complémentaires indissociables : l'intégration de critères extra-financiers dans les politiques d'investissement et de vote, des pratiques de gestion financière responsables (c'est-à-dire non court-termiste, intégrant y compris l'interdiction d'investissements spéculatifs, par exemple dans le secteur des ressources naturelles), une gouvernance des fonds transparente et la contribution au développement d'une économie « verte » et socialement juste, avec une traçabilité particulière sur la transition écologique.

Engager résolument les entreprises et les investisseurs dans la voie du reporting (extra-)financier intégré, pour évaluer leur contribution à la transition écologique

Il convient d'**intégrer davantage les politiques de développement durable et de transition écologique dans les stratégies de développement et de compétitivité des entreprises en développant des indicateurs de performance adaptés**. Ces derniers conduiront, *de facto*, à la valorisation des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux (y compris les droits humains, l'égalité femme-homme et la prise en compte de la diversité culturelle dans les choix d'investissements) et de bonne gouvernance dans la valorisation des entreprises et, par voie de conséquence, celle des portefeuilles d'investissement. La traduction de la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans les stratégies d'allocation des portefeuilles d'investissement, toujours balbutiante, devient centrale dans la réflexion de certains investisseurs engagés, notamment pour son volet climato-énergétique.

La convergence des nombreuses initiatives portant sur l'alignement du statut des informations extra-financières sur celui des informations financières, à la fois dans les modèles d'affaires des entreprises et des investisseurs, doit être encouragée, et la France, pionnière dans ce domaine, doit y prendre toute sa place.

Promouvoir et sécuriser les pratiques innovantes d'investissement

Le champ de la transition écologique porte sur l'ensemble du cycle économique, de l'approvisionnement à la consommation en passant par la recherche et développement et

la production. Son échelle territoriale est à la fois globale, continentale, nationale et locale. Cette diversité de situations correspond à des équilibres économiques divers, des horizons et des taux de rentabilité financière et socio-économique multiples, qui se reflètent nécessairement dans la diversité des types de financement et des types d'acteurs, depuis les ménages jusqu'aux différents financeurs et investisseurs institutionnels.

L'unicité des modèles n'est plus de mise.

C'est cette diversité de modalités de financement (obligation « vertes », de « projet », fonds de long terme comme cela existe au niveau européen... ou encore les instruments financiers proposés par la micro-finance, la finance participative ou *crowdfunding*, la sensibilité croissante des épargnants au profit des produits financiers solidaires, les investissements socialement responsables...), qu'il s'agit de promouvoir et de sécuriser au travers de la reconception de nos modèles d'investissement.

Modifier les comportements des acteurs individuels en changeant les modèles d'incitation et de rémunération de leur performance économique

Si la plupart des acteurs individuels ont conscience des enjeux environnementaux, leurs comportements de consommation ou d'épargne n'intègrent pas spontanément le coût des dommages qu'ils causent à l'environnement, et encore moins les risques que l'épuisement des ressources vivantes ou la dégradation des systèmes de régulation naturels font peser sur les générations futures. Pour les orienter vers des comportements plus vertueux, ces trois leviers doivent être renforcés.

Enrichir les critères de choix des acteurs par une information incontestable... et lisible

Les informations environnementales sur les émissions ou consommations de ressources naturelles (empreintes carbone, biodiversité, indicateur de durée de vie) sont véhiculées à travers des labels sur les produits de consommation, l'étiquetage des produits en cours d'expérimentation ou encore les bilans carbone des entreprises et des collectivités. **L'ensemble des informations devra être rendu plus lisible, plus robuste et plus crédible pour les consommateurs et les épargnants.** En cela, l'expérimentation nationale de l'affichage environnemental des produits de grande consommation est novatrice en associant en amont les secteurs professionnels pour aboutir à un dispositif solide et partagé, qui s'insère dans une réflexion plus globale pour un cadre européen. **Ces approches devraient être étendues aux produits d'investissement et d'épargne,** notamment financiers afin d'orienter l'épargne des ménages vers les investissements de la transition écologique.

L'obligation des bilans carbone pourra être étendue à d'autres thématiques (eau, matières premières, etc.). Les informations sociales, pour autant qu'elles relèvent des effets de la transition écologique, seront progressivement incluses dans le champ de ces expérimentations.

Donner la priorité aux choix de transition écologique les plus performants en

intégrant dans les prix le coût des impacts environnementaux

Dans la poursuite des engagements de la première conférence environnementale, **la fiscalité écologique doit être renforcée dans tous les domaines** (air, climat, eau, biodiversité, occupation des sols, déchets) afin de résorber le retard pris par la France en ce domaine. La fiscalité écologique est une fiscalité qui n'a pas vocation à alourdir les prélèvements obligatoires mais à orienter les comportements des acteurs. Le comité pour la fiscalité écologique y veillera.

Le **Comité pour la fiscalité écologique**, dispositif permanent de concertation et d'évaluation de la fiscalité écologique, a été installé le 18 décembre 2012 sous la présidence de Christian de Perthuis. Ce comité est chargé de formuler un avis sur les mesures fiscales écologiques proposées par le Gouvernement et de faire des propositions. Il a adopté des avis sur la taxation des fluides frigorigènes, sur l'écart de taxation entre le gazole et l'essence, sur la fiscalité et l'artificialisation des sols, sur l'introduction d'une assiette carbone dans la fiscalité française. Le Comité poursuit ses travaux, notamment sur les thématiques de l'eau et la biodiversité, des déchets et de la compensation de la hausse des prix de l'énergie pour les ménages.

La fiscalité écologique est l'un des outils pour intégrer, dans le coût supporté par l'acteur économique, les coûts sociaux et environnementaux que ce dernier occasionne (« externalités »).

Par exemple, la mise en place d'une taxation des émissions polluantes et consommations de ressources naturelles, à l'instar de l'introduction depuis 2014 d'une composante carbone dans la fiscalité des carburants, conduira à infléchir le comportement de chaque acteur économique qui arbitre entre payer la taxe et polluer ou réduire sa pollution pour payer moins de taxe. Ainsi, dans le domaine de l'eau, plusieurs taxes visent à limiter les pressions sur la ressource. Leurs recettes sont utilisées au niveau local pour financer des actions qui aident les acteurs à modifier leurs comportements.

Parallèlement, trois autres outils peuvent être également améliorés pour que les acteurs individuels adoptent un comportement plus approprié d'un point de vue environnemental :

- **Une évolution des modalités de facturation des biens et services** par l'intermédiaire d'une tarification proportionnelle, en fonction des volumes de consommation, notamment par la généralisation des systèmes de comptage individuels déchets/eau ;
- **La progressivité de la tarification des biens essentiels** (eau/électricité/gaz) tenant compte du caractère indispensable des premières unités de consommation, grâce à un signal-prix progressif, faible pour les premières unités, élevé pour les dernières unités consommées uniquement par les plus gros utilisateurs ;
- **La systématisation de l'éco-conditionnalité des aides**, qu'elle qu'en soit la nature, et politiques d'achat publiques. Elle permettra en outre de développer des filières vertes et des services innovants sur le territoire.

Pour une cohérence d'ensemble, le renforcement de la fiscalité écologique doit s'inscrire dans une réforme plus large de la fiscalité en France, le système fiscal entier devant encourager la transition écologique. Les subventions dommageables à l'environnement continueront donc d'être réformées.

Intégrer des objectifs environnementaux, sociaux et sociétaux dans les systèmes de rémunération de la performance économique et financière

La révision du cadre de rémunération des dirigeants du secteur tant privé que public et des acteurs de marché, notamment celles des gérants et des sociétés de gestion, doit être poursuivie afin de mieux prendre en compte les enjeux de la transition écologique et de long terme.

Des entreprises subordonnent une partie de la rémunération des dirigeants, notamment la part variable, à l'atteinte d'objectifs sociaux et environnementaux. 29% des entreprises cotées du FTSE Eurofirst300 se sont ainsi engagées à lier les bonus des dirigeants à l'atteinte de critères ESG¹³. **De telles expérimentations seront activement soutenues.** Les entreprises publiques et celles dans lesquelles l'Etat détient une participation devraient être, à cet égard, exemplaires.

Le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF précise un certain nombre de principes de bon fonctionnement et de transparence propres à améliorer la gestion, le pilotage et le contrôle des sociétés cotées. Parmi les nouveautés de la version de juin 2013 : l'introduction d'un vote consultatif sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, la limitation du nombre de mandats pour les dirigeants mandataires sociaux, la transparence des rémunérations variables pluriannuelles... Cette rémunération est conditionnée par la réalisation d'une performance effective et déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs.

En outre, d'autres modes d'accompagnement que ceux précités participent à l'évolution des comportements construisant la transition écologique, et sont à développer, comme ceux s'appuyant sur des pratiques issues des sciences comportementales (« nudges »).

¹³ Source : Eurosif

Associer les acteurs à l'adaptation des modèles économiques

La transition écologique doit amener à un meilleur partage des richesses. Mais comme tout changement de modèle, il implique une résistance provenant de la difficulté d'adhésion aux inflexions apportées. Ainsi la phase de transition écologique nécessite un accompagnement à travers notamment une redistribution des richesses.

La réussite de la mise en œuvre de nouveaux modèles économiques et financiers impose donc une organisation de leur gouvernance et un accompagnement ciblé des différentes catégories d'acteurs concernés.

Améliorer le dialogue entre acteurs dans la réforme des modèles économiques et financiers par la mise en cohérence des dispositifs existants et par le développement d'expertises contradictoires

La France dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de dispositifs formalisés d'association des parties prenantes au débat public ou à la mise en œuvre de politiques. Au-delà de la mise en cohérence de ces dispositifs, **ce sont surtout les modalités concrètes de mise en œuvre de la concertation avec les parties prenantes qui doivent être renforcées.**

La qualité et les résultats des évaluations et études d'impact devront jouer un rôle majeur pour assurer la mise à disposition de connaissances et préparer le dialogue. Les parties prenantes devront être associées dans les évaluations *a priori* et *a posteriori*, ainsi qu'à la discussion sur les taux d'actualisation retenus. **Les modalités de mises en œuvre devront être renforcées, pour identifier, dès la conception des nouveaux modèles, les freins et réticences au changement perçus par les différents groupes d'acteurs.** Il faudra également assurer une pédagogie enrichie et ciblée des nouvelles mesures et co-construire les mesures d'accompagnement nécessaires dans un contexte de transparence, notamment avec les éventuels les acteurs les plus exposés. Enfin, il sera nécessaire de s'assurer que les actions soient dirigées au bon niveau de la chaîne d'acteurs.

De plus, **les expertises contradictoires, portées par la société civile, le monde académique etc., devraient être développées,** notamment lorsque les

thématiques abordées requièrent une certaine technicité, ce qui est notamment le cas de la sphère financière.

Un soutien massif a été apporté par la Commission européenne à la création de **Finance Watch**, soutenue par plus de 200 parlementaires européens. Cette association a pour objet d'apporter une expertise contradictoire dans le cadre du développement des réformes successives des marchés financiers.

Au-delà de l'évolution, voire de la refonte, de certains instruments, il est également nécessaire d'accompagner l'évolution des pratiques et des mentalités pour les adapter à un contexte inédit. **La prise en compte des enjeux de la transition écologique doit faire l'objet d'un dialogue permanent à engager avec les acteurs financiers privés et publics, mais avec l'appui contradictoire de la société civile.**

La vocation de ce dialogue, à organiser sous une forme à définir, sera d'accélérer l'appropriation de ces enjeux et des instruments et outils adaptés au financement de la transition écologique en assurant un partage des expertises. Il devra permettre d'aboutir à des propositions et actions concrètes de ces acteurs pour contribuer à cette transition. Au titre de l'exemplarité de l'Etat, un **Club des investisseurs publics de la transition écologique pourrait ainsi être créé pour participer à ce dialogue**, comme le propose le livre blanc sur le financement de la transition écologique. Cette appropriation nationale pourrait également permettre d'engager un mouvement plus large sur le plan européen.

Accompagner les acteurs pour lever les freins au changement, notamment par des mesures compensatoires économiques et sociales pour les entreprises et les ménages les plus vulnérables

La recherche en sciences comportementales pourra être mobilisée **pour aider à identifier et à promouvoir des comportements favorables à la transition écologique, et encourager une adhésion volontaire aux**

nouvelles mesures dont l'intérêt social est avéré.

Donner une lisibilité de moyen terme, notamment par une programmation des mesures envisagées, permet aux acteurs économiques d'anticiper les évolutions dans la durée. Ceux-ci n'ont pas tous la même capacité à faire évoluer leur situation : **des mesures compensatoires** à la modernisation tant pour les TPE/PME que pour les ménages les plus modestes pourront être mises en place. Pour garantir la compétitivité des entreprises, la

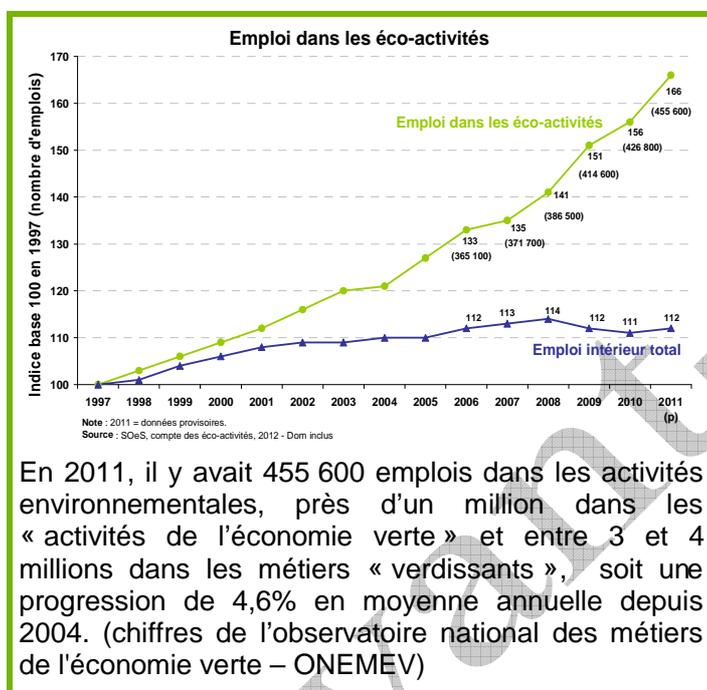
justice sociale et réduire les éventuels effets régressifs de certaines des mesures envisagées pour la transition écologique, des compensations pourront être envisagées.

Enfin, l'appui des acteurs dans la transition écologique des modèles économiques et financiers doit se traduire par une **représentation adaptée des métiers**. Le rôle de la formation professionnelle y sera essentiel, notamment pour accompagner la mutation de certains bassins d'emploi.

Avant-projet

Accompagner la mutation écologique des activités économiques

La transition écologique et énergétique doit être une opportunité de développement économique et une source de création d'emplois, favorisant la cohésion sociale et territoriale. Les éco-industries le symbolisent déjà : les « éco-activités » sont en croissance et porteuses d'emploi. La balance commerciale des éco-industries de l'eau, des déchets, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables a été excédentaire de 3 milliards d'euros en 2012 et elle est en croissance depuis 10 ans.



En 2011, il y avait 455 600 emplois dans les activités environnementales, près d'un million dans les « activités de l'économie verte » et entre 3 et 4 millions dans les métiers « verdissants », soit une progression de 4,6% en moyenne annuelle depuis 2004. (chiffres de l'observatoire national des métiers de l'économie verte – ONEMEV)

Au-delà des éco-activités, ce sont tous les secteurs d'activités et domaine qui peuvent bénéficier de la transition écologique. Quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité les entreprises doivent en effet questionner aussi bien leur gouvernance que l'organisation du travail ou le besoin de nouvelles formes de compétences. Si la mutation écologique des activités économiques, pour certaines, est déjà enclenchée, c'est toutefois un véritable changement de culture qu'il faut opérer.

Ainsi ces transformations impliquent d'appréhender différemment deux fonctions économiques fondamentales :

- Entreprendre autrement : il s'agit de poursuivre la transformation de la gouvernance des entreprises et des organisations pour intégrer les enjeux du développement durable

et de la transition écologique dans la définition des stratégies globales de performance. La seule maximisation des profits, sans prise en compte des effets sociaux et environnementaux, ne peut plus être considérée comme soutenable dans un contexte où les démarches de responsabilité sociétales des entreprises (RSE) notamment, sont devenues un critère d'évaluation à part entière de toutes les organisations. L'économie sociale et solidaire, levier du développement durable et source d'innovation, doit être mieux reconnue et soutenue. C'est l'objet de la loi cadre portée par le ministère en charge de l'économie.

- Produire autrement : il est ensuite question de transformer les activités et les modes de production et par là même, le travail et l'emploi. Les évolutions liées à la transition écologique touchent les métiers et la manière de les exercer d'un double point de vue : elles sont porteuses de croissance et de développement des compétences et des tâches dans certaines filières, alors que d'autres filières connaissent des évolutions profondes de besoins en compétences et de modes d'organisation du travail qui peuvent entraîner à court terme des destructions d'emplois, voire des disparitions de fonctions ou de métiers qu'il convient donc expressément d'accompagner. Ces mutations en termes de formation, de compétences et de qualifications, et au final, ces reconversions reviennent à faire de la transition écologique et énergétique une opportunité pour accélérer la modernisation du marché du travail.

Pour préparer au mieux ces évolutions, quatre exigences méritent d'être prises en considération :

- Anticiper les mutations économiques liées à la transition écologique et leurs effets sociaux ;
- Accompagner les transitions professionnelles liées à la transition écologique par une politique de formation initiale et continue permettant de sécuriser les parcours professionnels ;

- Informer, inciter et conseiller tous les acteurs économiques afin de faire comprendre et partager les enjeux des mutations sociales et professionnelles ;
- Faire des mutations sociales et professionnelles de la transition écologique un enjeu de responsabilité sociale/sociétale des entreprises et organisations.

Rappel de quelques objectifs :

- Créer 100 000 emplois d'ici 2016
- Mettre en place trois démonstrateurs territoriaux de soutien aux reconversions professionnelles, dans des bassins d'emploi particulièrement concernés par la transition écologique et énergétique

Panorama des travaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre:

- Loi relative à la consommation
- Projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire
- Projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (agro-écologie, GIEE...)
- Rapport public au gouvernement « Responsabilité et performance des organisations – 20 propositions pour renforcer la démarche de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) » (Brovelli, Drago, Molinié) - juin 2013/ Mise en place de la plateforme RSE
- Mise en œuvre des circulaires du Premier ministre du 2 août, 25 septembre et 15 novembre 2013 (26 novembre pour les Outre-Mer), aux préfets de Régions définissant l'architecture et le contenu des contrats de plan Etat-Régions (CPER) 2014-2020.
- Travaux du Comité stratégique des éco industries

Avant-projet

Anticiper les mutations économiques liées à la transition écologique et leurs effets sociaux

C'est la qualité d'analyse et de connaissance des phénomènes de mutations liés à la transition écologique qui permettra d'anticiper les besoins en qualifications, compétences, formation et de préparer les reconversions.

Des politiques de filières sont définies sous forme de politiques publiques d'incitation. Dans ce cadre, les filières porteuses de développement économique territorial et en emplois doivent être particulièrement ciblées. Dans le même temps et en coordination, des mesures d'accompagnement à la restructuration des filières en reconversion et/ou en transformation profonde doivent être engagées.

Conférence environnementale 2013 – feuille de route « emploi, formation et transition écologique »

Mesure 3 : « Les filières émergentes sont accompagnées dans le cadre du Conseil national de l'industrie et de la Commission nationale des services. Un soutien renforcé sera apporté à quatre filières (bâtiment, efficacité énergétique active, biodiversité et génie écologique, bois) en vue de leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel emploi et de faire face aux défis d'évolution des compétences qu'elles rencontrent ».

Sur le fondement des analyses menées, dans la continuité de la Conférence sociale, tant par le Commissariat général à la prospective et à la stratégie (CGSP), le Conseil National de l'Industrie (CNI), le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ou les administrations en charge de l'écologie (Observatoire National des Emplois et Métiers de l'Economie Verte), du travail et de l'économie, que par les acteurs locaux, collectivités et associations, les filières économiques les plus concernées par la transition écologique, seront passées en revues notamment les transports, l'énergie, la construction....

Les filières et activités en développement et les technologies afférentes qui, demain, pourront être mises au service d'une économie verte

seront ainsi identifiées, de même que les opportunités, freins et menaces.

Un dispositif permanent de mise à jour des analyses et informations recueillies ainsi que des perspectives d'évolution des différentes filières sera institué, (lien CGSP – ONEMEV) dans la suite des Conférence sociale et Conférence environnementale. Ces travaux prospectifs prépareront les évolutions nécessaires à l'économie de demain. Les observatoires prospectifs de branches seront fortement impliqués, avec le souci de **renforcer et généraliser les initiatives intersectorielles** pour les métiers à la lisière de plusieurs branches.

Les organismes de formation, les universités, les grandes écoles, les centres d'apprentissage et de formation professionnelle devront à leur tour faire évoluer leurs programmes de formation en fonction de la connaissance qui leur aura été fournie de l'économie du futur. Cette démarche d'anticipation et d'accompagnement doit être conçue comme un levier pour la compétitivité, la croissance et l'emploi.

Ces travaux devront être partagés avec les instances spécialisées dans la relation formation-emploi placées auprès des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, en lien avec tous les ministères certificateurs.

Ces différents travaux seront par ailleurs présentés systématiquement aux instances nationales de consultation ou de concertation en matière d'emploi et de formation, pour **évaluer et engager, à chaque fois que nécessaire ou opportun, des négociations sociales sur les impacts économiques, sociaux et professionnels de la transition écologique.**

C'est pourquoi, **un groupe de travail « emploi, formation et transition écologique » sera créé au sein du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie**, qui pourra dialoguer, avec d'autres acteurs, notamment ceux présents au Conseil national de la transition écologique

Au niveau territorial, ces travaux devront être déclinés et adaptés au sein des instances déjà existantes (selon les cas, au niveau des régions, départements, bassins d'emploi) de pilotage de stratégies régionales « emploi formation » et de « gestion territoriale des emplois et compétences (GTEC) ».

Les régions qui n'ont pas encore mis en place des politiques de filières intégrant la transition

écologique **seront par ailleurs encouragées à le faire**, éventuellement par le moyen des contrats de plan Etat-Régions (CPER) et en s'appuyant sur les pôles territoriaux de coopération économique, qui font place à des formes d'économie sociale et solidaire, pour le développement des filières territorialisées, ainsi que les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).

Avant-projet

Accompagner les transitions professionnelles

Conférence environnementale 2013 – feuille de route « emploi, formation et transition écologique »

Mesure 4 : « Mettre en place [...] trois démonstrateurs territoriaux de soutien aux reconversions professionnelles, dans des bassins d'emploi particulièrement concernés par la transition écologique et énergétique, permettant de sécuriser les parcours de salariés ou de demandeurs d'emploi passant d'un métier fragilisé à un métier en développement lié à la transition écologique. Le résultat de ces travaux et leurs suites seront [...] largement diffusés dans les démarches de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales soutenues par les pouvoirs publics ».

A partir de diagnostics partagés, l'action publique de structuration des filières industrielles vertes pourra être réorientée, relancée et nourrir une stratégie globale de verdissement des métiers et emplois dans le cadre de la transition écologique. C'est une politique publique de formation et d'acquisition des compétences liées ou induites par la transition écologique qui doit être mise en œuvre¹³. Non seulement dans une optique de développement de l'économie verte, mais aussi de restructuration et de reconversion des filières traditionnelles et des bassins d'emplois en difficulté. Une telle politique de formation, notamment professionnelle, pour laquelle les régions ont vu leur compétence générale renforcée, doit permettre :

- d'orienter ou de réorienter les crédits vers les formations les plus appropriées ;
- de dégager des typologies de territoires, régions, bassins d'emplois « de l'économie verte » et nourrir une stratégie globale de verdissement des métiers et emplois dans le cadre de la transition écologique ;
- de réguler les effets de reconversion et de restructuration de la transition

écologique, notamment dans les secteurs en difficulté, tels que l'automobile classique, le raffinage, la chimie... dont les salariés sont les plus susceptibles de se trouver face à une nécessité de reconversion ;

- de faire progresser la transition vers l'économie verte et la responsabilité sociétale des entreprises et d'améliorer la compétitivité de l'économie.

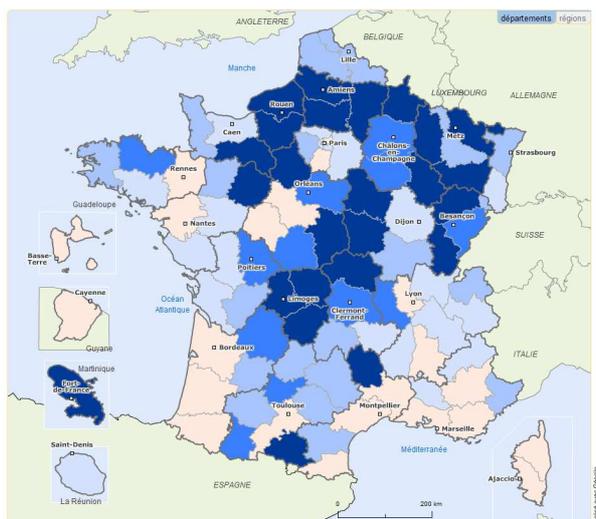
Cette politique publique d'acquisition des compétences de la transition écologique et d'appui aux reconversions des territoires et des salariés doit se **décliner de façon contractuelle et conventionnelle dans les contrats de plan Etat-Régions**, notamment sur le sujet de la formation, dans les contrats de filières (industrielles et non industrielles) et par voie conventionnelle entre les partenaires sociaux, au niveau des branches et des entreprises.

Les programmes de formation doivent évoluer pour s'adapter à la transition écologique. Les universités, les grandes écoles publiques et les établissements d'enseignement supérieur sous contrat avec l'État ainsi que de l'enseignement spécialisé ont déjà engagé des actions en ce sens, qui doivent être poursuivies.

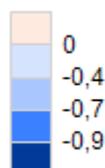
Il est également nécessaire **d'orienter davantage la formation professionnelle vers les métiers de l'économie verte. L'offre de formation continue sera modifiée** en concertation avec les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et les partenaires sociaux. **Des schémas régionaux de formation professionnelle seront établis** afin d'adapter les formations aux besoins futurs de chaque économie régionale. **Les appuis à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**, par filière et/ou secteur, consistant à identifier et qualifier les parcours de professionnalisation dans les métiers verts et verdissants **seront poursuivis** ainsi que les modes de suivis « régionalisés » des évolutions des activités et emplois verts et verdissants.

¹³ Extrait article 235 de la Déclaration de Rio 2012 :
« Une mobilisation de long terme en faveur des métiers de l'emploi et des métiers dans un contexte de transition écologique doit viser à adapter aux réalités et perspectives de cette transition le marché de l'emploi et les services de la formation et de l'orientation. »

Évolution de l'emploi total par départements 2008-2010



Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi total (%)



source : Insee, Estimations d'emploi ESTEL

Dans le cadre des négociations de branches, celles-ci seront invitées à **lancer des contrats d'études prospectives (CEP)** qui permettront de fixer une priorité stratégique pour les organismes collecteurs (OPCA), sur la transition écologique. **L'amélioration des garanties attachées à la personne et la sécurisation des parcours professionnels**, qui devront rendre effectifs les droits des salariés, faciliteront la mobilité professionnelle.

Enfin, un répertoire évolutif des métiers de l'économie verte sera établi et actualisé.

À l'avant-projet

Informier, inciter et conseiller tous les acteurs économiques afin de faire comprendre et partager les enjeux des mutations sociales et professionnelles

Aujourd'hui, de nouveaux marchés liés à l'économie verte se développent, dans le bâtiment, les transports alternatifs à la voiture particulière, l'énergie, mais aussi dans les services et dans d'autres secteurs. Les clients et les usagers, de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable, attendent des solutions et des produits respectueux de l'environnement et socialement responsables. En intégrant le développement durable au fonctionnement de l'entreprise, il est ainsi possible d'anticiper les évolutions réglementaires, d'appréhender les leviers de croissance offerts par l'économie verte et solidaire, de mobiliser ses salariés et d'améliorer son image de marque.

D'une manière générale, la transition écologique et le développement durable doivent continuer à se diffuser dans l'économie et auprès de tous les acteurs. Les pouvoirs publics ont le devoir d'informer, de sensibiliser, d'inciter par tous les moyens et d'apporter une assistance technique et de conseil à tous les acteurs économiques sur ce plan, au-delà de l'application régalienne.

Dans ce cadre, il s'agit tout à la fois :

- **de prendre en compte les conséquences de la réglementation environnementale sur l'industrie et l'emploi ;**
- **de former les décideurs publics et privés aux enjeux du développement durable** – élus nationaux et locaux,

représentants de l'État, chefs d'entreprises, syndicats ;

- **d'accompagner les entrepreneurs** en les sensibilisant, informant ou formant aux enjeux de la transition écologique, en mettant en place selon des modalités adaptées des prestations de conseil et d'appui aux PME/TPE notamment, mais aussi mettre à jour, dans les conventions collectives et statuts publics, les critères permettant de reconnaître les nouvelles compétences exigées par la transition écologique dans les grilles de classifications ;
- **d'aider et d'inciter les organisations, publiques et privées, à sensibiliser et former tous leurs salariés** aux enjeux et méthodes de la transition écologique.

La valorisation de secteurs et métiers particulièrement porteurs (déchets, eau) et la mise en place d'une approche paritaire homme/femme dans la valorisation des nouveaux emplois des filières vertes permettra également d'agir efficacement en ce domaine. Il y a un enjeu spécifique à **étudier l'insertion professionnelle des jeunes issus des filières environnementales**, pour ensuite procéder à l'amélioration de cette insertion.

Enfin, il pourra être utile de **former les fédérations professionnelles aux méthodes de calcul d'impact** (carbone, biodiversité, pollution, empreinte, analyse de cycle de vie...).

Faire des mutations sociales et professionnelles de la transition écologique un enjeu de responsabilité sociale/sociétale des entreprises et organisations

La mutation écologique des activités économiques dépasse le cadre de l'activité de création de richesse de l'entreprise. L'entreprise doit également prendre en compte les effets potentiellement négatifs et positifs qu'elle peut exercer sur l'environnement et la société, en optimisant ses comportements décisionnels, managériaux et professionnels.

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) s'appréhende comme un mode de gestion équilibrée des richesses mais aussi des risques à travers la prise en compte des intérêts de l'ensemble des parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, collectivités locales, consommateurs...). Cette approche est largement intégrée dans les pratiques de responsabilité sociale des entreprises qui sont bien développées en France.

D'après l'enquête de l'INSEE sur les entreprises et le développement durable 2011, 52% des entreprises déclarent s'impliquer dans des démarches de RSE. Pour les entreprises de plus de 500 salariés, elles sont 84% à mener des actions en faveur de la RSE et 23% pour les petites entreprises de moins de 50 salariés.

La RSE est aujourd'hui encouragée à travers la mise en place de la plateforme nationale RSE, auprès du commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Le renforcement de la RSE est un atout pour la performance sociale de la transition écologique, et contribue à l'orientation de l'économie vers un développement durable.

Cette performance environnementale et sociétale peut constituer un levier puissant d'attractivité à l'embauche si celle-ci rentre pleinement dans le cadre structurant de « l'investissement socialement responsable » (ISR) et de la notation sociale et environnementale qui doit développer des méthodologies robustes et faisant référence sur ses 3 piliers traditionnels :

- Le respect de l'environnement comme élément structurant du projet stratégique de l'entreprise ;
- Le renforcement des relations avec les parties prenantes (partenaires, sous-traitants, collectivités, ONG...) selon des schémas collaboratifs ;
- Des relations sociales légitimes et utilisées au-delà des champs traditionnels des rapports du travail dans l'entreprise.

A cette fin, **la formation de formateurs** en distinguant ce qui relève de la formation des enseignants et ce qui concerne celle des formateurs, **doit être engagée**.

En outre, la mobilisation d'autres institutions telles l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) doit être encouragée pour **la prise en compte des impacts de la transition écologique dans la gestion des risques**.

Enfin, il semble opportun **d'accentuer les travaux sur les questions de sécurité** (risques spécifiques...) **et de qualité de l'emploi** (dans une perspective de responsabilité sociétale des organisations) concernant les métiers de l'économie verte.

Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

Pour atteindre ses objectifs, la transition écologique va devoir tracer des voies nouvelles ou modifiées d'actions collectives et individuelles, dans les domaines environnementaux, économiques et sociaux, en étant confrontée à des incertitudes tant sur la compréhension de phénomènes actuels que sur les perspectives d'évolution. Elle a ainsi besoin de **s'appuyer sur des connaissances** (facteurs physiques, biologiques, technologiques et comportementaux), en partie déjà disponibles, **et sur des innovations** portant aussi bien sur les technologies et les équipements que sur les méthodes et les modes de gestion, que sur les comportements individuels et collectifs, les organisations et institutions.

La **nécessaire mobilisation de la recherche et de l'innovation en faveur de la transition écologique** s'inscrit dans la continuité des évolutions observées et des initiatives institutionnelles actuelles, tant en France qu'en Europe. Par exemple, les communautés scientifiques françaises se sont coordonnées dans le cadre de cinq alliances, dont trois concernent l'environnement (Allenvi), l'énergie (ANCRE) et les sciences humaines et sociales (Athena). La Stratégie nationale de recherche (initiée par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013), en préparation, est orientée par des questions sociétales qui recoupent assez largement les enjeux de la transition écologique. Cette stratégie nationale inclut une dimension programmatique nouvelle. Dans ce contexte, la SNTEDD s'attache à identifier les facteurs clés qui permettront d'orienter de façon pertinente les travaux de recherche et leur valorisation afin de répondre aux enjeux et aux besoins de la transition écologique.

L'attention forte accordée à l'innovation a conduit à la mise en place récente, en France, de différents volets de politique publique et de démarches collectives génériques, comme la Nouvelle donne pour l'innovation engagée par le gouvernement (« innovation par tous », « innovation ouverte »...), à la lumière des orientations préconisées par différents rapports publics. Une partie des 34 plans de la Nouvelle France industrielle porte sur des filières ou des produits essentiels pour la transition écologique,

tout comme une partie des priorités identifiées par la Commission Innovation (par exemple le stockage de l'énergie ou le recyclage de matières). Dans cette dynamique, il est nécessaire d'identifier et de mettre en exergue les questions cruciales d'une innovation au service de la transition écologique.

La **mise en place de wagons de nouvelles génération**, de 14 mètres au lieu de 16, qui peuvent charger 15 % de poids en plus, et la mise en circulation de nouvelles locomotives permettraient de disposer de trains plus longs, permettant d'augmenter la capacité totale et ainsi les gains de compétitivité de l'ordre de 30 %

De plus, **les aides aux investissements et à la recherche devront être plus ou mieux ciblées vers les secteurs contribuant à l'économie verte**, notamment en orientant les investissements de la Banque publique d'investissement (BPI), pour permettre un meilleur accompagnement des activités économiques intégrant les objectifs de la transition écologique et pour soutenir les filières émergentes.

Pour prendre des décisions dans des situations d'incertitude ou de controverse, pour amener à des changements de comportements individuels et collectifs, il est crucial **que les connaissances et informations soient partagées et appropriées par tous**. Quand bien même on peut se trouver en présence d'enjeux et d'intérêts opposés ou divergents, la concertation, la décision et l'action collectives ont besoin de s'appuyer sur des diagnostics partagés. L'accès facilité aux données, aux informations et aux résultats scientifiques est une condition indispensable.

Dans un contexte très dynamique en matière de droits à informer (protection des lanceurs d'alerte) et à être informé (encadrements de l'expertise, accès aux données environnementales...), se développent des politiques de mise à disposition croissante des données publiques. De surcroît, au-delà du principe établi de l'accès pour le plus grand nombre aux connaissances environnementales,

se définissent actuellement les protocoles et formats visant à l'interopérabilité de ces données.

Pour passer de l'innovation, qu'elle soit technologique ou institutionnelle, au changement, il est indispensable que cette innovation soit comprise, acceptée et appropriée par les acteurs. Au-delà de l'accès à l'information, cela suppose dans différents domaines ou sur différentes questions d'**associer les parties prenantes aux processus d'innovation**, et à l'amont de **co-construire des questions de recherche** avec ces parties prenantes et porteurs d'enjeux. C'est une des conditions pour que les perspectives d'innovation conduisent à des progrès collectifs effectifs.

Les transformations nécessaires pour mener à bien la transition écologique vont s'exprimer dans des contextes locaux et globaux complexes, en évolution : occupation des sols et des territoires, milieux, climat, activités économiques, institutions et gouvernance... Pour conduire et orienter la transition écologique, il est indispensable de pouvoir **analyser et anticiper les transformations à l'œuvre, et évaluer les politiques publiques et l'action collective**. Le pilotage de la transition devra donc s'appuyer sur la recherche, en particulier sur une recherche interdisciplinaire associant les sciences de la vie et de la terre, les sciences de l'ingénieur et de l'architecte ainsi que les sciences de l'homme et de la société.

Rappel de quelques objectifs :

- Favoriser le développement des technologies et l'innovation nécessaires à la transition écologique
- Consacrer 50% du Programme d'investissements d'avenir (PIA) directement ou indirectement à la transition écologique.
- Favoriser l'analyse des transformations pour le pilotage de la transition écologique

Panorama des travaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre:

- Mise en œuvre de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013
- Projet de stratégie nationale de recherche (2014)
- Mise en œuvre du programme Horizon 2020, programme européen de financement de la recherche et de l'innovation 2014-2020
- Mise en œuvre des 34 plans de la Nouvelle France industrielle
- Nouvelle donne pour l'innovation engagée par le Gouvernement
- Mise en œuvre des contrats de filières préparés et signés sous l'égide du Comité stratégique de filière des éco-industries (COSEI) : l'eau, le recyclage et la valorisation des déchets, les énergies renouvelables (2013)
- Directives INSPIRE et PSI (accessibilité et cadrage des données en matière d'environnement, accessibilité des données publiques...)
- feuille de route de janvier 2013 de la mission Etalab (France) (mise à disposition des données publiques)

Impliquer les parties prenantes dans l'orientation de la recherche

Pour réussir la transition écologique, pour anticiper et s'adapter aux évolutions futures globales ou locales, à différents horizons de temps, les connaissances et résultats scientifiques aujourd'hui disponibles ne sont pas suffisants. Les travaux de recherche doivent prendre en compte les enjeux et besoins prioritaires de cette transition, dans des calendriers adaptés. Il est tout aussi crucial que la recherche garde pour partie une distance par rapport à l'action, pour être en mesure de développer des travaux de long terme, d'anticiper ou d'alerter, et de porter un regard d'évaluation critique.

Pour ce faire, et pour que les parties prenantes soient en mesure d'accompagner le transfert et la mise en application des résultats, il est important que **des questions de recherche soient co-construites entre scientifiques et parties prenantes**, et que ces dernières soient associées à la définition des programmes en pleine légitimité, en intégrant les spécificités de temporalités de la recherche. Il apparaît notamment indispensable que **les porteurs d'enjeux et de politiques puissent directement susciter des travaux scientifiques sur des questions orphelines, émergentes ou insuffisamment prises en compte par les financeurs génériques de la recherche**. La logique de co-construction de la recherche, en réponse à des enjeux sociétaux, est par ailleurs un facteur favorisant efficacement les constructions scientifiques pluri- et interdisciplinaires indispensables à de nombreux champs thématiques considérés

La **Commission d'Orientation de la Recherche et de l'Expertise (CORE)** de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) identifie et propose des questions à traiter en priorité, peut donner un avis sur les finalités des programmes de recherche et d'appui envisagés par l'Institut, est consultée sur les modalités de diffusion des travaux scientifiques permettant de rendre ceux-ci accessibles au public et peut être consultée sur le contenu de certains rapports d'étude. Elle est composée de personnalités qualifiées de l'enseignement supérieur ou de la recherche, et de collègues représentant la diversité des parties prenantes : industriels, associations, syndicats, élus, Etat.

dans la présente stratégie.

En s'inspirant de façon adaptée de la gouvernance élargie mise en place dans les champs liés à l'environnement, il est important **d'associer des représentants diversifiés de la société civile aux instances et réflexions d'orientation** des établissements développant des activités de recherche et d'expertise, dans les domaines thématiques contribuant à la transition écologique. Outre un dialogue sur les priorités et les modalités, il s'agit également d'identifier dans chaque domaine comment **faciliter et améliorer le transfert et l'utilisation des résultats de la recherche**.

L'appui scientifique qui peut être apporté aux décideurs et gestionnaires ne vient pas se substituer à leurs responsabilités, ni simplifier des situations complexes, mais il constitue un outil d'aide à la décision et apporte un accompagnement à la prise en compte de cette complexité. Ce mode d'interaction est intrinsèquement compliqué, parfois délicat. Il importe de **développer les pratiques, et de partager les expériences réussies**, en complémentarité et en articulation avec les appuis de natures technique, culturelle et artistique, managériale.

Plusieurs thématiques sont insuffisamment développées comme la vulnérabilité et les capacités d'adaptation des territoires, des milieux et des activités humaines face au changement global, l'évolution des risques sanitaires environnementaux, la valorisation économique des services rendus par la nature, les mutations en matière de mobilité des personnes et des marchandises... Il faut également mentionner la pauvreté des méthodes et outils disponibles permettant de traiter de façon claire et transparente des risques émergents liés aux nouvelles technologies. Il importe d'une part de **développer les activités de recherche, contribuant aux connaissances et aux méthodes**, d'autre part de soutenir quantitativement et qualitativement une filière opérationnelle qui soit capable de co-développer avec la recherche des tests innovants, et de les mettre en œuvre pour faire face aux besoins d'évaluation. Des modalités efficaces d'interaction devront être mises en place entre la recherche publique et cette filière, pour qu'elle puisse se placer à la pointe des connaissances.

Rappelons que les conférences environnementales de 2012 et 2013 ont mis en avant, au travers des tables rondes et des feuilles de routes, des besoins de renforcement de champs scientifiques (toxicologie et écotoxicologie préventives, recherches systémiques sur la biodiversité et les services qu'elle rend...)

comme des objectifs plus ciblés (connaissance des espèces et écosystèmes marins de diverses régions, possibilités techniques de recyclage et analyses systémiques traitant des dimensions économiques et sociologiques, véhicules consommant 2 litres d'essence aux 100 kilomètres, ...).

Avant-projet

Faciliter les démarches d'innovation avec tous les acteurs

L'innovation, c'est-à-dire la mise au point et l'introduction d'un service, d'un produit ou d'un procédé nouveau ou significativement amélioré, est portée et impulsée par un grand nombre de parties prenantes : entreprises, pouvoirs publics nationaux et locaux, citoyens, etc. L'innovation pour la transition écologique ne peut se réduire au seul volet technologique et doit également impliquer des évolutions en terme de méthodes et de gouvernance. Elle n'a de sens que si elle est mise en œuvre pour tendre vers des modes de vie et de production plus durables. L'innovation ne constitue pas un progrès par elle-même ; elle le devient ou y contribue à condition qu'elle réponde aux attentes réelles des acteurs, qu'elle respecte les intérêts collectifs majeurs et qu'elle s'intègre dans un système de gestion opérationnelle permettant sa pérennité.

Dans ces conditions, l'innovation est un levier d'une croissance économique durable. Néanmoins, s'il s'agit bien d'accroître la compétitivité du tissu économique français, il convient aussi d'inventer et de se renouveler, notamment en matière de politiques publiques, pour être capable d'assurer la transition écologique et de s'adapter aux changements complexes de société qui s'opèrent ou que l'on veut orienter.

L'État stratège cherchera à **renforcer sa capacité d'analyse prospective et d'anticipation**, en particulier en menant des analyses globales par filière afin de déterminer les priorités d'action en regard des enjeux (ressources, énergie, impacts sur le climat), le cas échéant adaptés aux spécificités locales, et pour évaluer finement les innovations ou perspectives d'innovations. L'action publique devra porter sur **l'analyse globale et intégrée des freins à l'innovation**. Les questions liées à la sécurité et la sûreté ainsi que celles liées au risque financier ne pourront pas être éludées. Ces analyses seront à conduire en tenant compte d'un spectre plus large qui est celui des changements de société à un horizon de temps de 20 ans, de l'évolution des modes de vie et des pratiques qui se profilent d'ores et déjà.

Des innovations sont à développer et évaluer des innovations dans les domaines des services urbains ou territoriaux et des

infrastructures correspondantes, dans les domaines du bâtiment, du développement territorial et de l'environnement. Pour ce faire, il peut s'avérer nécessaire de **recourir à des expérimentations en vraie grandeur** (dispositifs techniques comme la route de nouvelle génération construite avec des matériaux durables à l'aide de techniques peu énergivores et intégrant des systèmes de récupération d'énergie, ou bien encore dispositifs organisationnels, par exemple). En effet, certaines de ces expérimentations sont encore limitées ou même interdites en vertu de règles et normes en vigueur, définies dans des cadres plus larges (sécurité, santé, achat public...).

Les transports intelligents sont des dispositifs innovants appliquant les NTIC aux transports. Ils recouvrent l'information aux usagers et l'aide à la gestion dynamique des réseaux. Ils s'étendent de plus en plus aux nouveaux services à la mobilité. Ces dispositifs favorisent la sécurité, le confort, l'accessibilité pour tous, notamment les personnes en situation de handicap, la réduction des impacts environnementaux. Les progrès technologiques récents et les expérimentations permettent à présent de passer au pré-déploiement, en particulier sur le véhicule connecté. L'Etat s'est donc engagé en février 2014 dans l'élaboration d'orientations stratégiques visant notamment à définir les services prioritaires et leurs spécifications fonctionnelles et techniques.

Pour ce faire, dans le respect du principe de précaution qui est un principe d'action, la réglementation et les normes doivent pouvoir tolérer l'innovation et l'expérimentation dans un cadre fixé, lorsque des évaluations scientifiques, techniques et/ou sociales sérieuses ont été entreprises au préalable et permettent de donner les garanties nécessaires (explicitation et caractérisation objectives des risques et des incertitudes, des irréversibilités potentielles, diagnostic validé et/ou pluraliste, transparence ou confidentialité encadrée ...). De même, puisque l'innovation dans les techniques retenues par une collectivité constitue toujours une grande prise de risques financière et sociétale, **des solutions de partage collectif de ces risques seront**

recherchées, en imaginant par exemple la mise en place de systèmes assurantiels.

En complémentarité et en parfaite cohérence avec les stratégies françaises de la recherche et de l'innovation, et l'objectif de simplification des aides, on veillera en particulier à en **faciliter l'accès aux PME**, véritables piliers de l'innovation.

Chacun des acteurs peut être porteur ou co-porteur de l'innovation. Il s'agit alors de **faciliter l'expression et l'expérimentation des innovations portées par la société civile** (innovation citoyenne) **et les acteurs**

intermédiaires (notamment les bureaux d'études et les architectes) et surtout de **renforcer le rôle et l'implication des collectivités locales et des autres maîtres d'ouvrages**. Ce seront en effet les acteurs majeurs du déploiement des innovations et de leur mise en œuvre sur les territoires. Pour une meilleure circulation et adaptation des innovations, il sera important de consolider les articulations entre logique de site (pôles, biotopes d'innovation...) et logique de réseaux (capacités de mobilisation d'acteurs complémentaires multi-sites, qualification des compétences géographiquement dispersées...).

Avant-projet

Associer les parties prenantes à une production efficace de données et de connaissances

Pour comprendre et évaluer, il faut pouvoir s'appuyer sur des données clairement définies, pertinentes, recueillies sur des durées et dans des limites géographiques cohérentes avec les questions soulevées. C'est tout particulièrement le cas pour les enjeux de la présente stratégie. Il est notamment crucial de **maintenir, et dans certains cas de développer, des systèmes d'observation à long terme, scientifiques et opérationnels**.

En matière de production de connaissances et de données, les acteurs sont très divers et par conséquent souvent difficiles à mobiliser. Pourtant, depuis longtemps, de nombreux bénévoles ont constitué des réseaux d'information qui ont permis de faire avancer la connaissance dans des domaines très variés, par exemple en météorologie ou en écologie. Il est nécessaire de **reconnaître et de faire vivre ce mode d'action collective qui relève des sciences participatives**. La conférence environnementale de 2013 a ainsi souligné l'importance de mobiliser ces dernières au sein d'un plan d'actions priorisées pour l'acquisition, la diffusion et la valorisation des connaissances scientifiques et techniques sur les écosystèmes marins.

Dans le domaine de l'entreprise, les données sont assez rarement rendues publiques de manière spontanée ; certaines d'entre elles seraient pourtant de précieux apports à la

connaissance collective. **Des explorations et des ouvertures doivent être opérées dans ce sens**, dans le respect de la protection du secret industriel.

En particulier grâce aux nouvelles technologies, les échanges ne connaissent aucune limite géographique et démultiplient le savoir ainsi constitué. L'explosion d'Internet permet l'échange, la divulgation et la mise en commun d'informations de toutes natures, dont certaines tout à fait fonctionnelles et utiles. La question se pose alors de leurs conditions de production et d'utilisation. **L'enjeu est d'organiser, voire de solliciter ces informations**, car souvent elles ne peuvent prendre valeur de données de référence que lorsqu'elles sont caractérisées et cohérentes, et assez nombreuses pour être représentatives.

Intégrer les données des tiers de manière optimale selon des protocoles connus et formalisés, **adapter les systèmes d'information au versement de données de producteurs multiples, encourager les plateformes** renvoyant sur l'information issue d'une part de systèmes d'observation scientifique, d'autre part de systèmes d'observation opérationnelle, **poursuivre la création de protocoles pour l'interopérabilité** dans les secteurs pertinents, sont autant de perspectives de mutualisation et d'accélération de la connaissance.

Faciliter et favoriser l'accès aux données et aux résultats scientifiques

L'accès à l'information et à la connaissance, pour les citoyens, consommateurs et usagers, comme pour les porteurs d'innovation et d'activités économiques, est un enjeu considérable. L'accès aux données relève de l'enjeu démocratique, avec pour le citoyen un droit de regard, d'interprétation et d'utilisation. En 2012, la conférence environnementale a ainsi conclu sur une mesure de mise à disposition du public des principaux avis et résultats existants, produits par les organismes publics, sur les risques sanitaires environnementaux, en particuliers les risques émergents.

Pour autant, il peut être très difficile pour le citoyen de qualifier les données et résultats, d'en percevoir les limites, d'en mesurer la portée. L'accès à la connaissance scientifique joue par ailleurs un rôle particulier pour éclairer et faciliter les débats, l'action et la décision sur les sujets d'incertitudes, d'anticipations ou de controverses, nombreux en matière de santé, d'énergie, de risques, d'évolution climatique, etc. La multiplicité des sources d'information, loin de faciliter l'appropriation des données mises à disposition, peut être un facteur limitant et ne fait que renforcer la nécessité de structurer la mise à disposition des données scientifiques.

Développer la culture de l'accès à une information pluraliste de qualité, et au-delà la culture de la constitution d'une vision partagée sur l'information disponible, entre parties prenantes, est un gage d'efficacité dans l'adaptation chronique que notre société devra opérer face aux facteurs de changements globaux et locaux.

L'administration produit des données, avec une obligation croissante de mise à disposition. Dans un contexte de réduction des moyens publics, il s'agit de **veiller à l'efficacité et à la hiérarchisation de ces actions.**

L'accès aux données environnementales est un principe aujourd'hui établi, et les cadres opérationnels correspondants continuent de se

mettre en place. Ils devront notamment **veiller à ce que les données soient accompagnées des informations sur leur signification, leurs limites et leur portée**, sous des formes accessibles aux parties prenantes. La table ronde sur la politique de l'eau, au sein de la conférence environnementale de 2013, a ainsi débouché sur l'objectif de garantie et de fiabilisation de l'accès, par le citoyen, à des données sur l'eau facilement compréhensibles.

Le fait pour les scientifiques de donner au public accès à leurs résultats, et de communiquer vis-à-vis de ce public, est inscrit dans la loi, comme une des missions de la recherche. L'attention voulue par le législateur à ce que les pratiques et référentiels d'évaluation des scientifiques et de leurs activités intègrent parfaitement toutes ces missions, dont les différentes formes de valorisation, revêt une importance particulière dans les champs de la transition écologique. Au-delà des réflexions en cours sur l'accès aux publications scientifiques, il importe de **produire des documents de vulgarisation, de les mettre à disposition et de les associer aux bases de données issues de travaux de recherche.**

La mise en œuvre généralisée des **dispositifs transparents de suivi et d'information pour toutes les parties prenantes** (sous réserve des principes de protection de la vie privée et de la propriété industrielle), est un levier pour accompagner et faciliter les expérimentations d'innovations en grandeur réelle « dérogatoires » après évaluation préalable, à l'image de ce qui existe réglementairement pour certaines installations présentant des risques.

Afin d'améliorer progressivement les modalités d'accès aux connaissances et aux données, il convient de **favoriser des recherches et études sur le partage et la perception des informations au sein des groupes sociaux**, dans les domaines thématiques de la présente stratégie, et de constituer une base de données ouverte de résultats de ces travaux.

AXE 7

Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique

La transition écologique implique une manière renouvelée d'appréhender le cadre et les modes de vie ainsi que de nouvelles temporalités.

Sa réussite suppose que les diverses composantes de la société s'approprient les enjeux et adoptent de nouvelles références et de nouveaux comportements individuels et collectifs pour y faire face. L'élévation continue du niveau global de formation de la population, observé en France, offre à cet égard un contexte favorable pour avancer résolument en ce sens.

Investir pour l'avenir, en faisant de la transition écologique une perspective positive partagée par le plus grand nombre, s'appuie sur la sensibilisation, l'information, l'éducation et la formation de tous, tout au long de la vie.

En aidant à formaliser une vision d'ensemble l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) aide chacun à mieux appréhender l'évolution du monde, sa complexité croissante faite d'interdépendances toujours plus nombreuses.

Au-delà de l'éducation scolaire et supérieure et de la formation professionnelle (initiale et continue) dans lesquelles l'intégration des enjeux sera systématisée, toute la diversité des approches éducatives et de la participation seront mobilisées (accueils et loisirs jeunesse, activités culturelles, artistiques et sportives, initiatives citoyennes, formation des décideurs, sensibilisation des consommateurs, etc.)

L'accueil en France en 2015 de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP21) donnera ainsi tout son sens à cette ambition éducative par la mobilisation de la jeunesse et plus largement de la société française pour un moment de sensibilisation nationale.

Afin de concerner tous les publics, du citoyen au décideur, une nouvelle ambition pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est à mettre en œuvre. Cette politique

s'appuiera sur l'action volontariste des autorités publiques et sur le développement concerté de projets multi-partenariaux impliquant la diversité des acteurs publics et de la société civile, à toutes les échelles des territoires.

Comme mis en évidence à l'occasion de la Conférence environnementale 2013, la phase de mobilisation active mais dispersée de ces différents acteurs doit à présent être suivie de celle du rassemblement et de la complémentarité des compétences et des moyens, au service d'objectifs prioritaires accompagnant l'ambition de la Stratégie nationale en :

- généralisant l'éducation au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur ;
- promouvant le développement d'initiatives, expérimentations et innovations citoyennes favorisant la compréhension et la mise en pratique de la transition écologique ;
- favorisant la diffusion et le partage de l'information, notamment environnementale, et faisant progresser les capacités d'expertise collective ;
- aidant à la modification des choix et comportements individuels et des organisations.

Doté d'un capital de connaissances et de savoir-faire, chaque citoyen peut ainsi devenir acteur de l'amélioration de ses conditions de vie et contribuer à l'initiation d'un changement plus global. Outillé, averti, il est en capacité de participer à la définition des choix communs et à la défense des biens publics, orientant progressivement la société et l'économie vers un nouveau modèle de développement.

Rappel de quelques objectifs :

- Amplifier l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les politiques éducatives
- Valoriser l'engagement des acteurs, les initiatives citoyennes et la participation de tous les publics, dans tous les territoires pour la transition écologique
- Favoriser et accompagner l'évolution des modes de vie et de consommation
- Engager 10 000 projets d'écoles et d'établissements scolaires mettant en œuvre des démarches globales pour l'environnement et le développement durable

Panorama des travaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre:

- Mise en œuvre de la loi n°2010-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
- Mise en œuvre de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Projet agro-écologique pour la France et plan ambition bio 2017
- Révision des programmes scolaires par le Conseil supérieur des programmes

Avant-projet

Généraliser l'éducation au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur

Tous les constats et les recommandations convergent sur l'impératif d'inflexions fortes des politiques publiques d'enseignement, d'éducation et de formation, tant à l'école que dans l'enseignement supérieur ainsi que dans l'enseignement technique et professionnel, de manière à renforcer et accélérer l'intégration des enjeux environnementaux et du développement durable. Ces inflexions constituent l'une des conditions pour inscrire la transition écologique dans le socle commun de références, de pratiques et de valeurs de la société en préparant l'avenir.

Conformément à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, l'éducation à l'environnement et au développement durable est inscrite dans le Code de l'Éducation. En s'appuyant sur les orientations définies par le Conseil Supérieur des Programmes, ces inflexions visent à **ce que soient prises en compte les problématiques et les enjeux de l'environnement et du développement durable dans l'ensemble des programmes de l'enseignement scolaire**. Ces inflexions concourent à ce que l'ensemble des formations et diplômes des sections générales, technologiques et professionnelles de l'enseignement scolaire et de l'enseignement technique agricole, puissent à terme prendre en compte ces enjeux, y compris dans leur approche des métiers auxquelles elles préparent.

La loi pour la refondation de l'École de la République donne aussi un cadre pour mettre en œuvre **des actions de formations sur les enjeux majeurs** dont ceux liés au changement climatique, à la biodiversité, à l'énergie, à la santé, aux risques, à la solidarité internationale, etc., **au sein des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) et des écoles doctorales** et de renforcer, en ce sens, la formation interdisciplinaire des enseignants et des personnels d'encadrement.

Plus largement, il s'agit de **faire des établissements scolaires de l'école au lycée, de l'enseignement technique agricole, des lieux d'apprentissage et d'expérimentation active de la transition écologique**.

Pour y parvenir, **les projets** d'écoles et des établissements scolaires **seront développés sous forme de démarches** globales de développement durable, en veillant à accroître **les actions éducatives transversales** (dont les sorties scolaires, les classes vertes, les sciences participatives, les projets éducatifs territoriaux, les initiatives académiques) et **en développant des partenariats multiples** avec les acteurs territoriaux, en lien notamment avec les enseignements disciplinaires. Des outils de partage d'expériences et de ressources, s'appuyant notamment sur le développement croissant des outils numériques, seront développés. Une attention particulière sera accordée à la formation accrue des personnels portant ces démarches globales afin de soutenir leur développement, dans la durée.

Il importe également de **renforcer l'intégration de l'environnement et du développement durable dans les cursus de l'enseignement supérieur** et **d'élaborer**, en y associant les parties prenantes, **un référentiel de compétences génériques et de connaissances** en matière de développement durable, valorisant notamment les compétences pré-professionnelles **des étudiants**, y compris celles acquises dans le cadre d'engagements bénévoles, en vue de leur entrée dans la vie active.

La valorisation accrue des démarches d'exemplarité et de responsabilité sociétale des universités et grandes écoles, notamment par la labellisation, ainsi que **l'intégration de critères liés au développement durable dans les mécanismes d'habilitation/accréditation en matière de formations supérieures** ou dans le cas d'une profession réglementée comme celle d'architecte par les compétences exigées par la directive européenne, seront mises en œuvre pour faire de ces établissements des lieux de pédagogie intégrale au service des transitions nécessaires.

Accompagner le nouveau cap de ce champ éducatif c'est aussi engager des actions volontaristes d'études et de recherches relatives à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) s'appuyant notamment sur les recherches en sciences de l'éducation, en sciences humaines, sociales,

économiques etc. D'autres pays avant la France ont perçu l'importance d'étudier notamment par la recherche-action, les stratégies pédagogiques et les dispositifs didactiques susceptibles de donner plus de sens aux enjeux présentés et aux changements demandés aux citoyens, donc de mieux prendre en compte les résistances ou les inquiétudes pour les dépasser. Même si dans ce domaine certains résultats de recherches peuvent être communs à plusieurs pays notamment occidentaux, les facteurs favorables aux changements à conduire ainsi que les stratégies pédagogiques les plus efficaces à déployer, doivent être contextualisés tant du point de vue des références culturelles,

sociologiques que des systèmes éducatifs et des conditions de vie propres à chaque pays.

Ainsi, le développement d'un tel champ de recherche en France est indispensable pour rattraper le retard français en la matière et permettre l'enrichissement et la mise en œuvre accrue **d'offres de formation** appropriées sur les enjeux de l'environnement et du développement durable, **et ce, pour tous les éducateurs, formateurs et professionnels** œuvrant dans le champ de l'éducation formelle, de l'animation et du sport et de la formation.

Avant-projet

Promouvoir le développement d'initiatives, expérimentations et innovations citoyennes favorisant la compréhension et la mise en pratique de la transition écologique

La transition écologique se pense et se met en œuvre en même temps qu'elle s'élabore. Ses enjeux en seront d'autant plus facilement appréhendés que les initiatives et projets proposés seront concrets et donc appropriés directement par les individus et les organisations.

Les solutions à trouver doivent s'inscrire dans un cadre dynamique qui favorise les innovations tous azimuts, y compris dans de nouvelles formes de participation ou d'auto apprentissage. En outre, notre pays a fortement besoin de pouvoir s'appuyer sur une nouvelle culture d'entrepreneuriat, renforçant les capacités d'adaptation de chacun à la nécessaire transformation des activités, des modes de production et de consommation.

Cette mise en mouvement et ce processus « apprenant » sont déjà à l'œuvre, en particulier dans le cadre d'expérimentations locales, de projets territoriaux, d'innovations sociales. Ceux-ci s'appuient sur des **dynamiques de participation et de pédagogies accompagnées notamment par le monde associatif** ou par de nouvelles formes d'organisation collective des citoyens (réseaux d'échanges de savoirs, autoformation dans le cadre de projets d'auto réhabilitation du bâti, consommation collaborative, etc.)

Les cadres d'actions d'accompagnement de la citoyenneté par l'éducation populaire, les pratiques de l'économie sociale et solidaire, la culture du risque, participent également de cette dynamique. Toutes ces occasions seront encouragées et l'exemplarité valorisée. Cela passe par exemple par un développement accru du service civique, du bénévolat associatif, du volontariat international, des réserves communales de sécurité civile, etc. en accompagnement de projets de changements pour une société viable, soutenable et solidaire.

Une initiative régionale dans le Nord-Pas-de-Calais, adressée à tous les publics (enfants, familles, habitants), propose des **ateliers participatifs** pour apprendre et faire par soi-même. On peut y apprendre à connaître son environnement proche (balades et cueillette), à consommer autrement en réutilisant (atelier réparation de vélo) et en faisant des économies d'énergie mais aussi à lutter contre le gaspillage (faire un lombricomposteur, faire des conserves de fruits ou légumes) et à faire des choix plus écologiques au quotidien (usages des produits d'entretien). Ces ateliers permettent de se réapproprier des savoirs et techniques avec l'importance de l'échange d'idées et de partage.

De même, **sous l'impulsion des collectivités,** de nouvelles formes d'implication sont proposées aux citoyens dans le cadre de politiques transversales et systémiques, comme les Agendas 21 qui reposent sur un apprentissage collaboratif et autour du renouvellement de projets territoriaux de développement durable.

Concourent aussi à cette démarche toutes les formes et supports artistiques et culturels qui assurent la **médiation entre les enjeux et les citoyens par l'approche sensible et festive** (dont cinéma, théâtre, musique, art urbain, bande dessinée, littérature, festivals etc.). Ce sont des vecteurs complémentaires pour se projeter positivement dans la perspective des « futurs possibles ».

Ces processus pionniers jouent un rôle fédérateur indispensable qui facilite la participation, l'engagement volontaire, l'entraînement entre pairs (habitants, salariés, étudiants, entrepreneurs, élus, consommateurs, etc.). Ils stimulent les apprentissages informels, individuels et collectifs et peuvent faire évoluer le système de pensée. Ces processus **gagneraient à être largement médiatisés pour faciliter leur démultiplication et**

produire un effet d'entraînement encore plus significatif.

Cela passe notamment par une meilleure visibilité donnée aux **systèmes d'engagements volontaires évalués, de**

reconnaissance, de labels, dans le cadre d'initiatives concertées entre les acteurs publics et privés en faveur d'une société plus participative. Comme dans d'autres domaines, cette méthode sera développée.

Avant-projet

Favoriser la diffusion et le partage de l'information, notamment environnementale, et faire progresser les capacités d'expertise collective

Pour comprendre son environnement et agir, **chaque citoyen doit pouvoir disposer d'une information de qualité** pour connaître les enjeux associés aux résultats de la recherche et pouvoir échanger en tant que partie prenante avec des élus, des industriels, des chercheurs, des services publics. Il est important de faire dialoguer tous les "savoirs" mais aussi d'y associer toutes les formes participatives de débat.

Dans un contexte démocratique, **les constats et diagnostics doivent être partagés par le plus grand nombre** ; à défaut, les politiques qui s'en inspirent peuvent rencontrer des obstacles préjudiciables à la progression vers un développement durable. **L'information notamment environnementale diffusée doit être claire et fiable.**

En ce sens, **le renforcement et l'adaptation de l'information sur les enjeux environnementaux à destination des différentes familles d'acteurs de la société** (décideurs, grand public, professionnels, citoyens, consommateurs, acteurs économiques, administrations...) sont des impératifs à poursuivre. Dans le même temps, une meilleure médiatisation des résultats d'observation, de suivi et d'expertise sur l'état de l'environnement tenant compte de « l'expertise collective des usages » est indispensable pour faire évoluer positivement les représentations sociales, références culturelles et schémas de pensée.

Renforcer l'accès du public à l'information en matière d'avis et d'études sur les risques sanitaires, émergents (ondes, nanotechnologies...), réhabiliter dans l'opinion la place des savoirs d'usage, par exemple sur la nature et la biodiversité (événements météorologiques, saisonnalité du potager, etc.) , la mémoire des risques naturels (repères de crues, documents d'information sur les risques naturels majeurs, séismes) ou encore l'évolution des paysages, participent au partage de savoirs, savoir-faire et savoir être qui sont à favoriser dans le cadre d'échanges intra et intergénérationnels.

Les **divers lieux de construction et de diffusion de la connaissance** (établissements d'enseignements supérieurs, centres de ressources scientifiques, réseaux d'éducation populaire et scientifique, agences publiques, associations et fondations nationales spécialisées) **doivent se rapprocher pour faire progresser ensemble la diffusion d'une connaissance actualisée et vulgarisée sur tous les grands défis contemporains.** Les grandes manifestations, à l'image de la Fête de la Science, l'Université de tous les Savoirs, les forums et grandes rencontres nationales régulières destinées à débattre de l'avancée des connaissances, les expositions et événements des centres muséologiques, culturels, artistiques, sportifs, les grands documentaires cinématographiques y contribuent utilement auprès du grand public et ont vocation à se multiplier.

Les **professionnels des médias** (audio-visuels ou digitaux) ont également dans ces domaines la **responsabilité de devoir mieux s'approprier les notions complexes** relatives aux grands enjeux de société et questions vives du débat public afin de pouvoir diffuser les informations sur des bases solides. **Une adaptation des formations initiales et continues de ce secteur professionnel reste à conduire** pour y intégrer les enjeux et principes de la transition écologique.

La **communication digitale** désormais largement installée, constitue en outre un vecteur essentiel désormais de l'amplification et de la démultiplication des informations auprès du plus grand nombre en **mettant déjà à la disposition des citoyens de plus en plus d'outils d'informations, à vocation opérationnelle**. Ces nouveaux outils de « sociabilité » et de partage des connaissances permettent, entre autres, la revalorisation de problématiques locales et de modes collectifs pour y apporter réponse en faisant émerger une réflexion ouverte qui s'appuie sur la mise en images ou en récit d'actions de terrain individuelles et collectives invitant à pratiquer au quotidien des objectifs d'émancipation, de collaboration et de partage des savoirs.

Plus largement l'ensemble des approches éducatives formelles et informelles se trouvent questionnées par les possibilités d'information en simultané, d'accès illimité à un foisonnement de connaissances permis par les outils numériques et connectés. **La portée de ces derniers ne peut être réduite au seul usage instrumental ; ils véhiculent beaucoup plus que des fonctionnalités. C'est sur cette caractéristique que l'on peut s'appuyer pour**

soutenir la motivation vers le changement en faveur de la transition écologique. En ce sens, des études et recherches prospectives sur l'évolution des modes de vie intégrant les enjeux sur l'opportunité mais aussi sur les limites inhérentes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pourront utilement contribuer à ébaucher les pratiques favorables en la matière.

Avant-projet

Aider à la modification des choix et comportements de la société

Encourager et soutenir l'évolution des pratiques et le passage de la prise de conscience à « l'acte » sont essentiels pour s'engager lucidement dans la transition écologique. **Faire évoluer les choix et les comportements du citoyen** en tant que consommateur respectueux de l'environnement est ainsi une priorité. Les citoyens doivent devenir « co-acteurs » et « consomm'acteurs » des progrès réalisés en matière de transition écologique vers un mode de développement durable. S'ils pressentent qu'une partie des avancées et des solutions est entre leurs mains, **leurs questions et doutes restent des freins puissants** puisqu'en matière de développement durable, **il n'existe pas une seule réponse mais un ensemble de solutions adaptées aux contraintes environnementales, budgétaires et sociales de chacun.**

Mobilités alternatives et déplacements doux, consommation solidaire et responsable, réduction et tri des déchets, réparation et recyclage des objets domestiques, éco jardinage, croissance verte et solidaire, participation citoyenne sont des sujets pour lesquels **chacun souhaite bénéficier de conseils, tester des savoir-faire facilement reproductibles, connaître l'impact de ses comportements pour s'investir plus avant dans leur évolution.**

Des campagnes de mobilisation sur les thématiques prioritaires de la transition écologique seront engagées par les pouvoirs publics, en s'appuyant sur tous les canaux de diffusion traditionnels comme innovants. Le recours aux outils digitaux devient incontournable pour accompagner la diffusion et la sensibilisation au plus près des consommateurs. Les réseaux sociaux, la téléphonie mobile, mais aussi la télévision interactive ou les objets communicants grâce aux applications numériques sont autant de canaux de diffusion de qu'il convient d'intégrer dans les modes de communication utilisables

D'autres modes d'accompagnement et formes d'incitations doivent être étudiés et testés, notamment la formalisation de corpus de messages consensuels sur les bénéfices

liés aux comportements éco socio responsables, ou bien par exemple des pratiques étudiées dans le cadre de l'économie comportementale telles que les « nudges ».

Un « **nudge** », au sens littéral « coup de pouce » est une incitation positive donnée à l'individu, sans être prescriptive ou culpabilisante, pour encourager au passage à l'action. Issus des politiques de santé publique, les « nudges » sont d'ores et déjà expérimentés également dans d'autres pays pour favoriser les économies d'énergie ou lutter contre la pollution. Des études sont menées en France afin d'en évaluer la pertinence mais aussi les limites.

Cela passe également par l'accompagnement de la communication des entreprises concernant certaines de leurs obligations d'informations aux clients (par exemple les entreprises de transport de personnes et de marchandises dans la mise en œuvre obligatoire d'une information sur les émissions de CO2 émises lors de leur prestation).

Le développement de l'affichage environnemental des produits et services, permettant aux consommateurs d'intégrer le critère environnemental dans leur choix d'achat, relève des mêmes inflexions à engager.

La mise à disposition d'outils d'information permettant aux acteurs publics et privés de communiquer sur leurs pratiques responsables, tels l'établissement de baromètres « carbone » sur les grandes manifestations festives et les grands événements culturels et sportifs mais aussi les guides recensant les labels et les référentiels donnant des repères aux consommateurs et aux usagers sur le cycle de vie des produits de consommation doivent être largement promus et diffusés.

La communication des pouvoirs publics s'appuiera davantage sur le partenariat afin de mutualiser les moyens de communication et de démultiplier les messages auprès des cibles proactives : du citoyen à l'entreprise en passant par les associations.

Mobiliser les acteurs à toutes les échelles

La réussite de la transition écologique vers un développement durable, parce qu'elle implique un véritable changement de modèle de société, passe par la mobilisation de tous, aussi bien à leur propre niveau qu'en interaction et en synergie avec les autres acteurs d'un territoire, d'un projet ou d'un secteur.

Les initiatives en ce sens se sont multipliées ces dernières années, portées par des acteurs pionniers parmi les collectivités locales, entreprises, associations ou citoyens, faisant émerger de nouvelles manières de se loger, de produire, d'échanger, de financer ou de se déplacer. Elles contribuent à créer un élan et un dynamisme indispensables pour traduire la transition écologique dans les faits.

Les missions de l'Etat ont en parallèle évolué, en lien notamment avec les politiques de décentralisation. Au-delà de ses missions régaliennes, l'Etat a développé un rôle d'accompagnement des acteurs, en renforçant la gouvernance en matière d'environnement et de développement durable, au niveau national comme au niveau local. Le dialogue environnemental a ainsi été approfondi, avec la mise en place du Conseil national de la transition écologique (CNTE), et les Conférences environnementales annuelles qui poursuivent et pérennisent la démarche de concertation avec les parties prenantes pour définir et mettre en œuvre les politiques de transition écologique. Dans les territoires, la dynamique des agendas 21 permet de faire participer les acteurs locaux et les habitants à la réflexion sur l'avenir du territoire et à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés. Plus de mille agendas 21 ont ainsi été engagés à ce jour.

Créé par la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public, **le Conseil national de la transition écologique (CNTE)** est la nouvelle instance consultative en matière de transition écologique et de développement durable. Sa création vise à **renforcer le dialogue social environnemental**.

Installé en septembre 2013, le CNTE a vocation à être consulté sur les projets de loi concernant, à titre principal, l'environnement ou l'énergie, ainsi que sur les stratégies nationales relatives au développement durable, à la biodiversité et au développement de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.

Pourtant, ce foisonnement d'initiatives vertueuses reste encore limité à un nombre trop restreint d'acteurs. De nombreux sondages montrent que l'écart persiste entre la prise de conscience d'un côté et le passage à l'action de l'autre. Démultiplier les démarches innovantes, encourager et faciliter l'action de tous et à tous les niveaux est une nécessité pour franchir un cap supplémentaire mettant l'ensemble de la société en mouvement de manière coordonnée, dans un effet d'entraînement collectif.

Cette dynamique s'appuiera sur deux piliers :

- l'exercice de sa responsabilité par chaque acteur (Etat, citoyens, entreprises, collectivités locales) et les possibilités d'action dont il dispose à son échelle ; l'Etat a à cet égard un rôle particulier à jouer pour impulser, catalyser et fédérer ces actions par la mise en place d'un cadre propice, ce qui implique qu'il soit lui-même exemplaire dans son fonctionnement interne.
- les alliances, synergies et stratégies de coopération « gagnant-gagnant » entre acteurs, venant mettre du sens et faire converger les actions de chacun dans une direction commune ; elles s'appuieront notamment sur l'implication et la participation des individus et organisations au débat public.

La concrétisation de ces deux piliers suppose en outre de renforcer la mise en capacité suffisante de chacun, individu ou organisation, à travers les actions d'éducation, de formation et de sensibilisation, pour appréhender les enjeux de la transition écologique. Elle s'appuiera sur la généralisation de la participation de tous, la prise en compte de l'ensemble des enjeux (développement économique, cohésion sociale, préservation de

la biodiversité et des ressources) de manière transversale et l'évaluation partagée dans le sens d'une amélioration continue. De surcroît, notre pays a fortement besoin de pouvoir s'appuyer sur une culture de la pédagogie par l'action, permettant de renforcer l'adaptation et l'action de chacun à la nécessaire transformation des activités, des modes de production et de consommation vers un nouveau modèle de développement.

Rappel de quelques objectifs :

- Favoriser largement la concertation sur la transition écologique
- Valoriser les initiatives des acteurs et diffuser les bonnes pratiques

Panorama des travaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre:

- Mise en place de la plateforme RSE
- Futur plan national d'action sur les achats publics durables

Avant-projet

Encourager l'exercice de sa responsabilité par chaque acteur

Ce sont tous les acteurs, chacun à leur niveau, qui exercent une part de responsabilité dans la transition écologique vers un développement durable : leurs décisions, activités et comportements impactent la société et l'environnement, et c'est donc tout d'abord à chacun d'agir.

Au niveau de l'Etat

L'Etat parviendra d'autant plus à impulser, convaincre et accompagner la transition écologique vers un développement durable qu'il agit concrètement, innove et s'appuie sur sa propre pratique en se montrant exemplaire et moteur. Il doit pour cela renforcer l'intégration de la transition écologique et des principes du développement durable dans ses missions de conception et de mise en œuvre de politiques publiques et dans son fonctionnement interne, à toutes les échelles.

Intégrer pleinement la transition vers un développement durable dans les missions de l'Etat

Dans sa mission de création et d'application de normes, lois et textes, l'Etat s'engage à évaluer et réviser régulièrement les textes. Pour faciliter la vie des particuliers, des entreprises et des collectivités tout en assurant un niveau élevé de protection de l'environnement, l'Etat doit donner la priorité au chantier gouvernemental de simplification du droit dans lequel il s'est engagé et en particulier celui de la modernisation du droit de l'environnement. Il assurera ainsi la lisibilité, la clarté, la compréhension et l'effectivité du droit.

Dans sa mission d'évaluation et d'expertise, l'Etat s'engage à consolider son rôle de référent pour penser les mutations sociales, culturelles et économiques de la transition écologique. Il offrira à l'ensemble des acteurs le cadre de méthode et d'évaluation de cette transition, en en faisant un outil de progrès collectif et non de contrôle. Il développera la réflexion prospective, en prenant le risque d'innover pour expérimenter de nouvelles voies et faciliter la progression des autres acteurs, en visant le long terme. Il réorganisera ses capacités d'expertise et d'ingénierie pour répondre plus efficacement aux besoins des acteurs et en particulier des collectivités et des territoires, notamment avec la création de l'Agence française pour la biodiversité et en s'appuyant sur le CEREMA

(Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Dans sa mission de maître d'ouvrage de plans, programmes et projets, l'Etat s'engage à adapter ses méthodes de conception à l'exigence de la transition écologique, à innover si nécessaire et à faire profiter de son expérience tous les acteurs de la société.

Dans sa mission de promoteur du développement durable et de partenaire, l'Etat s'engage à donner l'impulsion en apportant son éclairage et à favoriser les échanges et la capitalisation entre les acteurs. A cet effet, il encouragera le développement de plateforme d'échange comme celle de la RSE, le Club développement durable des entreprises et établissements publics, le club des investisseurs publics et maintiendra ses missions d'animation au niveau national et régional...

Intégrer pleinement la transition vers un développement durable dans le fonctionnement de l'Etat

L'Etat a non seulement un devoir d'exemplarité pour montrer la voie et encourager les autres acteurs à agir dans le même sens, mais il dispose également, de par son poids dans l'économie, d'un véritable effet de levier pour stimuler de nouveaux marchés et de nouvelles filières (à travers par exemple le parc automobile de l'Etat).

Il renforcera les échanges avec ses partenaires, fournisseurs et usagers pour progresser vers un fonctionnement plus sobre. Il mènera une politique de commande publique durable ambitieuse, soutenant l'achat de produits et services issus du commerce équitable, engageant ses partenaires dans le cadre du plan national d'action pour les achats publics durables et réduira l'impact environnemental du fonctionnement de ses administrations. La professionnalisation accrue des réseaux d'acheteurs publics (Etat, collectivités territoriales et hôpitaux) devra notamment contribuer à l'appropriation de la notion de coûts du cycle de vie.

Premier employeur à l'échelle nationale, l'Etat conduira une politique de responsabilité sociale dans ses services et établissements publics, développera un management responsable aidant

à la conduite du changement et formera systématiquement ses agents, notamment les décideurs aux enjeux du développement durable et de la transition écologique. La gestion des ressources humaines, les recrutements et les compétences de l'Etat devront également être mieux adaptés aux missions d'avenir.

Au niveau citoyen

Dans une société en transition vers un modèle durable, le citoyen est gestionnaire et co-responsable des biens communs (ressources naturelles et culturelles). C'est en faisant prendre conscience à chacun de cette responsabilité que l'action individuelle pourra avoir une influence sur les comportements collectifs, orientant progressivement la société et l'économie vers un nouveau modèle de développement.

Les biens communs recouvrent trois types de ressources : la nature (l'air, l'eau, les animaux, les plantes...), la culture (la langue, la philosophie, la musique...) et la communauté (les rues, les équipements, les institutions, les règles...). Nous en avons hérité, ils peuvent sembler abondants, parfois invisibles.

Selon Elinor Ostrom, politologue et Prix Nobel de sciences économiques en 2009, **la préservation des biens communs suppose « l'agir en commun »**, selon trois briques : les ressources, les gens, les règles et normes qui permettent de lier entre elles ces composantes.

Développer et revaloriser la culture de l'initiative et la pédagogie par la mise en action et en projet est essentiel pour favoriser l'implication et la participation directe et active du citoyen, car la transition écologique se pense et se met en œuvre concrètement en même temps qu'elle s'élabore. Cette mise en mouvement est déjà à l'œuvre et doit s'accélérer dans le cadre d'expérimentations locales et de projets territoriaux, d'initiatives citoyennes, d'innovations sociales, de dynamiques urbaines, de bénévolat associatif notamment dans le domaine sportif, de service civique, de festivals artistiques, de sciences participatives, de réseaux d'échanges de savoirs, d'auto réhabilitation du bâti, etc. Ces processus pionniers gagneraient à être largement médiatisés pour faciliter leur démultiplication et produire une émulation plus significative.

Cette responsabilité du citoyen s'exercera d'autant mieux que des espaces de concertation, notamment au niveau d'un territoire, quelle qu'en soit la forme, auront été prévus, et que la société civile, en particulier via des associations, sera soutenue dans ses actions contribuant à la mise en œuvre de politiques publiques.

Au niveau des entreprises

Les entreprises doivent être « responsables vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société¹⁴ ». **La responsabilité sociétale des organisations (RSO)** constitue un outil de l'évaluation de la performance globale des organisations au regard du développement durable (prise en compte des impacts des décisions et activités sur la société et l'environnement). Elle est également un outil de négociation entre les organisations et la société ainsi qu'un levier pour la compétitivité et l'efficacité des organisations. Son développement nécessite notamment l'extension, à l'ensemble des organisations privées -notamment les PME- ou publiques, de la politique d'incitation à rendre compte aux parties prenantes des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de leur activité. La poursuite et l'approfondissement du Plan national d'actions en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de la plate-forme nationale RSE, comme lieu de débat permanent et de référence en matière RSE/RSO, participeront à ce développement de la RSO.

Dans ce cadre, les entreprises multiplieront les certifications environnementales, renforceront la lutte contre la discrimination et la promotion de la diversité et de la parité Homme Femme dans le cadre des nouvelles obligations législatives et réglementaires.

Acteurs majeurs des territoires, les entreprises doivent devenir des partenaires actifs et engagés dans des démarches volontaires collectives à l'échelle des territoires, des parcs d'activités, des professions, d'interprofessions...

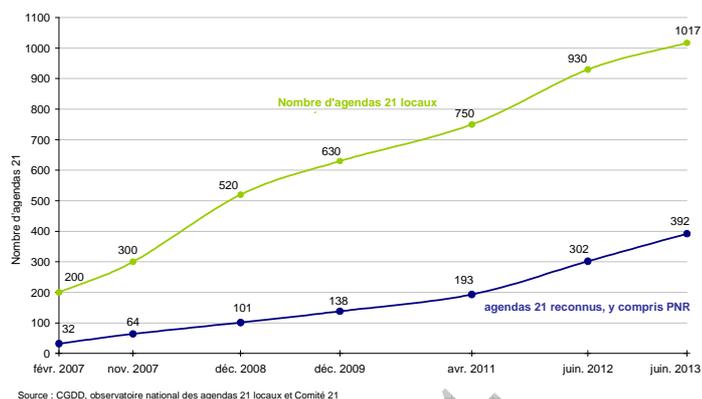
Au niveau des collectivités locales

La responsabilité croissante des **collectivités territoriales**, qui conduisent la plupart des plans, projets et investissements publics, leur permet de jouer un rôle central dans l'intégration effective de la transition écologique et du développement durable dans les territoires. Acteurs de proximité également mobilisés au niveau européen et international, elles sont un relais d'information et de mise en synergie, et créent ou favorisent des dynamiques locales fédératrices.

L'action des collectivités locales doit être soutenue et encouragée par une double dynamique de renforcement des processus existants -comme les Agendas 21 locaux qui permettent de rompre avec les logiques sectorielles cloisonnées, de porter une

¹⁴ Définition de la RSE donnée par la commission européenne en 2011

dynamique prospective pour leur territoire et de créer des dispositifs de concertation et d'implication des habitants, et de nouveaux processus et outils. A ce titre, leur activité s'appuiera utilement sur l'élaboration de référentiels de méthodes et d'évaluation ; elle sera soutenue par un appui méthodologique aux processus de reporting (rapports Développement durable des collectivités), et pourra bénéficier d'une mobilisation conjointe avec l'Etat pour répondre aux appels à projets européens de financement sur la transition écologique et le développement durable.



Avant-projet

Développer les alliances, les synergies et les stratégies « gagnant gagnant », notamment par le renforcement de la participation publique

Face à l'ampleur de la complexité des enjeux écologiques et compte tenu des responsabilités partagées, la recherche de synergies et de stratégies de coopérations et alliances devront être encouragées à tous les niveaux pour que la transition écologique soit conduite de manière efficace et qu'elle soit sources d'opportunités nouvelles.

La capacité des territoires à construire des accords stratégiques entre eux, entre échelons territoriaux, avec l'Etat et l'Union européenne sera désormais l'une des clés de leur attractivité économique et de leur contribution à la transition écologique. La réussite de ces stratégies passe par la possibilité de contractualisations ouvertes, dynamiques et à géométrie variable, entre territoires alliés face aux enjeux de la transition ainsi que par le repositionnement de l'ingénierie territoriale de l'Etat au service des coopérations entre territoires. En effet des conventions territoriales peuvent être conclues entre l'Etat et les collectivités (article 254 de la loi portant engagement national pour l'environnement). Les fonds européens, portant le développement durable comme axe transversal et comme objectif thématique «poursuivre la transition écologique et énergétique et la gestion durable des ressources naturelles et les contrats de plan Etat régions (CPER) peuvent également favoriser ces partenariats.

La relance de la croissance et de l'emploi pourra s'appuyer sur le **développement de l'économie sociale et solidaire**, qui permettra aux citoyens de réaliser des investissements socialement responsables mais également d'identifier les pratiques les plus responsables au travers des dispositifs de labellisation. Il permettra également d'inciter les donneurs d'ordre, les consommateurs et les citoyens, à mieux prendre en compte ce secteur dans leurs activités et à orienter davantage leur demande vers ce secteur, dont le mode de fonctionnement est cohérent avec les enjeux de la transition écologique.

Les défis posés par la transition écologique nécessitent de **renouveler la relation entre secteurs public et privé** pour partager les enjeux, réunir les compétences nécessaires à

l'analyse des problèmes complexes et définir et mettre en œuvre des cadres d'action permettant à chacun de participer efficacement à la transition écologique. Pour cela, le développement de formes adaptées, dépassant les formes classiques du partenariat public-privé, de mise en commun d'ingénierie et d'expertise pour traiter de problématiques complexes liées à la transition sera encouragé. La **promotion des conventions d'engagement volontaire** par secteur/filière sera aussi poursuivie, en les accompagnant de dispositifs de suivi, d'évaluation et de capitalisation de l'expérience, et en renforçant leur visibilité, comme l'illustre l'intérêt porté à cette démarche dans le domaine de l'économie circulaire dans le cadre de la deuxième conférence environnementale. **Un soutien accru au mécénat environnemental**, qui permet de tisser des liens entre porteurs de projets et entreprises, pourrait être souhaité. Le mécénat environnemental est une opportunité pour les partenaires, qui peut en fonction des projets portés en faveur de la transition écologique et du développement durable, stimuler la création d'emplois et la réinsertion sociale (chantiers de volontaires, brigades nature, conseillers en écologie, opérateurs en milieu urbain...) et peut favoriser un renforcement des liens avec les collectivités locales.

Ces stratégies de coopération devront également s'appuyer sur le renforcement de la participation publique. Celle-ci permet **le développement de la capacité à débattre et à agir**, en reconnaissant l'expertise intrinsèque de chaque acteur, et plus particulièrement des habitants, et en les associant aux instances de décision et de gestion publique pour créer une intelligence collective du territoire (jurys d'appels d'offres, gestion urbaine de proximité durable...). Ce développement de la capacité à débattre et à agir pourra également être facilité par l'expérimentation de territoires de coresponsabilité pour mettre en œuvre des plans d'actions collectifs, au niveau d'un quartier, d'une institution, d'un territoire (urbain ou rural).

Un Territoire de Coresponsabilité est un territoire (quartier, commune, intercommunalité...) dans lequel est organisé un processus de concertation pour élaborer et réaliser de nouvelles formes de co-responsabilisation des acteurs collectifs (pouvoirs publics, organisations, associations...) et des citoyens visant à assumer les changements nécessaires à l'assurance du bien-être de tous, selon des modes d'actions solidaires, qui préservent l'environnement et les ressources et intègrent les générations futures. Appliqué dans un certain nombre de communes d'Europe et hors Europe, ce concept a donné lieu à la constitution d'un **Réseau International des Territoires de Coresponsabilité** : « Together », porté par le Conseil de l'Europe avec des collectivités pionnières, dont Mulhouse, Braine-L'Alleud (Belgique), la Plateforme inter-municipale du grand Lisbonne (Portugal) et Kavala (Grèce).

La participation publique permet également l'amélioration de la décision ou du projet. Les dispositifs participatifs s'appuient sur certains principes qu'il conviendra d'afficher plus explicitement (égalité de traitement, transparence, argumentation, rendu compte) pour la crédibilité du processus. Une communication sera de plus systématiquement faite sur les impacts et conséquences des projets débattus.

Afin d'assurer une meilleure représentativité, une grande attention sera portée à la diversité des publics participants, et notamment à l'implication des populations en difficulté. S'appuyer sur les

réseaux d'échanges de savoirs, les dispositifs d'insertion, les associations permettra d'impliquer davantage les populations. La mutualisation des outils et enjeux de participation sur le territoire (débat public, concertation en environnement, urbanisme, politique de la ville....) permettra d'en avoir une vision stratégique.

La participation publique doit devenir un mode de gouvernance et de management intégré à la culture d'entreprise. Les processus de participation engendrent des modifications dans les modes d'organisation : ils nécessitent de la transversalité, un changement de culture professionnelle et politique. Ainsi, les dispositifs de formation initiale et continue devront développer les formations à l'ingénierie de la participation. Les garants et commissaires enquêteurs seront systématiquement formés afin de construire une culture de la concertation en matière de débat public. La fonction d'acteur-relais médiateur sera développée (associations et régies de quartier, pôles ruraux...) pour animer les dispositifs de mobilisation citoyenne. De nouveaux outils viendront incarner cette évolution de la gouvernance, comme des chartes de la participation, permettant d'encadrer la mise en place d'un dialogue territorial entre élus des divers échelons de territoire, associations, parties prenantes. Les conseils de développement à l'échelle intercommunale et dans les territoires de projet seront rendus obligatoires, et seront mandatés sur le suivi-évaluation et la prospective territoriale.

Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

Les grands enjeux écologiques dépassent nos frontières et ne peuvent être résolus au seul niveau national : ils requièrent aussi une action aux échelles européenne et internationale. Qu'ils soient démographiques, géopolitiques ou environnementaux, de profonds changements sont intervenus à l'échelle mondiale ces dernières années et l'humanité se heurte aujourd'hui à de nombreux défis intimement liés entre eux, notamment en termes d'éradication de la pauvreté et d'atteinte d'un développement durable dans ses trois dimensions. Ces défis sont d'une telle ampleur et d'une telle complexité qu'ils requièrent des actions renforcées et coordonnées de tous les pays, du sud au nord, à tous les niveaux de territoire et dans tous les secteurs. Ils nécessitent également des engagements politiques internationaux forts conclus au plus haut niveau et mobilisant une participation accrue de tous les acteurs de la société.

En juin 2012, lors de la conférence des Nations Unies sur le développement durable dite « Rio+20 », la communauté internationale a décidé de renforcer son action, que ce soit en termes de gouvernance internationale ou d'élaboration d'objectifs universels de développement durable.

La France est très impliquée dans la mise en œuvre des engagements de Rio+20, ainsi que dans la promotion d'un agenda unique et universel faisant converger, à partir de 2015, objectifs de développement durable et objectifs du millénaire pour le développement. Pays hôte

de la conférence internationale sur le climat en 2015, la France porte une ambition élevée à l'international en matière de lutte contre le changement climatique. De même, la richesse en biodiversité de son territoire notamment outre-mer, la place parmi les premiers pays agissant pour la protection et la valorisation des écosystèmes et des milieux naturels. Elle a accueilli le forum mondial de l'eau en 2012 et accompagne via la coopération entre bassins versant la prise en compte du droit à l'eau au niveau mondial.

Malgré cette mobilisation, beaucoup reste à faire dans un contexte de grave crise économique et sociale. Mais cette crise mondiale doit aussi être regardée comme une opportunité de transformer nos modèles économiques et nos modes de consommation et de production. Il s'agit d'intégrer systématiquement le développement durable aussi bien dans les politiques économiques que sectorielles, au sein de chaque instance pertinente, notamment au sein de l'Union européenne qui constitue un échelon essentiel d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de développement durable.

C'est enfin dans sa stratégie d'aide au développement et dans l'ensemble des outils de l'aide internationale que la France matérialisera son message du développement durable, en association étroite avec tous les acteurs concernés.

Rappel de quelques objectifs :

- Objectifs du paquet énergie-climat à l'horizon 2020 :
 - o réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990
 - o réduction de 20 % de la consommation d'énergie
 - o 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique et 10% dans le transport
- Objectif de 20% des eaux marines françaises sous protection à l'horizon 2020
- Objectifs climat proposés par la France pour l'UE aux horizons 2030 et 2040 : réduction des émissions de gaz à effet de serre, par rapport à 1990, de 40 % en 2030 et de 60 % en 2040
- Objectif de la France en aide publique au développement : 0,7 % du Produit National Brut en 2015

Panorama des travaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre:

- Préparation Conférence des Nations unies sur le climat en 2015 (COP 21)
- Préparation Conférence des Nations unies sur la biodiversité en 2014 (COP 12)
- Projet de loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale
- Mise en place d'un conseil national du développement et de la solidarité internationale
- Ratification du Protocole de Nagoya sur les ressources génétiques
- Ratification de la seconde période d'engagements du Protocole de Kyoto

Renforcer la gouvernance internationale de l'environnement et du développement durable

Le développement durable, et notamment sa dimension environnementale, peine à s'inscrire de manière cohérente dans les priorités internationales. En l'absence d'autorité en mesure de fixer les priorités stratégiques de l'agenda environnemental mondial, les accords multilatéraux sur l'environnement se sont multipliés ces vingt dernières années. En matière de développement durable, il n'existe actuellement pas de véritable cadre institutionnel mondial en mesure de donner les grandes orientations et de proposer des recommandations. En outre, le développement durable est un objectif international qui ne peut se réduire à être mis en œuvre par un nombre limité de pays.

Or les modèles de croissance économique actuels sont obsolètes. Il nous est impossible de garantir une vie décente à 9 milliards de personnes en 2050 sur notre planète aux ressources limitées sans prendre en compte simultanément les dimensions sociale, économique et environnementale. La conférence Rio+20 de juin 2012 a été une étape importante vers cet objectif.

Les enjeux pour la France sont :

- **d'œuvrer pour une gouvernance renouvelée de l'environnement**, capable d'assurer la cohérence de l'ensemble des sujets environnementaux (climat, biodiversité, dégradation des terres, produits chimiques et déchets, déforestation, appauvrissement des ressources...),
- de renforcer la **gouvernance du développement durable** au niveau mondial et régional et d'assurer le **suivi des engagements pris**,
- d'appuyer l'**intégration du développement durable dans toutes les politiques publiques** aux niveaux national, régional et international.

Dans la continuité de Rio+20, la France a donc pour objectifs :

- la transformation du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) en **agence spécialisée des Nations unies pour l'environnement**, autorité dotée de financements stables, permettant une intégration des sujets environnementaux et un renforcement de l'interface science-politique,
- la mise en place du **Forum politique de Haut niveau** sur le développement durable. Garant d'une meilleure coordination au sein des Nations Unies du suivi des activités liées au développement durable, il insufflera une nouvelle dynamique permettant d'intégrer ses enjeux au plus haut niveau dans les priorités internationales,
- la promotion d'un **agenda unique et universel du développement durable après 2015**, intégrant de manière équilibrée les trois composantes du développement durable et visant l'élimination de la pauvreté,
- une **participation accrue de tous les acteurs de la société** dans cette gouvernance renouvelée.

Le Groupe des Amis du Paragraphe 47

Lancée en juin 2012 à l'initiative de 4 pays, dont la France, le groupe des amis du paragraphe 47 de la déclaration de Rio+20 est une initiative intergouvernementale visant à promouvoir le reporting Développement Durable des entreprises, considéré comme un levier incontournable du bon fonctionnement d'une économie de marché et de la contribution du secteur privé au développement d'une économie décarbonée, résiliente et socialement juste. Considérant l'enjeu du reporting extra-financier comme central dans la promotion d'une économie durable, la France en assure la présidence au travers du Ministère de l'écologie, avec l'appui du Ministère des affaires étrangères.

Intensifier les négociations sur le climat

Les signes d'un dérèglement climatique se multiplient, et les engagements actuels des différents pays étant incompatibles avec l'objectif de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2°C, une action internationale concertée à la hauteur des enjeux est plus que jamais une nécessité.

Lors de la conférence de Durban fin 2011, les États ont ouvert un nouveau cycle de négociation en convenant d'élaborer d'ici 2015 un accord les engageant tous et devant entrer en vigueur d'ici 2020.

Ce nouveau cycle doit définir le cadre d'engagements d'ici, et après 2020. Il doit relever trois défis :

- comment réussir à engager chacun, à la hauteur de ses responsabilités et capacités, dans un cadre juridiquement contraignant à partir de 2020 ?
- comment faire que ce cadre soit évolutif et incitatif, et que l'ambition individuelle et collective se renforce au cours du temps ?
- comment renforcer dès à présent et d'ici 2020 les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ?

Pays hôte de la conférence de 2015, la France se doit d'être exemplaire et fédératrice. Son action diplomatique devra **viser la mise en place d'un cadre pérenne tenant compte des intérêts de tous les pays et valorisant les initiatives des gouvernements, des collectivités et de la société civile.** L'obtention d'un accord passera par la

valorisation des opportunités d'une transition bas carbone pour le développement et la croissance. Cet accord devra comprendre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ses moteurs opérationnels seront le développement et le transfert de savoir-faire et de technologies, ainsi que la mobilisation accélérée de financements, traditionnels et innovants, qui renforceront les flux d'investissements verts, dans le respect des engagements financiers internationaux. En matière d'adaptation, une articulation devra être recherchée avec la fixation en 2015 du nouveau cadre d'action post-Hyogo de réduction des risques de catastrophes naturelles.

En pointe pour le climat, l'Union européenne (UE) a un rôle central à jouer, qu'il s'agisse de ratifier rapidement la deuxième période du protocole de Kyoto, de remplir les engagements pris au titre de ce protocole et de s'engager avec ambition pour l'après-2020. Ainsi, le Président de la République s'est engagé à défendre un objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par rapport à 1990, de 40 % en 2030 et de 60 % en 2040.

Les discussions européennes sur le cadre énergie-climat 2030, alimentées début 2014 par les propositions de la Commission sous forme d'un Livre Blanc, permettront de définir un **cadre pour la réduction effective de ses émissions.** Une politique ambitieuse est également attendue sur l'**amélioration de l'efficacité énergétique** et le **développement des énergies renouvelables.**

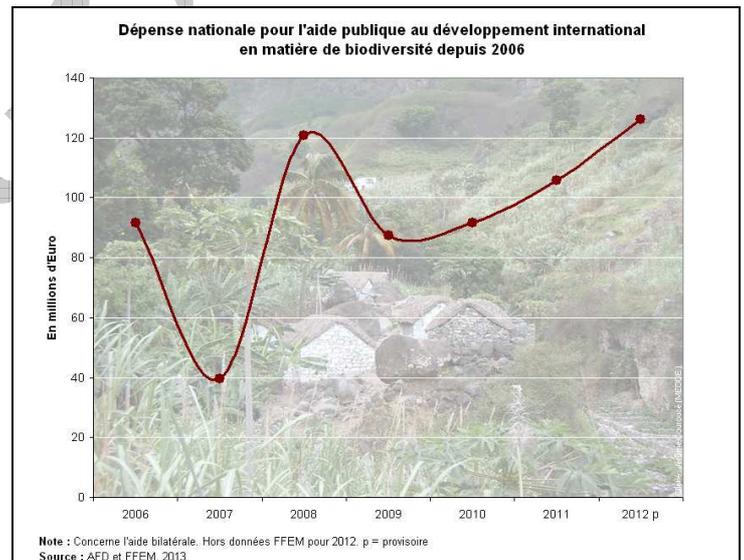
Renforcer la protection et la valorisation des écosystèmes et milieux naturels

La France possède une ambition élevée en matière de préservation de la biodiversité, tant en métropole qu'en outre-mer où ses territoires hébergent une biodiversité d'importance mondiale mais qui n'échappe pas à la dégradation. Elle peut mettre en avant son expertise scientifique et son savoir-faire en matière de protection et de valorisation.

La demande croissante d'espaces, de ressources et de services fournis par les écosystèmes conduit à un appauvrissement mondial de la biodiversité et des milieux naturels et fragilise les économies. Les engagements mondiaux de Nagoya pris en 2010 ont établi un cadre d'action transversal pour la protection de la biodiversité. Des instruments communautaires y contribuent tels que le réseau Natura 2000, la directive cadre stratégie pour le milieu marin et la stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2020. La France intègre ces engagements dans ses politiques nationales. Le panorama mondial reste toutefois dispersé. En haute mer, **la France et l'UE soutiennent la mise en place d'un cadre juridique mondial sur la biodiversité, dont l'absence freine l'établissement d'aires protégées.** L'identification scientifique de zones marines d'intérêt écologique ou biologique par la Convention sur la diversité biologique facilitera la désignation de réseaux d'aires protégées dans les mers régionales. La France est dans un processus de création d'aires marines protégées à Crozet et Kerguelen. Des initiatives telle la Conférence ministérielle d'Ajaccio pour la préservation des océans ont permis de redynamiser l'impulsion politique mais les ressources financières mobilisées ou envisagées (Fonds fiduciaire en Méditerranée) restent en deçà de l'enjeu. Une priorité accrue sera accordée à la mise en œuvre efficace des engagements, à l'implication de la société civile, à la mobilisation de financements ciblés et à la pleine application des nouveaux instruments, **notamment le Protocole de Nagoya sur les ressources génétiques et la plateforme scientifique internationale sur la biodiversité (IPBES).** La France se mobilisera en faveur de l'intégration des objectifs de Nagoya au sein des conventions de Rio (biodiversité, climat et désertification), des autres enceintes mondiales et régionales traitant de la

biodiversité, de l'eau et de la haute mer, et des organisations sectorielles internationales. Elle œuvrera pour l'atteinte des engagements financiers mondiaux en faveur de la biodiversité.

L'atteinte de cet objectif **renforcera une croissance économe en ressources naturelles**, rejoignant l'objectif d'utilisation efficace des ressources de la stratégie de croissance de l'UE « Europe 2020 ». Il soutiendra la mobilisation et la valorisation internationales de l'expertise, notamment scientifique. 55 % des emplois de l'UE et 84 % de ceux des pays en développement ont un lien direct et significatif avec les services écosystémiques.¹⁵



¹⁵ Source : ["The Social Dimension of Biodiversity Policy"](#) by Nunes, Ding, Boteler, ten Brink, Cottee-Jones, Davis, Ghermandi, Kaphengst, Lago, McConville, Naumann, Pieterse, Rayment and Varma, for the European Commission, DG Environment under contract: ENV.G.1/FRA/2006/0073 – 2nd, pages vii-205, Venice/Brussels, February 2011

Promouvoir la transition écologique de l'économie

L'UE et la France ont un niveau d'exigence environnementale plus élevé que de nombreux autres pays. Mais des efforts restent à faire pour que la préservation de l'environnement devienne une dimension à part entière des politiques macroéconomiques et de leur compétitivité, au même titre que la croissance et l'emploi. L'UE, les Nations unies, l'OCDE, le G20 incitent à cette transition.

Pour la France, l'enjeu est triple :

- mieux utiliser les instruments économiques en vue d'**atteindre ses objectifs environnementaux**,
- accroître sa **compétitivité** dans les secteurs de l'économie verte par l'innovation, le dépôt de brevets, la mise en place de filières, la formation des salariés, etc.
- faire en sorte que les **règles du jeu européen et mondial** créent un contexte favorable à une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'économie et à la demande de biens et services des secteurs de l'économie verte.

La France défendra ainsi la mise en place de règles visant à une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans l'activité économique :

- **au sein de l'UE** : œuvrer pour une réglementation ambitieuse de la fiscalité de l'énergie ; mieux intégrer le développement durable dans la commande publique ainsi que dans la politique industrielle de l'UE ; orienter les travaux de la feuille de route pour l'efficacité des ressources ; encourager les travaux européens en matière d'affichage environnemental des produits et soutenir la généralisation de leur mise en œuvre ; influencer les orientations en matière de consommation et production durables, y compris par la responsabilité sociétale des entreprises ; renforcer le chapitre développement durable des accords de libre échange, notamment en améliorant les études d'impact sur le développement durable et en y mentionnant les principes directeurs de

l'OCDE à l'intention des multinationales ;

Affichage environnemental des produits

Dès le lancement du projet, la France a activement porté le sujet au niveau communautaire, dans le contexte d'une multiplication des initiatives du même type en Europe (nouveaux labels relatifs au climat et à l'environnement). Ces efforts ont porté leurs fruits, en contribuant à amener la Commission européenne à lancer en 2013 sa propre expérimentation de l'affichage, cette fois à l'échelle européenne. La France participe activement à cette phase pilote de trois ans.

- à l'**OMC** : mieux prendre en compte la préservation de l'environnement dans les règles du commerce international ; améliorer la cohérence entre les accords environnementaux multilatéraux et l'OMC ; encourager l'élimination des droits de douane et des obstacles non tarifaires sur les biens et services environnementaux ;
- aux **Nations Unies** : stimuler la mise en œuvre des objectifs et des programmes issus de Rio+20, notamment le cadre décennal pour la consommation et la production durables, la promotion du reporting extra-financier des entreprises et le développement d'indicateurs complémentaires du PIB ;
- à l'**OCDE** : amplifier la déclinaison des principes de croissance verte dans les différents domaines (agriculture, santé, innovation, urbanisme...) ; se mobiliser pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen 2014-2015 des performances environnementales de la France ;
- au **G20** : mieux intégrer les coûts environnementaux dans le prix des énergies fossiles ; encourager les travaux sur la croissance verte et le développement durable et y valoriser les travaux français.

Intégrer le développement durable dans les politiques sectorielles de l'Union européenne

L'un des défis des négociations, en particulier au niveau communautaire, réside dans l'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie de croissance de l'UE « Europe 2020 », davantage axée sur les aspects économiques et financiers, ainsi que dans les politiques sectorielles et budgétaires, pour en faire des leviers favorisant la transition écologique.

Concernant la **Politique agricole commune** (PAC), les orientations de la période 2014-2020 marquent une étape importante au niveau européen. Cette étape ne sera néanmoins pas suffisantes pour assurer la transition vers l'agro-écologie et devra être complétée à l'échelle mondiale : La France portera cette perspective également devant les instances internationales (OMC), notamment pour développer les incitations à l'agro-écologie.

S'agissant de la **Politique commune de la pêche** (PCP), l'enjeu est d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques tout en tenant compte des impacts socio-économiques d'une adaptation qui doit rester progressive. Pour cela, la France défend un objectif d'atteinte du rendement maximal durable, c'est-à-dire un niveau qui permette la pleine restauration des populations.

Dans le domaine de la **santé et de l'environnement**, la France défend un degré élevé de protection dans les accords et

stratégies internationaux. La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (tels que le bisphénol A) nourrira les réflexions communautaires. Elle comportera des perspectives d'encadrement réglementaire et de gestion ainsi que des actions d'expertise, de recherche et d'information du public.

En ce qui concerne la **gestion des risques sanitaires et environnementaux** liés à l'utilisation des nanomatériaux, le règlement européen sur les produits chimiques (REACH) apparaît comme le meilleur cadre réglementaire existant. Pour autant, la France souhaite poursuivre l'acquisition des connaissances sur ces substances et leurs marchés et milite pour le développement d'un système européen de déclaration des nanoparticules. Une base de données unique permettrait en effet d'harmoniser les exigences des différents systèmes de déclaration existants ou en cours de développement en Europe, de mieux évaluer les risques et, in fine, d'alimenter les réflexions sur le cadre adapté de gestion des nanomatériaux.

La **stratégie européenne de développement durable** devrait être révisée et sa mise en œuvre revivifiée. C'est en effet le seul cadre stratégique européen complémentaire de la stratégie Europe 2020 sur les enjeux de la transition écologique et du développement durable.

Adapter la politique d'aide au développement

L'aide au développement a permis des avancées considérables dans les pays du Sud, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La France joue un rôle central en tant que quatrième donateur mondial. Néanmoins, les mécanismes d'aide au développement ne semblent aujourd'hui plus être en adéquation avec le contexte international.

Ainsi les **Assises du développement et de la solidarité internationale**, conduites par la France et réunissant l'ensemble des acteurs concernés, ont mis en exergue le manque de cohérence entre les réalités nationales et les stratégies d'aide internationale. Elles ont aussi souligné la nécessité d'intégrer le développement durable dans les outils de l'aide. Une nouvelle stratégie, objet d'une **loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale**, s'articule autour du développement économique, de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Les enjeux pour la France portent aussi sur la **cohérence entre les différents outils multilatéraux et bilatéraux** d'aide et sur la recherche de nouvelles sources de financement au-delà de la seule aide publique au développement (APD).

Le recours à de **nouvelles sources de financement** tels les financements innovants, ou encore le renforcement de la coopération Sud-Sud, seront recherchés conformément aux engagements de la conférence de Busan sur l'efficacité de l'aide. La mobilisation financière des acteurs français devra répondre à ces exigences de cohérence, d'efficacité et de transparence.

Pays pionnier en matière de financements innovants pour le développement, la France promeut la **mise en œuvre d'une taxe globale sur les transactions financières (TTF)**.

Introduite en France le 1er août 2012, la TTF s'applique notamment aux transactions d'actions d'entreprises françaises cotées en bourse et dont la capitalisation boursière dépasse 1 Md€ (0,2%). 11 Etats européens (Allemagne, France, Espagne, Italie, Belgique, Portugal, Grèce, Autriche, Estonie, Slovaquie, Slovaquie) ont bâti une coopération renforcée pour adopter une TTF européenne. La France se mobilise pour favoriser l'affectation d'une part de ses recettes au développement, avec deux priorités identifiées : l'environnement (lutte contre le changement climatique) et la santé (lutte contre les grandes pandémies).

L'**intégration du développement durable dans l'APD** française devra se poursuivre et s'accélérer, non seulement à travers les instruments dont dispose l'Agence française de développement (AFD) mais aussi dans le cadre du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et de ses contributions aux fonds mondiaux tels que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Enfin, la création du **conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI)** permettra de maintenir de manière souple mais néanmoins institutionnelle une concertation régulière entre l'État et la société civile.

Modalités de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020

Une politique concertée pour une transition écologique vers un développement durable doit s'inscrire dans la durée et avoir pour objectif son appropriation par tous les acteurs. L'État impulse et oriente cette transition, il prépare la nation et ses territoires aux évolutions associées aux impératifs environnementaux et identifie les inflexions devant être apportées à ses politiques publiques, avec pour objectif d'atténuer les impacts potentiellement négatifs de ces évolutions et de faire en sorte que cette transition soit un atout pour la croissance, l'emploi et le bien-être social.

Pour engager la France sur la voie de la transition écologique, le gouvernement a dès 2012 entamé la rénovation de la gouvernance environnementale et ouvert une nouvelle forme de dialogue social environnemental. Les priorités d'action sont désormais débattues lors d'une conférence environnementale annuelle réunissant les parties prenantes (État, parlementaires, collectivités, entreprises, associations, syndicats). Elles sont ensuite traduites dans une feuille de route gouvernementale dont les engagements sont déclinés par périmètre ministériel dans des lettres de cadrage spécifiques adressées par le Premier Ministre à l'ensemble des membres du gouvernement. Le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie en assure le suivi.

S'inscrivant dans les principes de la « Déclaration de Rio » de 1992, dans le cadre de la stratégie européenne de développement durable (2006-2011) et dans la dynamique des Conférences sociales et environnementales, qu'elle complète, la SNTEDD souligne la cohérence de l'action publique en faveur d'une transition écologique. Elle renforce ainsi pour nos partenaires la lisibilité de l'action de l'Etat vers un développement plus durable. Les objectifs poursuivis à travers cette stratégie nationale sont des éléments fondateurs des orientations inscrites dans les documents structurant l'action publique dans les territoires (Contrat de plan Etat régions...).

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE) est l'instance de dialogue avec la société civile présidée par le ministre chargé de l'écologie. Instauré par la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement ¹⁶, le CNTE est

associé aux projets de lois et aux chantiers concourant à la transition écologique, au premier rang desquels la SNTEDD. Il a également vocation à en suivre sa mise en œuvre.

Cohérente avec les engagements internationaux et européens de la France, la SNTEDD souligne le besoin de synergie des actions des acteurs publics et privés et accompagne les changements de comportement des citoyens nécessaires à la transition écologique de la société. Pour soutenir cette mise en cohérence dans la durée, ce document pourra être adapté et précisé en cours de période 2014-2020, en fonction des évolutions majeures nationales, européennes ou internationales, notamment au regard de la future stratégie européenne de développement durable et des objectifs de développement durable à venir au niveau international. Cette adaptation de la SNTEDD pourra par ailleurs s'inspirer des meilleures pratiques internationales, notamment des Etats membres de l'Union européenne, en matière de politiques publiques.

La SNTEDD permet de guider et de structurer les projets autour d'axes transversaux et de priorités faisant consensus. Elle constitue un repère collectif dans la contribution de tous à la réponse aux enjeux nationaux et planétaires.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, la SNTEDD 2014-2020 fera l'objet d'un rapport annuel au Parlement faisant état de sa mise en œuvre. L'élaboration de ce rapport est coordonnée par le Délégué interministériel au développement durable, en lien avec le CNTE. Ce rapport s'appuiera sur les indicateurs de suivi de la stratégie.

¹⁶ Article 7 de la charte de l'environnement (loi constitutionnelle n°2005-205 du 1^{er} mars 2005) : « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à

l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »

1.0 Mise en œuvre au sein de la sphère publique

Au niveau ministériel (administration centrale)

Chaque ministère, notamment via la contribution du comité des hauts fonctionnaires au développement durable, participe à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi de la SNTEDD 2014-2020. L'animation de ce réseau est assurée par le Délégué interministériel au développement durable, qui préside les réunions du Comité.

- Les ministères sont invités à croiser les politiques publiques dont ils sont porteurs avec les axes et les priorités de la SNTEDD afin d'identifier les inflexions à apporter.
- Les hauts fonctionnaires au développement durable sont chargés au sein de chaque ministère d'organiser la mise en place d'une large gouvernance interne permettant de préparer une contribution partagée de leur administration à la SNTEDD, de coordonner l'élaboration des stratégies et plans d'action correspondants et d'en suivre l'application. Ils peuvent à cet effet s'appuyer sur les services du Commissariat Général au développement durable (aide à la structuration interne de réseaux, formation, méthodologie, etc.).
- Les lettres de cadrage annuelles pour la transition écologique précisent la mise en œuvre des stratégies ou plans d'action ministériels et fixent des priorités, en particulier concernant les thématiques traitées lors des conférences environnementales.
- Les ministères veilleront à la prise en compte, par leurs opérateurs et par les organismes publics dont ils assurent la tutelle, des objectifs identifiés par la

SNTEDD, notamment à l'occasion du renouvellement des conventions d'objectifs ou de performance. En tant qu'organisations, les services centraux et déconcentrés de l'Etat, ainsi que ses établissements publics, sont concernés par les principes de la responsabilité sociétale tels qu'ils sont énoncés dans la norme ISO 26000 de décembre 2010. La circulaire XXX relative à « l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable et de la transition écologique dans le fonctionnement interne de ses services et de ses établissements publics » précise d'ailleurs que d'ici le 31 décembre 2015, tous les établissements publics de l'Etat de plus de 250 agents intégreront des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance dans leur fonctionnement. Les ministères pourront encourager cette même démarche pour les établissements sous leurs tutelles de taille inférieure.

- Les ministères, via leur haut fonctionnaire au développement durable et sur la base du dispositif participatif interne, rendront compte chaque année de la mise en œuvre de la SNTEDD au Délégué interministériel au développement durable chargé de l'élaboration du rapport annuel au Parlement et du suivi des lettres de cadrages ministérielles. Les modalités de mise en place de ce suivi seront précisées dans le cadre du comité des hauts fonctionnaires au développement durable.

Au niveau territorial (services déconcentrés)

Echelon de mise en œuvre des politiques publiques, l'échelle locale permet une meilleure appropriation des enjeux de transition écologique et de développement durable par tous ceux qui partagent un même territoire. Par son périmètre et les enjeux auxquels elle répond, la SNTEDD appelle une inflexion de l'ensemble des politiques publiques pour une transition écologique vers un développement durable et concerne tous les services de l'Etat. Elle constitue un outil essentiel au service de la cohérence transversale de l'action de l'Etat sur le territoire, favorisant ainsi une évolution des comportements des acteurs publics et privés, contribuant à l'émergence de nouvelles

pratiques professionnelles et citoyennes. Les Préfets de région, les Chefs de cour du Ministère de la Justice et les Recteurs d'académie sont chargés d'assurer la prise en compte des objectifs de la transition écologique vers un développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques, programmes et actions dont ils ont la charge.

Pour la fin du mois de mai de chaque année, le haut fonctionnaire au développement durable réalisera un rapport valorisant des actions et des politiques contribuant à la transition écologique vers un développement durable pour leur périmètre ministériel en veillant à associer les

services déconcentrés. Ces rapports ministériels contribueront à l'élaboration du rapport annuel du Gouvernement au Parlement

relatif à la mise en œuvre de la SNTEDD, réalisé par le délégué interministériel au développement durable.

2.0 Appropriation par la société civile et mise en synergie des actions

La SNTEDD 2014-2020, un outil de dialogue avec les partenaires locaux

Élaborée en concertation avec les parties prenantes à travers le CNTE et porteuse d'enjeux collectivement définis, la SNTEDD 2014-2020 a vocation à être utilisée par les représentants territoriaux de l'Etat dans leurs relations avec les partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales.

A la croisée des enjeux locaux, des objectifs nationaux de la SNTEDD et des cinq finalités du développement durable (Art. L.110.1 du code de l'environnement : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les

générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables), les services de l'Etat poursuivront **l'élaboration et le déploiement de projets territoriaux de développement durable et d'agenda 21 locaux**, adossés à ces cinq finalités. Ils pourront soutenir les actions contribuant à la réalisation des objectifs de la SNTEDD en signant avec les collectivités territoriales des conventions particulières (Art. 254 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Engagement volontaire pour la SNTEDD 2014-2020

La SNTEDD permet, par une mobilisation du plus grand nombre, de renforcer la capacité individuelle et collective à agir aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités, dans une perspective d'amélioration continue.

Les acteurs volontaires (entreprises, ONG, etc.) sont invités à confirmer leur accord de principe pour partager la vision, l'ambition, les principes de gouvernance, les orientations et les objectifs de

la SNTEDD, par une démarche d'adhésion volontaire. Cette adhésion se traduit par la signature d'une déclaration d'engagement volontaire, présentant un projet d'action ainsi que les axes et priorités de la stratégie nationale auquel l'acteur a décidé de s'associer.

L'adhésion est possible tout au long de la durée de la SNTEDD.

Avant-projet